



Commune de
Val-de-Travers

**Rapports de gestion
des différents dicastères
relatifs à l'exercice 2015**

Rapports :

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture

Dicastère des infrastructures

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

TABLE DES MATIERES

DICASTERE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE 5	
1. Organigramme	6
2. CHANCELLERIE	7
2.1. Rôle et fonction du service	7
2.2. Activité 2015.....	8
2.3. Effectif du personnel.....	10
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	11
2.5. Etat de situation à la fin de l'année 2015	11
3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)	12
3.1. Rôle et fonction du service	12
3.2. Commissions.....	12
3.3. Activité 2015.....	13
3.4. Effectif du personnel.....	14
3.5. Politique salariale	14
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	15
3.7. Etat de situation à la fin de l'année 2015	16
4. SECURITE DE PROXIMITE ET PREVENTION INCENDIE	17
4.1. Sécurité de proximité.....	17
4.2. Prévention incendie.....	21
5. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	24
5.1. Rôle et fonction du service	24
5.2. commissions	24
5.3. Activité 2015.....	24
5.4. Effectif du personnel.....	27
5.5. Projets importants réalisés en 2015.....	27
5.6. Budgets et comptes.....	28
6. PROTECTION CIVILE – OPC	28
6.1. Rôle et fonction du service	28
6.2. Activités 2015.....	29
6.3. Effectif du personnel.....	29
6.4. Commissions.....	29
6.5. Réorganisation de la protection civile neuchâteloise	29
6.6. Budgets et comptes.....	30
7. SERVICE DES AMBULANCES	30
7.1. Rôle et fonction du service	30
7.2. Activité 2015.....	31
7.3. Effectif du personnel.....	34
7.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	35
7.5. Etat de situation à la fin de l'année 2015	37
7.6. Budgets et comptes.....	37
8. CABINET DE GROUPE.....	38
9. PROJET INTEGRAVAL.....	38
10. SOUTIEN A LA VIE LOCALE	39

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENSEIGNEMENT	42
1. Généralités.....	42
2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	44
2.1. Rôle et fonction du service	44
2.2. Commissions du Conseil communal.....	44
2.3. Activité 2015.....	46
2.4. Effectif du personnel.....	48
2.5. Activités scolaires.....	49
2.6. Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses	51
3. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES	53
3.1. Rôle et fonction du service	53
3.2. Commissions du Conseil communal.....	53
3.3. Activité 2015.....	53
3.4. Effectif du personnel.....	56
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	56
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015	57
4. CRÈCHE COMMUNALE DE VAL-DE-TRAVERS	57
4.1. Rôle et fonction du service	57
4.2. Commissions du Conseil communal.....	58
4.3. Activité 2015.....	58
4.4. Effectif du personnel.....	61
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	61
5. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE	62
5.1. Rôle et fonction du service	62
DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET	
CULTURELLE	66
1. Généralités.....	66
2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	68
2.1. Rôle et fonction du service	68
2.2. Commission d'urbanisme	68
2.3. Activité 2015.....	70
2.4. Effectif du personnel.....	73
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	73
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015	73
3. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	74
3.1. Rôle et fonction du service	74
3.2. Commissions du Conseil communal.....	74
3.3. Activité 2015.....	74
3.4. Effectif du personnel.....	77
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	77
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015	78
DICASTÈRE DES INFRASTRUCTURES.....	82
1. Généralités.....	82
2. TRAVAUX PUBLICS	84
2.1. Rôle et fonction du service	84

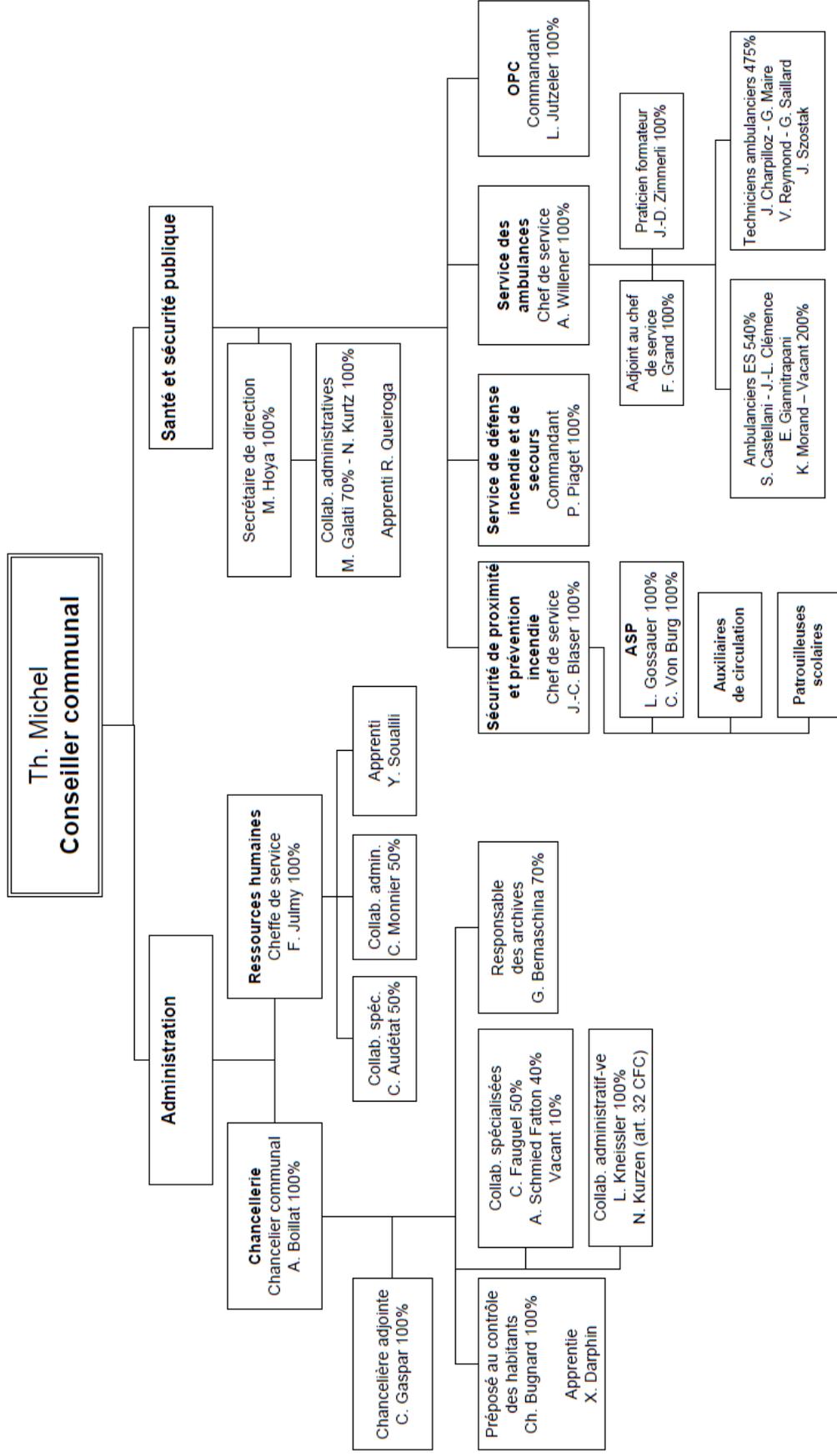
2.2. Commissions du Conseil communal.....	84
2.3. Activité 2015.....	85
2.4. Effectif du personnel.....	86
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	86
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015.....	87
3. SERVICE DES DECHETS	87
3.1. Rôle et fonction du service	87
3.2. Activité 2015.....	88
3.3. Effectif du personnel.....	89
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	89
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2015.....	89
4. SERVICE DE L'EAU ET DE L'EPURATION.....	90
4.1. Rôle et fonction du service	90
4.2. Activité 2015.....	90
4.3. Effectif du personnel.....	91
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	91
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2015.....	92
5. DICASTERE DES BATIMENTS	92
5.1. Rôle et fonction du service	92
5.2. Commissions du Conseil communal.....	93
5.3. Activité 2015.....	93
5.4. Effectif du personnel.....	94
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	94
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015.....	97
DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE	99
1. GÉNÉRALITÉS	100
1.1. Introduction	100
1.2. Organigramme	100
2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.....	101
2.1. Rôle et fonction du service	101
2.2. Commissions.....	101
2.3. Activité 2015.....	102
2.4. Effectif du personnel.....	111
2.5. Projets importants réalisées ou initiés en 2015.....	111
2.6 Etat de situation à la fin de l'exercice 2015.....	115
3. SERVICE FORESTIER	115
3.1 Role et fonction du service	115
3.2 Commission forestière.....	116
3.3 Activités 2015	117
3.4 Effectif du personnel.....	117
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	118
3.6 État de situation à la fin de l'année 2015.....	118
4. SERVICE FORESTIER, EQUIPE COMMUNALE.....	119
4.1 Rôle et fonction du service	119
4.2 Commissions du Conseil communal.....	120
4.3 Activité 2015.....	120
4.4 Effectif du personnel.....	121

4.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	121
4.6 État de situation à la fin de l'année 2015	122
5. GUICHET SOCIAL REGIONAL	123
5.1. Rôle et fonction du service	123
5.2. Commissions du Conseil communal.....	123
5.3. Activité 2015.....	124
5.4. Effectif du personnel.....	126
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	127
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015	130
6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION	131
6.1. Rôle et fonctions du service.....	131
6.2. Commissions du Conseil communal.....	131
6.3. Activité 2015.....	132
6.4. Effectif du personnel.....	135
6.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2015.....	135
6.6. Etat de situation à la fin de l'année 2015	136

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité publique**

1. ORGANIGRAMME

Dicastère de l'administration de la santé et de la sécurité publique
Etat au 31 décembre 2015



2. CHANCELLERIE

2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination 4 importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des Autorités ;
- 2) La gestion des parcs informatiques, matériels, mobiliers et l'économat ;
- 3) Le contrôle des habitants ;
- 4) Les archives communales.

Excepté les archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle assure l'important suivi des décisions prises par les Autorités et prend les dispositions nécessaires pour leurs mises en application. Elle est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est en charge du protocole et de l'organisation des réceptions officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias, de la page 2 du Courrier du Val-de-Travers et de la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch et du portail echo.vdt.ch ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Sans son action quotidienne - chaque mutation au sein du personnel administratif ayant notamment une incidence sur les installations informatiques et de téléphonie, la commande des divers biens, matériels et mobiliers - les différents services de l'administration ne fonctionneraient tout simplement pas.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents, quels que soient leur date d'émission, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) la gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) la justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) la sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique tant du point de vue politique, économique que social).

La commune a une responsabilité légale sur ses archives, elle doit en assurer leur conservation et leur classement, en les entreposant dans un local sûr, sec et à l'abri du feu. Les archives doivent également permettre l'accès aux documents officiels à toute personne qui en fait la demande. Pour faciliter l'exercice de ce droit, il est indispensable de disposer d'un plan de conservation des documents archivés, conformément au principe qui permet à toute personne d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la législation sur la transparence des activités étatiques (LTAE), du 28 juin 2006. En conséquence, la Chancellerie est chargée de veiller à ce que le classement des documents officiels soit assuré de manière à ce que leur accès en soit facilité. Enfin, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresses, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes moloks. De plus, en collaboration avec la sécurité publique, il gère l'affichage dans les vitrines officielles et il tient les registres des cimetières.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comité de pilotage :

- Comité de pilotage informatique avec le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel ;
- Comité de rédaction du GIC (site Internet des communes neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) :
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Commission du patrimoine et des arts ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du parc éolien de la Montagne de Buttes ;
- Comité stratégique « Promotion d'image de Val-de-Travers ».

D'autre part, le chef de Dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2. ACTIVITE 2015

2.2.1 SECRETARIAT DES AUTORITES

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 46 séances représentant la rédaction de 1039 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de 46 arrêtés dont un modifiant un règlement.

Dans sa séance du 24 juin 2015, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau 2015-2016. Sa composition se décline comme suit :

Président M. Frédéric Mairy

Vice-président M. Yves Fatton

Secrétaire M. Thierry Michel

Membres M. Christian Mermet et Mme Chantal Brunner

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail ou Conseils d'administration pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les Autorités des principales collectivités publiques du canton, le Conseil communal a rencontré :

1^{er} juin Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel

3 juin Conseil communal du Locle

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un ou plusieurs de ses membres, ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas y prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2015 a été riche de 173 représentations officielles.

2.2.1.2 CONSEIL GENERAL

Le Conseil général s'est réuni à 6 reprises pour notamment adopter les comptes 2014 lors de sa séance du 19 juin 2015 et le budget 2016 lors de celle du 7 décembre 2015, ainsi que pour étudier 27 rapports qui ont abouti à l'adoption de 25 arrêtés, d'un règlement et d'une motion communale.

Les arrêtés sur la vente de la patinoire et la modification partielle du plan d'aménagement de Buttes ont été contestés par voie de référendum. Le Souverain a confirmé la décision du Législatif pour le premier objet et se prononcera sur le second en septembre prochain. L'amendement à la baisse de l'arrêté de subventionnement à l'association Barak a engendré le dépôt d'une initiative communale.

Ces 6 séances représentent la rédaction de 150 pages de procès-verbaux.

En 2015, 2 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de 3 membres du Législatif. Le 3^{ème} a été proclamé élu au début 2016.

2.2.1.3 APPLICATION DU PROTOCOLE

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 65 participants, des couples fêtant leurs Noces d'Or, 26 couples y ont pris part, et des Nouveaux arrivants avec une participation de 70 nouveaux Vallonniers.

Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 29 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à 4 personnes entrant dans leur 100^{ème} année.

2.2.1.4 COMMUNICATION A LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la mise à jour de la partie « vivre » du site www.val-de-travers.ch. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés, la diffusion des procès-verbaux, la mise à jour de l'annuaire communal et du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT). L'effectif restreint de la Chancellerie et la chronophage de ces tâches ne permettent malheureusement pas d'assurer au jour le jour le suivi des informations publiées sur le site communal.

Dans ses relations avec les médias, la Chancellerie a transmis les invitations à 7 conférences de presse et 23 communiqués ont été diffusés.

2.2.1.5 COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal sur les décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est en charge de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». En 2015, 11 newsletters ont été transmises au personnel communal.

2.2.2 ARCHIVES COMMUNALES

La priorité durant l'année 2015 a été donnée à l'établissement d'un plan de conservation. Ce travail de longue haleine est encore en cours auprès de certains services avec pour objectif une mise en place pour l'ensemble de l'administration avant le 2^{ème} semestre 2016.

En raison d'un effectif limité, le tri des dossiers des anciennes communes prendra encore quelques années, ce qui complique les recherches qui prennent davantage de temps avec des plans de classements qui diffèrent d'une ancienne commune à l'autre. Le travail de recherche a nécessité 264 heures en 2015, dont 229 pour les besoins de nos services et 35 pour répondre à des demandes externes.

2.2.3 CONTROLE DES HABITANTS

En 2015, le Contrôle des habitants a enregistré 1'002 déménagements, 729 arrivées, 615 départs, 129 décès et 114 naissances. Dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants, le Contrôle des habitants a distribué 313 kits de bienvenue.

Le Contrôle des habitants a établi 759 documents d'identités pour des ressortissants suisses, 961 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'648 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2011	2012	2013	2014	2015
Boveresse	397	384	401	386	383
Buttes	611	626	622	631	646
Couvet	2'744	2'765	2'787	2'775	2'801
Fleurier	3'479	3'517	3'536	3'498	3'492
Les Bayards	361	375	368	356	367
Môtiers	833	809	801	811	817
Noiraigue	508	493	512	520	512
St-Sulpice	669	656	648	648	625
Travers	1'204	1'196	1'177	1'177	1'208
Total localités	10'806	10'821	10'852	10'802	10'851
Hors commune	51	49	61	49	53
Total habitants réguliers	10'857	10'870	10'913	10'851	10'904

Enfin, le Contrôle des habitants a organisé 3 votations populaires – dont une exclusivement communale – et les élections fédérales.

2.2.4 ECONOMAT

En sus des commandes de matériel et de mobilier pour l'ensemble des services communaux, la Chancellerie gère :

- 121 PC ;
- 115 lignes fixes de téléphonie ;
- 158 abonnements CMN (téléphonie mobile) ;
- 49 logiciels informatiques ;
- les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5.7 EPT, soit

- Un chancelier à 100% ;
- Une chancelière adjointe à 100% ;
- Deux collaboratrices spécialisées à 50 et 40% (+10% vacant) ;
- Un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;
- Un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100% ;
- Une archiviste à 70% ;
- Une apprentie.

Avec la reprise de l'ancien Secrétariat central et le nouvel arrêté sur la durée ordinaire du travail des cadres, la Chancellerie a résolu ses problèmes de suppléance mais reste à flux tendu. Cela se

ressent en particulier dans la gestion des archives pour laquelle la recommandation d'un EPT par km linéaire d'archives n'est pas respectée. Aussi, cet effectif limité nécessite la mise en place d'un fonctionnement visant à optimiser et soutenir le travail de la responsable. Cela passe notamment par le recours à des aides temporaires (ISP ou stagiaire).

Le personnel de la Chancellerie assure ses missions selon les pourcentages suivants :

Contrôle des habitants	: 41%
Secrétariat des autorités	: 34 %
Archives	: 13%
Economat	: 12 %

2.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

2.4.1 NOUVEAUTES APORTEES A WWW.VAL-DE-TRAVERS.CH

Afin d'adapter www.val-de-travers.ch aux nouvelles pratiques de consultation d'Internet, en collaboration avec le DEFI et le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel, la Chancellerie a développé une version conçue spécialement pour les téléphones portables. Elle est forte de deux rubriques : l'une concernant le tourisme (Visiter), l'autre les résidents (Vivre).

Ce support mobile convient davantage à une consultation rapide, quasi immédiate, et ne nécessite pas de la part de l'utilisateur de mises à jour régulières. Cette plateforme est entièrement interconnectée avec le site «classique» et permet à notre commune de se montrer précurseur en ce domaine.

2.4.2 COMMUNICATION 2016

En étroite collaboration avec le DEFI, la Chancellerie a revu le concept de communication communale. Ainsi le 7 janvier 2016, la page 2 du Courrier du Val-de-Travers a fait peau neuve et est devenue bimensuelle. Elle se nomme désormais « La vie au Vallon ». Cette page se veut plus attractive que la précédente.

Un système d'alerte par « SMS Info », application I-Phone ou courrier électronique est également en gestation en collaboration avec des partenaires externes.

Dans le cadre de ces réflexions, la Chancellerie a bénéficié du précieux appui du DEFI.

2.4.3 DESCRIPTION DES PROCESSUS

Afin d'assurer la suppléance de l'ensemble des collaborateurs communaux et pour asseoir la pérennité des prestations offertes à la population, la Chancellerie a été chargée de coordonner et d'harmoniser l'élaboration des processus dans chaque service. L'objectif est de bénéficier pour l'ensemble des services d'un processus pour chaque tâche principale avant le terme de cette législature encore.

Au 31 décembre 2015, ce sont ainsi 139 processus qui sont validés ou en cours de validation.

2.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

La Chancellerie est un véritable service d'état-major des autorités exécutive et législative communales et est garante de leur fonctionnement. Fidèle à ses principes, la Chancellerie se fait un devoir de respecter sa devise d'exercer ses activités en 3 « D » : Disponibilité, Diplomatie et Discretion !

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

3.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Garant d'une gestion équitable du personnel communal, le service des ressources humaines (RH) a avant tout une mission de soutien, de conseil, d'organisation et de développement auprès du Conseil communal, des collaborateurs et des chefs de service.

Les RH sont chargés de mettre en œuvre la politique du personnel. Ils contribuent à la maîtrise de l'évolution des effectifs, ceci tout en respectant le budget y relatif. Ils participent aux étapes d'engagement de personnel, jusqu'à leur intégration au sein de l'administration.

Ses tâches :

- Conseiller et assister les chefs de dicastère, les chefs de service et les employés.
- Gestion administrative du personnel.
- Gestion des salaires.
- Gestion des assurances sociales.
- Gestion du temps de travail et des absences.
- Gestion de la formation continue.
- Veiller au respect des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSIONS

3.2.1. COMMISSION DU PERSONNEL

Sur demande du Conseil communal, une charte éthique a été établie par la commission du personnel. En effet, l'administration communale a pour mission de délivrer des prestations à l'ensemble de la population. Quelle que soit sa fonction, chaque collaborateur doit y concourir en respectant des principes et des valeurs. Après consultation du personnel, la commission a identifié les principales valeurs communes. Avec 21 services actifs dans autant de domaines différents, la charte éthique vise à développer une identité communale en couvrant l'ensemble des situations professionnelles des collaborateurs. Elle a été validée en décembre 2015 et regroupe les valeurs suivantes :

1) Intégrité

Agir de manière honnête, en faisant preuve de sincérité, d'entraide, de conscience professionnelle et de respect d'autrui.

2) Ouverture

Développer un état d'esprit positif et constructif, tout en prêtant attention à chacun sans jugement, ni préjugé. Favoriser un cadre de travail convivial de nature à promouvoir des relations de confiance.

3) Qualité

Promouvoir et favoriser la qualité du service à la population. Améliorer constamment ses connaissances, son savoir-faire et son savoir être, notamment en privilégiant la formation continue.

4) Engagement

Garantir un cadre de vie agréable au sein de la commune et favoriser sa bonne image. Soutenir la commune dans ses missions, en les accomplissant avec efficacité et collégialité.

3.3. ACTIVITE 2015

Personnel communal	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015
Nombre de collaborateurs	150	158	177	174	175
Femmes	49%	53%	54%	56%	54%
Hommes	51%	47%	46%	44%	46%

Personnel enseignants + direction	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015
Nombre de collaborateurs	127	146	140	139	140
Femmes	78%	80%	78%	79%	80%
Hommes	22%	20%	22%	21%	20%

L'effectif du personnel était le suivant au 31 décembre 2015 :

Effectif par dicastère	Début 2015	Fin 2015
DASSP (administration, santé, sécurité publique)	27.55 EPT	28.55 EPT
DTVAC (développement territorial, vie associative, culture)	2.65 EPT	2.65 EPT
DI (infrastructures)	42.40 EPT	42.40 EPT
DEFI (économie, finances, intégration sociale)	21.30 EPT	21.20 EPT
DJE (jeunesse et enseignement)	34.54 EPT	36.84 EPT
Ecole JJR (personnel administratif et technique)	5.93 EPT	5.93 EPT
Ecole JJR (direction, personnel enseignant et unité socio-éd.)	100.24 EPT	100.24 EPT
Effectif total	234.61 EPT	237.81 EPT
Effectif total hors personnel enseignant	134.37 EPT	137.57 EPT

Pour faire suite à la nouvelle loi sur la police, un deuxième poste d'agent de sécurité publique (1 EPT) a été créé suite au préavis favorable de la CGF du 9 février 2015. Les autres fluctuations d'EPT sont liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, en particulier à la crèche, au service des ambulances et au CSR, c'est un total de 241 dossiers qui ont été gérés par les RH en 2015.

3.3.1 FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 7 apprentis-es employés-es de commerce
- 5 apprentis-es assistants-es socio-éducatifs-ves
- 5 agents d'exploitation
- 3 forestiers bûcherons
- 1 collaboratrice en formation pour l'obtention d'un CFC d'employée de commerce (art. 32).

La Commune forme des jeunes apprentis dans des domaines variés. Le ratio lui est très favorable. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration; il est de 11.9% en 2015 pour notre commune, contre 5,1% pour la moyenne suisse alors que l'Etat de Neuchâtel se fixe un quota de 4% d'apprentis.

La Commune de Val-de-Travers peut en outre compter sur 18 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. A noter que 100% de nos apprentis ont réussi leurs examens en 2015.

3.3.2 TURNOVER ET INCAPACITES DE TRAVAIL

En 2015, les RH ont enregistré quatre départs en retraite, deux résiliations des rapports de travail et un transfert AI. Avec un turnover brut de 6.84%, le ratio a diminué de moitié par rapport à 2014 (-6,53) et notre administration se trouve en dessous de la moyenne suisse qui est de 15%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 16.90, ce qui est élevé. En revanche, cette moyenne est faussée par les incapacités de travail de longue durée. Si nous retranchons les onze collaborateurs concernés, dont un transfert AI, la moyenne redescend à 7.87 jours, soit en dessous de la moyenne suisse qui est de 8.75. En ce qui concerne les incapacités de travail pour des raisons professionnelles, elles représentent moins d'un jour par collaborateur en moyenne.

A noter que le Conseil communal a mené une campagne de prévention contre la grippe en donnant la possibilité aux collaborateurs qui le souhaitaient de se faire vacciner gratuitement, ceci en étroite collaboration avec notre Service des ambulances. 41 personnes ont saisi cette opportunité.

Genres d'absences	2014 (nb jours)	2015 (nb jours)	Différence entre 2014 et 2015
Maladie non prof.	12.50	13.61	1.11
Accident et maladie prof.	0.59	0.60	0.01
Accident non prof.	2.73	2.69	-0.04
Total absences maladie et accident	15.82	16.90	1.08

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service des RH est doté de 2 EPT, soit une collaboratrice spécialisée à 0.5 EPT, une collaboratrice administrative à 0.5 EPT et une cheffe de service à 1 EPT.

A noter que Mme Fabienne Julmy, cheffe de service, a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines, délivré par l'Association suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources Swiss Exams (HRSE). L'occasion pour le Conseil communal de la féliciter chaleureusement et de la remercier pour son précieux engagement au profit de notre région.

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Le personnel communal a bénéficié de l'octroi d'un échelon automatique au 1er janvier 2015. Malgré un indice suisse des prix à la consommation (IPC) négatif, le Conseil communal a décidé de ne pas indexer négativement les salaires. En comparaison, l'Etat de Neuchâtel a octroyé une indexation de 0.5 % du traitement de base 2013 mais sans échelon supplémentaire.

3.6. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

3.6.1. FORMATION CONTINUE

Diverses formations continues ont été mises en place pour le personnel administratif et technique. Durant toute l'année 2015, 127 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 4'035 heures. Les efforts déployés en matière de formation continue se poursuivent, nous observons une implication des collaborateurs dans la mise à jour de leurs connaissances, dans des formations certifiantes de longue durée comme les brevets fédéraux et les CAS.

Parmi les formations mises sur pied à l'interne, nous pouvons citer :

- 1) Santé et sécurité au travail : 60 personnes, de 5 services, ont suivi une formation d'une demi-journée relative aux bases légales, aux équipements de protection individuelle et aux exigences essentielles en matière de protection de la santé sur le lieu de travail. Cette formation sera suivie, en 2016, d'un contrôle sur la mise en pratique des différents points étudiés.
- 2) Accueil au guichet : 26 personnes, de 10 services, ont suivi une formation de 2,5 jours visant à développer l'accueil dans les différents guichets communaux, en assurant un service bienveillant, rigoureux et équitable, tout en gérant la communication, notamment lors de situation difficile.

3.6.2. SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Nous avons pu procéder au bilan de satisfaction des collaborateurs qui ressort des entretiens individuels effectués chaque année. Ce bilan se base sur l'évaluation de cinq critères, allant de la satisfaction dans le poste occupé, à la circulation des informations, en passant par les moyens de travail à disposition, la répartition de la charge de travail et le climat de travail. Nous constatons avec satisfaction que plus de 78% des collaborateurs s'estiment satisfaits ou très satisfaits de leur poste de travail.

3.6.3. CHANGEMENT DU LOGICIEL SALAIRE

Ce projet a nécessité la refonte complète de la base de données des collaborateurs ainsi que leur migration dans le nouveau logiciel salaires ABACUS qui sera mis en application dès le 1^{er} janvier 2016.

3.6.4. PERSONNEL AMBULANCIER

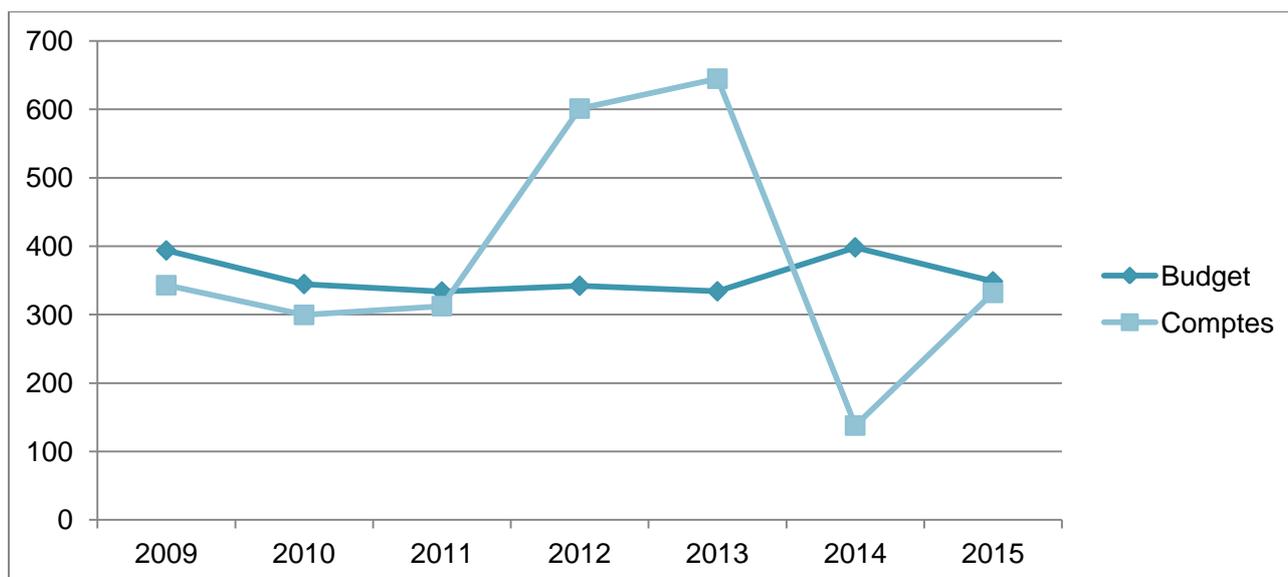
En prévision de la modification du règlement sur le fonctionnement du service des ambulances, les RH ont été sollicités pour élaborer un benchmarking des conditions de travail de différents services ambulanciers romands. Cette analyse s'est avérée précieuse dans les discussions avec les représentants du personnel ambulancier. Elle a abouti au final à une diminution de la durée ordinaire du travail hebdomadaire de 50 à 44 heures dès le 1^{er} janvier 2016.

3.7. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

Les RH ont entamé un travail de fond visant à permettre une analyse plus détaillée des absences, du turnover et de la satisfaction du personnel. Le développement de tableaux de bord et d'indicateurs plus fins doit pouvoir renseigner de manière plus précise le Conseil communal ainsi que le personnel d'encadrement sur l'évolution des situations des collaborateurs sous leur responsabilité. Ce travail nécessite une forte implication dans la connaissance des différents services, l'élaboration des stratégies ainsi que la capacité à entrer en relation avec les personnes concernées.

3.7.1. BUDGET ET COMPTES DE L'ADMINISTRATION

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



4. SECURITE DE PROXIMITE ET PREVENTION INCENDIE

4.1. SECURITE DE PROXIMITE

4.1.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

La nouvelle loi sur la police neuchâteloise (LPol) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. En substance, les principales incidences ont été les suivantes :

- 1) Suppression des mandats de prestations avec la police neuchâteloise.
- 2) Clarification des tâches communales et des tâches cantonales.
- 3) Cantonalisation des missions de tranquillité publique, en particulier le tapage nocturne.
- 4) Transfert d'un point d'impôt des communes vers l'Etat pour financer cette tâche cantonalisée.
- 5) Cantonalisation des recettes provenant des radars.
- 6) Internalisation dans les communes de toutes les autres missions ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées comme compétences communales, notamment dans les domaines suivants :

- 1) Surveillance des écoles.
- 2) Surveillance, visibilité, prévention, médiations et répression.
- 3) Notification d'actes divers
- 4) Objets trouvés
- 5) Contrôle des véhicules en stationnement.
- 6) Contrôle des véhicules en mouvement.
- 7) Retraits de plaques.
- 8) Gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations)
- 9) Manifestations
- 10) Application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

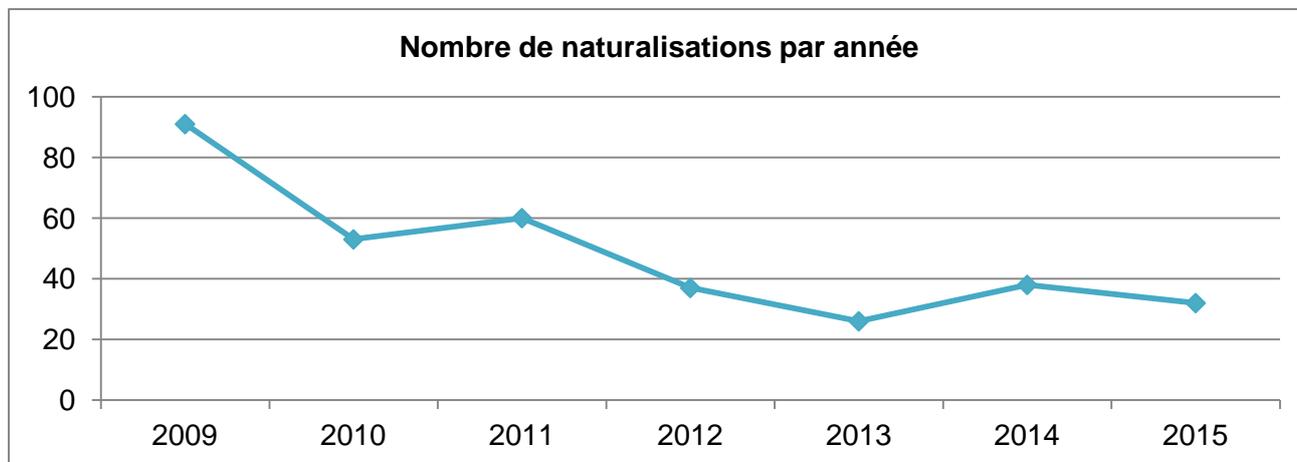
Le secrétariat de la sécurité publique assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

La CNAT est composée des personnes suivantes :

Jeanneret	Romain	2114 Fleurier	PS	Président
Bigler	Alfred	2113 Boveresse	PLR	Vice-président
Cimenti	Gabriel	2114 Fleurier	PS	Secrétaire
Demarchi	Eric	2103 Noiraigue	PLR	Membre
Di Meo	Quentin	2114 Fleurier	PLR	Membre
Schlosser	Frédéric	2114 Fleurier	UDC	Membre
Vuilliomonet	Loris	2114 Fleurier	PS	Membre

Dans sa séance du 11 mai 2015, le Conseil général a nommé M. Frédéric Schlosser en remplacement de M. Loïc Frey.

Les personnes naturalisées en 2015 sont au nombre de 38, dont 31 majeures et 7 mineurs.



Durant l'année écoulée, 14 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de 1^{ère} génération et 10 de 2^e génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, 8 personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leurs conjoints ou d'un parent déjà suisses. Ces personnes ont pris l'origine de leur conjoint ou du parent.

Les personnes naturalisées en 2015 sont issues de 15 pays différents, dont voici le détail :

Allemagne.....	1	Kosovo	1
Autriche	1	Maroc	2
Bosnie-Herzégovine	1	Maurice.....	1
Burundi	1	Moldova.....	2
Espagne	2	Pologne	1
Ethiopie	1	Portugal	7
France	5	République dominicaine...	1
Italie.....	4		

La CNAT s'est réunie à 5 reprises et a traité au total 19 dossiers impliquant 24 personnes.

2 février 2015	5	dossiers impliquant	9	personnes
8 avril 2015	3	dossiers impliquant	3	personnes
11 juin 2015	2	dossiers impliquant	2	personnes
10 septembre 2015	7	dossiers impliquant	7	personnes
3 décembre 2015	2	dossiers impliquant	3	personnes

Au 31 décembre, 26 dossiers étaient en cours d'étude à l'Etat ou à la Confédération et n'avaient pas encore été présentés à la CNAT.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères en charge des infrastructures, du développement territorial et de la sécurité publique. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la santé et à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef de la sécurité de proximité et de prévention incendie. Ce groupe se prononce

sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,..). En 2015, le groupe circulation s'est réuni à 8 reprises et a traité 67 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Les Bayards	0	2	4	2	1	1	3
Boveresse	2	2	3	3	3	2	1
Buttes	2	3	1	5	3	3	6
Couvet	5	14	15	17	12	12	5
Fleurier	11	23	11	22	10	25	23
Môtiers	4	2	4	3	7	4	7
Noiraigue	0	2	1	3	4	5	7
Saint-Sulpice	0	4	6	6	3	1	3
Travers	1	5	8	5	6	5	7
Val-de-Travers	1	17	13	7	11	7	5
Totaux	26	74	66	73	60	65	67

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

A noter encore que le chef de Dicastère siège dans le Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique de l'ACN.

4.1.3. ACTIVITE 2015

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise, la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- Gestion et notification de 3'384 commandements de payer, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2014.
- Etablissements publics : 11 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 25 autorisations occasionnelles d'ouverture tardive pour un total de 29 heures.
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, prévention incendie, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires).
- 70 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du Service cantonal des automobiles.
- 50 remises d'actes à la demande des autorités judiciaires.
- Objets trouvés : 163 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site de la commune.
- Gestion complète des foires de Couvet (132 exposants 2 jours par année) et de Travers (34 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (55 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : gestion de 40 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux.
- Application du règlement de police avec notamment 45 dénonciations pour dépôt illicite de déchets.
- Véhicules sans plaques (plusieurs campagnes d'avertissement et 2 dossiers ont nécessité une décision d'évacuation).

- Police sanitaire et salubrité publique (4 dossiers traités).
- Renseignements à la population.

Comme en 2014, une attention particulière a été portée dans les contacts avec les commerçants de la région par des visites régulières.

A noter que, avec 881 heures de travail consacré aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale représente un investissement important. 101 demandes de manifestation ont notamment été traitées.

Par ailleurs, le chef de service participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. Le nombre de ces séances a augmenté par rapport à 2014 principalement en raison des travaux réalisés à la gare de Fleurier qui ont nécessité l'élaboration de plusieurs arrêtés et avis de fermetures de routes.

4.1.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3.65 EPT dont :

- 1 chef de service pour 0,9 EPT
- 2 agents de sécurité publique (ASP) pour 1,5 EPT
- 3 collaboratrices administratives pour 1,25 EPT

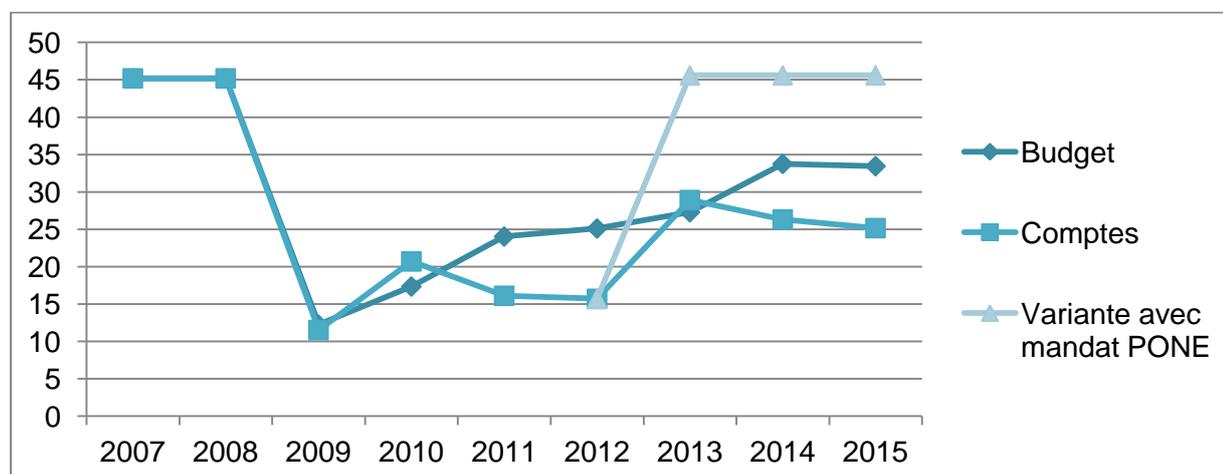
L'effectif de la sécurité de proximité n'étant plus suffisant pour assumer les nouvelles responsabilités qui incombent légalement à notre commune qui doit garantir, sur la durée, l'intégralité des compétences et l'intégralité des tâches, la CGF a préavisé favorablement la création d'un deuxième poste d'ASP lors de sa séance du 9 février 2015.

D'autre part, nous avons pris congé le 30 avril 2015 de Madame Karen Schultheiss, ASP dans notre commune depuis juillet 2013, qui a souhaité saisir une opportunité qui s'offrait à elle dans une police intercommunale disposant de compétences étendues.

En conséquence, ce n'est pas un mais deux postes d'ASP qui ont été mis en soumission. Au terme d'une procédure de sélection qui aura analysé 32 dossiers, Madame Chantal von Burg est tout d'abord entrée en fonction le 1^{er} juillet 2015. Elle a été suivie le 13 août par Monsieur Laurent Gossauer. Ces deux personnes sont notamment titulaires d'un diplôme d'ASP, spécialiste de la circulation routière, de l'école régionale d'aspirant de police (ERAP) à Colombier et sont au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans d'autres communes neuchâtelaises.

4.1.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



Jusqu'en 2008, année de la mise en place des mandats de prestations, le coût par habitant des anciennes structures communales était de Fr. 45.-. Comme mentionné en 2014, le système des mandats de prestations a temporairement été profitable à la commune de Val-de-Travers dans la mesure où les coûts ont diminué jusqu'à Fr. 12.-/hab en 2009. Toutefois, les différentes adaptations effectuées par la PONE ont entraîné une augmentation qui aurait même légèrement dépassé le coût par habitant des anciennes structures, avec le passage du coût par prestation au coût par agent dès 2013. La variante proposée par le Conseil communal à la CGF vise une stabilisation du coût par habitant à Fr. 38.- en 2017. Sans tenir compte du prochain transfert d'un point d'impôt à l'Etat, 2015 reste une année transitoire avec un coût de Fr. 25.16.

4.2. PREVENTION INCENDIE

4.2.1. ROLE ET FONCTION DE LA PREVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) et son règlement d'application (RALPDIENS), les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments.
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries.
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes.
- Le contrôle des demandes de permis de construire.
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAI.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de Dicastère et forte de 8 commissaires, appuyés par 21 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers). En outre, le DASSP assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

Les membres de la commission élargie sont :

Michel	Thierry	Conseiller communal	Président
Patthey	Michel	Commissaire Couvet	Vice-président
Boscaglia	Albano	Commissaire Boveresse	
Cherbuin	Denis	Commissaire Môtiers	
Favre	Frédy	Commissaire Les Bayards	
Forest	Jessy	Commissaire Noiraigue	
Giroud	Michel	Commissaire Travers	
Grandjean	Fabrice	Commissaire Buttes	
Berset	François	Inspecteur Couvet	
Chuat	Thierry	Inspecteur Fleurier	
Codoni	Thierry	Inspecteur Couvet	
Curtit	Jean-Blaise	Inspecteur Boveresse	

Demarchi	Nils	Inspecteur Noiraigue
Dubois	Lucien	Inspecteur Buttes
Grandjean	Christophe	Inspecteur Couvet
Huber	Blaise	Inspecteur Fleurier
Jeannin	Roland	Inspecteur Fleurier
Jutzeler	Laurent	Inspecteur Couvet
Magnani	Roberto	Inspecteur Fleurier
Napoli	Michel	Inspecteur Fleurier
Perret	Marie-Paule	Inspectrice Couvet
Rigolet	Michaël	Inspecteur Couvet
Schornoz	Claude	Inspecteur Travers
Thiébaud	Jean-Daniel	Inspecteur Buttes
Wyss	Dominique	Inspecteur Môtiers
Zaugg	Fabian	Inspecteur Buttes

8 démissions sont intervenues en 2015 :

- M. Michel Montandon, commissaire Boveresse
- M. Pierre Kruegel, commissaire Travers
- M. Silvio Sorrenti, inspecteur Boveresse
- M. Maurice Tüller, inspecteur Saint-Sulpice
- Mme Maud Simon-Vermot, inspectrice Fleurier
- M. Charles Pasche, inspecteur Saint-Sulpice
- M. Alain Tüller, inspecteur Travers
- M. Antonio Serra, inspecteur Travers

Ces démissions ont partiellement été remplacées par 4 nouvelles arrivées :

- M. Ludovic Jacot, inspecteur Noiraigue
- M. Eugène Herrmann, inspecteur Saint-Sulpice
- M. Jean-Paul Robert, inspecteur Travers
- M. Yves Lebet, inspecteur Saint-Sulpice

A noter les 4 mutations suivantes :

- M. Albano Boscaglia, précédemment commissaire de Saint-Sulpice a gardé la fonction mais à changé de village. Il est désormais commissaire de Boveresse
- M. Michel Giroud, précédemment inspecteur de Travers a repris la fonction de commissaire dans ce même village.
- M. Eugène Herrmann, précédemment inspecteur à Saint-Sulpice a repris la fonction de commissaire dans ce même village.
- M. Jean-Blaise Curtit, précédemment inspecteur de Couvet a changé de village et exerce à Boveresse.

A noter que, si les commissaires et inspecteurs exercent principalement dans un village, ils sont appelés, en cas de nécessité, en renfort dans d'autres secteurs. En 2015, cela a été le cas pour l'équipe de Couvet qui a procédé à des visites périodiques aux Bayards et à Saint-Sulpice.

4.2.3. ACTIVITES 2015

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	121	161	91	126	60	118
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans					544	242
Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	443	458	336	338	69	35
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	174	166	150	172	65	63
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	21	26	8	13	12	14
Bâtiments devant être visités annuellement	2	0	0	5	4	1
Nombre total de bâtiments visités	761	811	585	654	754	473

Ces 473 visites ont donné lieu à 29 décisions rendues pour non-conformité, contre 33 en 2014.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistres diminués. Avec un pourcentage de visites de 9.55%, la commune se trouve légèrement en dessous des recommandations de l'ECAP. Cette diminution s'explique par le temps consacré à l'appropriation de nouvelles normes et à leur mise en pratique.

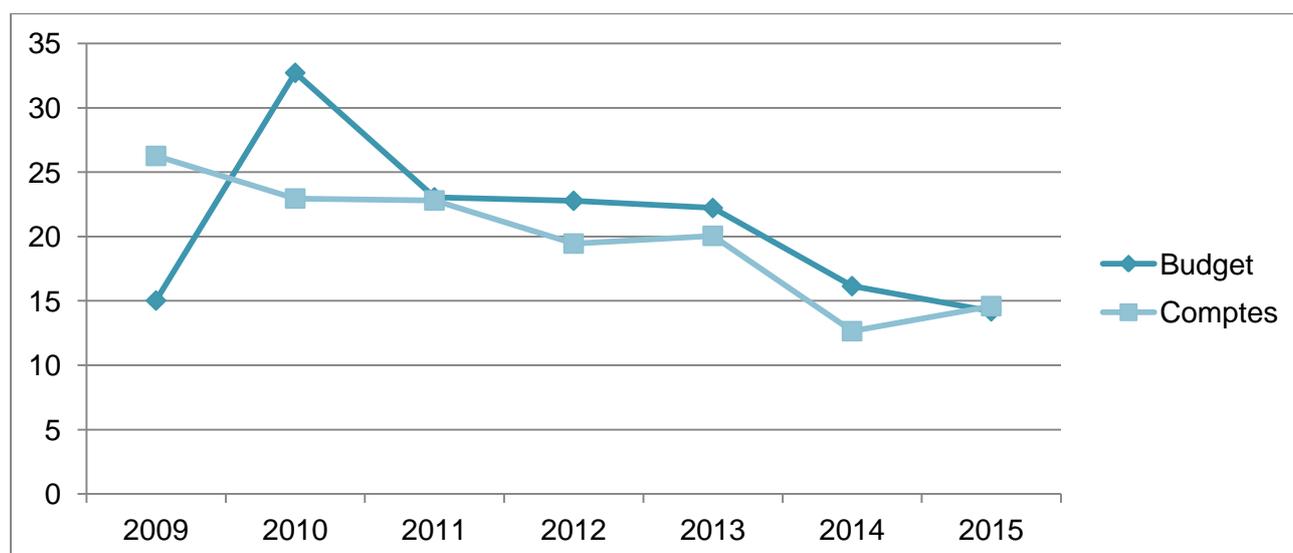
4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.74 EPT en 2015, dont 0,1 EPT pour le chef de service et 0,64 EPT pour le personnel administratif.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

4.2.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



5. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le SDIS est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

A noter que depuis le 1er mai 2015 les interventions dites "missions de secours" sont effectuées par délégation sous la responsabilité d'un officier professionnel d'un SIS. Cela concerne la récupération d'hydrocarbures sur sols et cours d'eau, le secours routier, les interventions dans les tunnels et le domaine ferroviaire, le secours en milieu périlleux ainsi que les mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs.

5.2. COMMISSIONS

L'Etat-major du SDIS est présidé par le commandant et est composé des personnes suivantes :

- Cap Frédéric Gafner, remplaçant du commandant
- Cap Xavier Lhorme, responsable de l'instruction
- Cap Sébastien Clolery, responsable logistique
- Cap Alexandre Fink, chef du DPS2
- Cap Albano Boscaglia, chef du DPS3 Fleurier
- Cap Dominique Wyss, chef du DPS3 Couvet
- Lt Joël Petitpierre, chef du DPS3 La Côte-aux-Fées

En ce qui concerne le commandant du SDIS, il est membre de la Commission cantonale de coordination de la défense incendie et il représente également les régions Val-de-Travers et Val-de-Ruz dans le groupe de travail technique relatif à la centrale 118.

Quant au chef de Dicastère, il siège à la Commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS), ainsi qu'au Comité de pilotage de la Centrale Neuchâteloise d'alarme (CNU), qui se sont réunis à 8 reprises.

5.3. ACTIVITE 2015

Le SDIS est géré par la commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du DPS 2 qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Dans le but d'optimiser les points de départ et le stockage du matériel selon les directives ECAP, le hangar de Noiraigue a été fermé au 31 décembre 2015. L'effectif de cette section ayant fortement diminué au cours des dernières années, ce personnel est désormais rattaché à la section Travers.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre d'exercice 2014	Nombre d'exercice 2015
Chauffeurs	38	30
Séances d'état-major	28	28
Entretien du matériel et des véhicules	16	25
Exercices de lutte contre le feu	29	24
Exercices officiers et sous-officiers	23	20
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	19	12
Formation des JSP	10	10
Secours routier	6	9
Centralistes	6	7
Chimique, hydrocarbure	6	7
TP ou autre véhicules DPS 2 dans les DPS 3	5	5
Recrutement	12	3
Exercice sur alarme surprise	1	1
Sanitaire	8	0
Groupe d'intervention en milieu périlleux (SAS)	5	0
Total des exercices et des séances	212	181

La diminution des exercices a été souhaitée par l'Etat major (EM), elle s'explique notamment par la volonté de diminuer la charge de travail pour le personnel de milice, mais également parce que les 15 recrues incorporées en 2015 ont été formées au centre de formation de Couvet. D'autre part, en application des directives ECAP concernant les tâches essentielles, les sapeurs-pompiers sanitaires de La Côte-aux-Fées (first-responders) sont formés et gérés depuis le 1er janvier 2015 par le service d'ambulance de Val-de-Travers. Enfin, le personnel de la section Police-route a quant à lui été confié à la même date au service de la sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI) sous la nouvelle dénomination d'« auxiliaire de circulation ».

5.3.2. INTERVENTIONS

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2014	2015
Alarme automatique	37	42
Inondations	22	23
Feux	36	20
Aide aux ambulanciers	12	9
Hydrocarbures	8	9
Secours routier	9	8
Sauvetage de personnes / relevage spéciaux	2	4

Interventions auxiliaires de circulations	25	3
Chimique	1	2
Sauvetage d'animaux	3	1
Pompiers sanitaires	19	0
Interventions au profit collectivité publique	16	0
SAS	2	0
Divers / éléments naturels	2	1
Total interventions	194	122

A noter parmi les interventions importantes, celle du 17 décembre 2015, à la scierie des Bayards. Dès leur arrivée, les premiers secours du SDIS ont pris les mesures nécessaires pour éviter que le sinistre ne se propage au reste du bâtiment, notamment à l'infrastructure de chauffage à distance située dans le périmètre immédiat. Le sinistre a pu être limité à la partie centrale de l'immeuble qui a ainsi été endommagé sur environ 20% de la surface. Aucun blessé n'a été à déplorer.

46 sapeurs-pompiers du SDIS, appuyés par 8 membres des SIS des Montagnes et du Littoral, dont une ambulance, ainsi que 6 membre de l'OPC et 2 de la sécurité de proximité sont intervenus à cette occasion

5.3.3. FORMATION

En sus des exercices énumérés précédemment, le personnel du SDIS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Participants 2014	Participants 2015
Cours de base II	4	19
Porteurs d'appareils respiratoires	9	16
Cours de base I	7	15
BLS/AED (sanitaire)	15	14
Méthodologie	0	8
Séminaire RETEX	8	8
Machiniste motopompe	6	7
Echelles automobiles	0	7
Journée technique officiers de service	6	5
Sécurité antichute	2	4
Officier I (tous les deux ans)	0	4
Technique extinction	4	3
Cours responsables JSP / I-II	4	3
Sauvetage des grands animaux	0	2
Cours artificiers FWA cat.4	0	2
Cours fédéral conduite intervention	1	2

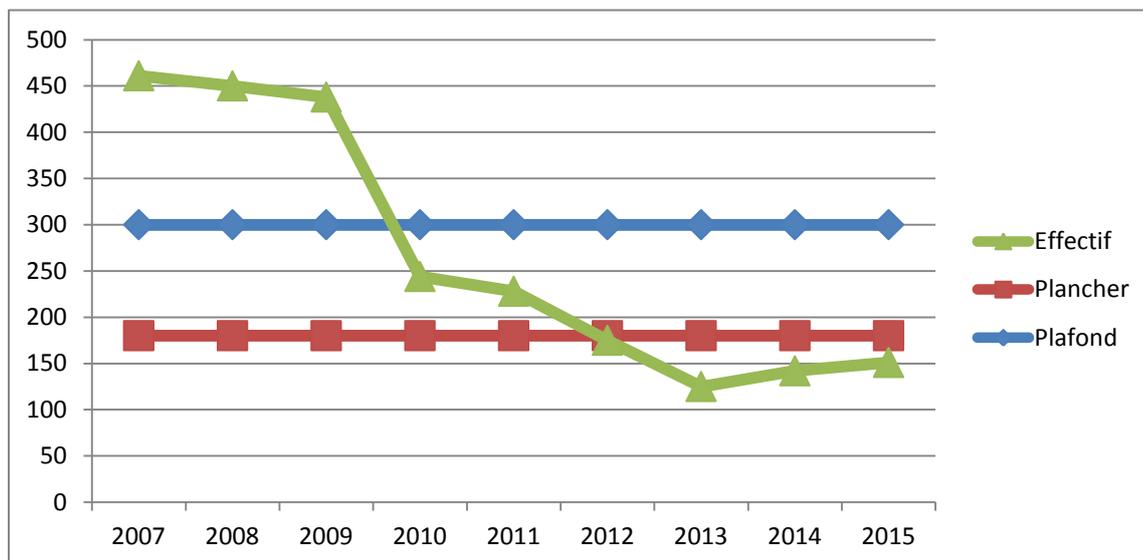
Phénomènes thermiques	0	2
Formateur sécurité antichute	0	1
Cours fédéral de base instructeur, phase IV	1	1
Divers (chefs de classes, cours cantonaux et fédéraux,...)	44	12
Total participants aux cours	111	135

Cela représente 240 jours de formation externe et une moyenne de 1.77 jour/homme.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SDIS a nécessité un effectif de 1,96 EPT, y compris le commandant, pour accomplir sa mission.

En ce qui concerne le personnel de milice, le tableau ci-dessous illustre de manière inquiétante la diminution de l'effectif. Toutefois, avec l'entrée en fonction d'un commandant professionnel en septembre 2013, un effort particulier a été consacré à cette problématique, avec pour effet le retour à une légère progression.



5.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES EN 2015

5.5.1. STABILISATION DE L'EFFECTIF, FORMATION ET MISSIONS DE SECOURS

La diminution de l'effectif détaillée plus haut a pu être stabilisée en fin d'année grâce à l'augmentation des personnes incorporées, ceci même après l'annonce de la fermeture du hangar de Noiraigue. Il est également très réjouissant de constater que les jeunes sapeurs-pompiers intègrent le SDIS dès 18 ans révolus, à l'issue de leur formation qui est désormais partiellement reconnue comme formation cantonale de base.

Au niveau du recrutement, ce sont deux soirées qui ont été organisées en automne, la première pour diffuser des informations sur nos activités et les critères d'incorporation et la deuxième, nouvelle, a été consacrée à une évaluation et à un entretien individuel avec les candidats.

Deux chauffeurs de véhicules lourds ont terminé et réussi leur formation, ce qui a permis d'augmenter l'effectif qui atteint désormais 26 personnes.

La formation et le perfectionnement des instructeurs fédéraux se sont activement poursuivis avec un effectif honorable de 7 instructeurs pour notre SDIS.

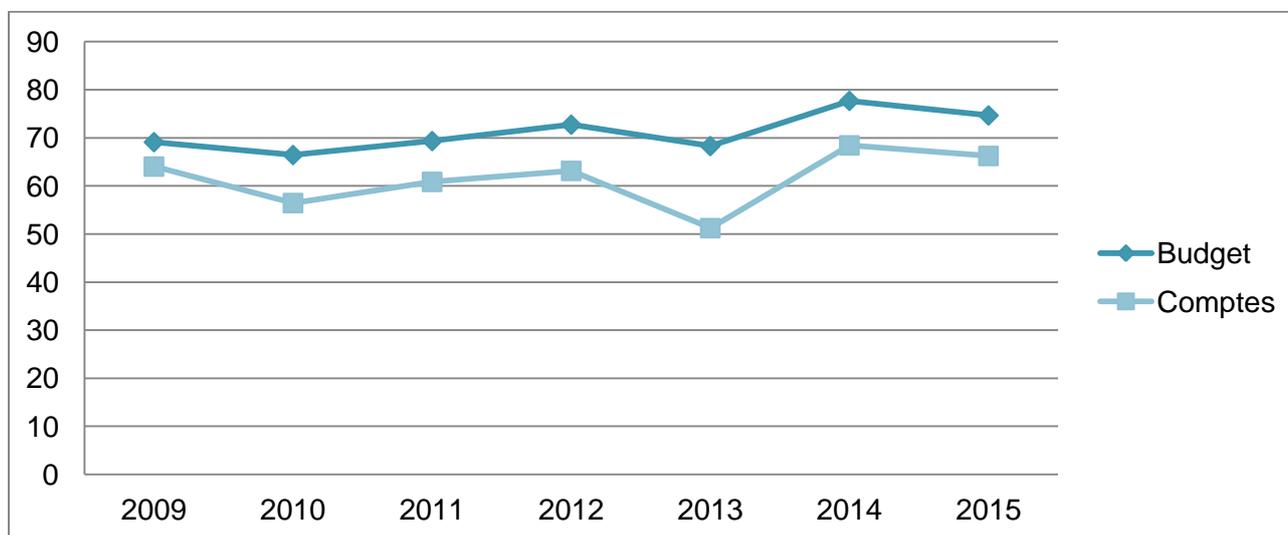
L'accomplissement des tâches déléguées au titre des missions de secours dirigées par un officier professionnel se déroulent de manière très satisfaisante grâce à une bonne collaboration entre les entités.

5.5.2. PROJETS 2016

Pour 2016, il s'agira de maintenir l'effort sur les effectifs et d'encourager la formation de nouveaux officiers et cadres qui devront assurer la continuité suite aux prochains départs pour raison d'âge. Pour y parvenir, un plan stratégique quadriennal est en cours d'élaboration, il définira des objectifs prioritaires.

5.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



6. PROTECTION CIVILE – OPC

6.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

6.2. ACTIVITES 2015

La répartition des services est la suivante :

- 6 cours préparatoires et 13 cours de répétitions ont nécessité 232 convocations pour un total de 406 jours-hommes.
- 5 états-majors pour un total de 40 heures.
- 2 interventions au profit de la collectivité (Môtiers art en plein air et le nettoyage des sites karstiques) ont nécessité 55 convocations pour un total de 147 jours-hommes.
- 3 interventions d'urgences pour un total de 34 jours-hommes.
- 1 formation complémentaire pour l'EM pour un total de 50 heures de formation continue.

Une augmentation de 114 jours-hommes, par rapport à 2014, est constatée, elle est principalement due aux deux interventions au profit de la collectivité et aux trois interventions d'urgences.

Le taux moyen de participation sur l'ensemble des cours 2015 est de 89.5% pour 10% de dispenses accordées et 0.5% de défaillants.

6.2.1 FORMATIONS SPECIFIQUES ET SEANCES

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Chef de section assistance	1	Lieutenant
Chefs de groupe assistance	3	2 sergents (GIR) et 1 caporal
Spécialistes GIR assistance	2	Appointés
Spécialistes GIR appui	3	Appointés

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand, au centre cantonal d'instruction à Couvet, ainsi qu'au niveau fédéral, au centre d'instruction de Schwarzenburg (BE).

6.2.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Le commandant a été engagé à 4 reprises comme instructeur :

- 3 écoles de formation de chef de groupe appui, 15 jours de service.
- 1 école de formation de base (EFB), 8 jours de service.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC a nécessité un effectif de 1,5 EPT, y compris le commandant, en termes de personnel communal.

L'effectif global du personnel de milice PCi au 31.12.2015, se compose de 121 personnes. Une légère augmentation par rapport à 2014 puisque l'on compte 5 astreints de plus.

6.4. COMMISSIONS

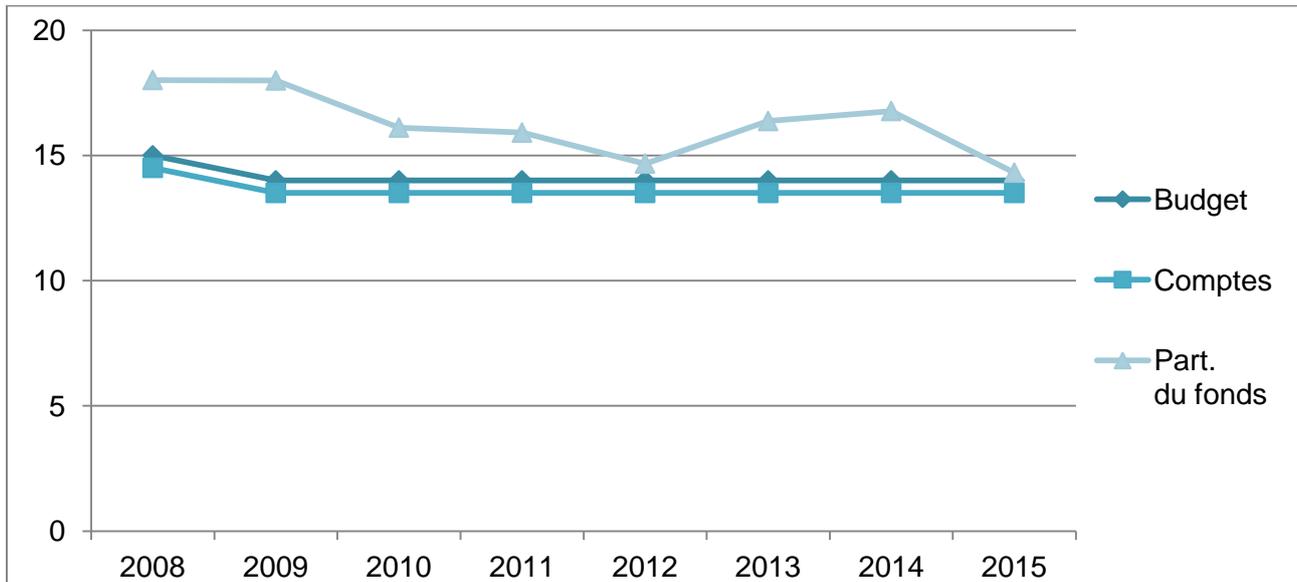
Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions sous l'égide du SSCM. Quant au chef de Dicastère, il est membre du Comité des directeurs régionaux de l'OPC.

6.5. REORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHATELOISE

Les travaux sur la réforme PCi se sont poursuivis en 2015. L'objectif validé est une adéquation avec la nouvelle organisation de défense incendie qui fonctionne en 4 régions autonomes.

6.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

es missions principales du service ont beaucoup évolué depuis la régulation des appels par la CASU (Centrale d'Appels Sanitaires Urgents) 144 vaudoise qui engage le dispositif préhospitalier neuchâtelois depuis le 19 janvier 2015 à midi.

La mission précédemment dédiée au service des ambulances du Val-de-Travers (la prise en charge professionnelle, 24h/24 et tous les jours de l'année, de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous et les transferts programmés depuis l'hôpital de Couvet) a été modifiée dans un contexte suprarégional, qui voit tous les moyens préhospitaliers du canton (publics et privés) être engagés sur le principe de la proximité. Ainsi, l'engagement des moyens sanitaires ne se fait plus selon une politique de district, mais selon la position du moyen disponible le plus proche de l'événement.

Cela signifie que le secteur d'intervention du service des ambulances s'est naturellement élargi aux Vallées de la Brévine et des Ponts-de-Martel. L'ambulance est également régulièrement engagée hors de son secteur naturel, notamment lors des retours à vide depuis les sites de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Ce changement fondamental a eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre d'interventions comme nous le verrons plus loin, mais aussi de modifier en profondeur la répartition du type d'intervention, la régulation professionnelle par la CASU 144 faisant diminuer le nombre de courses urgentes, avec signaux prioritaires enclenchés.

Le principal bénéficiaire de ces changements reste le patient, avec non seulement l'engagement de l'ambulance disponible la plus proche, mais aussi avec des conseils téléphoniques prodigués par un professionnel de la santé en attendant l'arrivée des secours sur place (aide à la réanimation ou à l'accouchement, par exemple).

Parallèlement à cela, le personnel ambulancier a activement participé à nombre de missions accessoires dont les plus importantes sont :

- Formation des partenaires (pompiers, crèches communales, sanitaires d'entreprise, activité complémentaire facultative pour l'école JJR, ECOVAL, etc.)
- Formation des étudiants ambulanciers (journées en collaboration avec l'école d'ambulanciers de Genève)
- Accueil et encadrement d'étudiants des écoles d'ambulanciers de Lausanne et Genève
- Vaccination du personnel communal.

7.2. ACTIVITE 2015

Le service a assuré un total de 1'062 interventions en 2015, représentant 1'082 sorties d'ambulances, soit une augmentation de 42% par rapport à 2014 (764).

A noter que le service a dû assurer 168 interventions simultanées avec 2 ambulances la journée. Des services extérieurs sont intervenus en renfort sur le Val-de-Travers à 170 reprises. Globalement, il y a donc eu 338 interventions simultanées sur notre secteur, soit près d'une fois par jour.

Les différents types d'interventions se sont répartis de la manière suivante :

Problème principal	P1	P2	P3	S1	S2	S3
Détresse ou insuffisance respiratoire	46	18	6	3	9	7
Trauma des membres (y compris luxation)	32	63	16	1	4	13
Malaise cardiaque, douleur thoracique non-traumatique (victime consciente)	30	5	1	7	9	8
Déficit neurologique sans coma et non-traumatique	23	7	2	7	6	4
Perte de connaissance brève, malaise non cardiaque (vagal, hypoTA)	22	10	1	0	0	0
Crise convulsive	22	4	0	1	0	0
Trauma cranio-cérébral	21	14	0	0	11	2
Cas de psychiatrie (agitation, angoisse, ...)	17	30	8	0	3	8
Troubles du rythme et/ou de la conduction (bradycardie, bloc AV, ...)	15	5	1	3	3	4
Arrêt cardio-respiratoire (ACR)	14	0	0	0	0	0
Douleurs abdominales non-traumatique	11	22	4	2	16	12
Intoxication sans coma (OH, médicaments, drogues, CO, fumée)	11	16	0	0	2	0
Troubles de la vigilance	11	6	0	0	0	0
Trauma maxillo-facial	10	5	0	0	2	0
Trauma de la colonne	9	8	1	0	1	3
Trauma thoracique	8	5	3	0	0	0
Hémorragie sans trauma (digestive, ORL, gynécologique)	7	11	2	1	6	2
Baisse de l'état général (BEG)	4	23	26	0	2	6
État de choc (hypovolémique cardiogène, septique, anaphylactique)	4	2	0	2	0	0
Cas d'allergie (sans état de choc anaphylactique)	3	1	0	1	3	0

Coma non-traumatique	3	0	0	0	0	0	
Crise d'asthme	3	0	0	0	0	0	
Polytraumatisme	3	0	0	0	0	0	
Maux de tête	2	2	0	0	3	0	
Grossesse, accouchement, naissance	2	2	0	0	0	2	
Urgence hypertensive	2	1	1	0	3	0	
Brûlure	2	0	0	1	1	0	
Douleurs lombaires non-traumatique	1	5	9	0	3	8	
Trauma pelvien (périnée)	1	0	1	0	1	3	
Soins impossibles à domicile	0	3	14	0	0	4	
Trauma abdominal	0	0	0	2	1	2	
Autre	23	42	16	3	23	44	
Total	362	310	112	34	112	132	1062

Les définitions « P » et « S » sont les suivantes :

P1 : départ immédiat, avec signaux prioritaires, pour des cas d'urgence avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales.

P2 : départ immédiat, pour des cas d'urgence sans probabilité d'une atteinte des fonctions vitales.

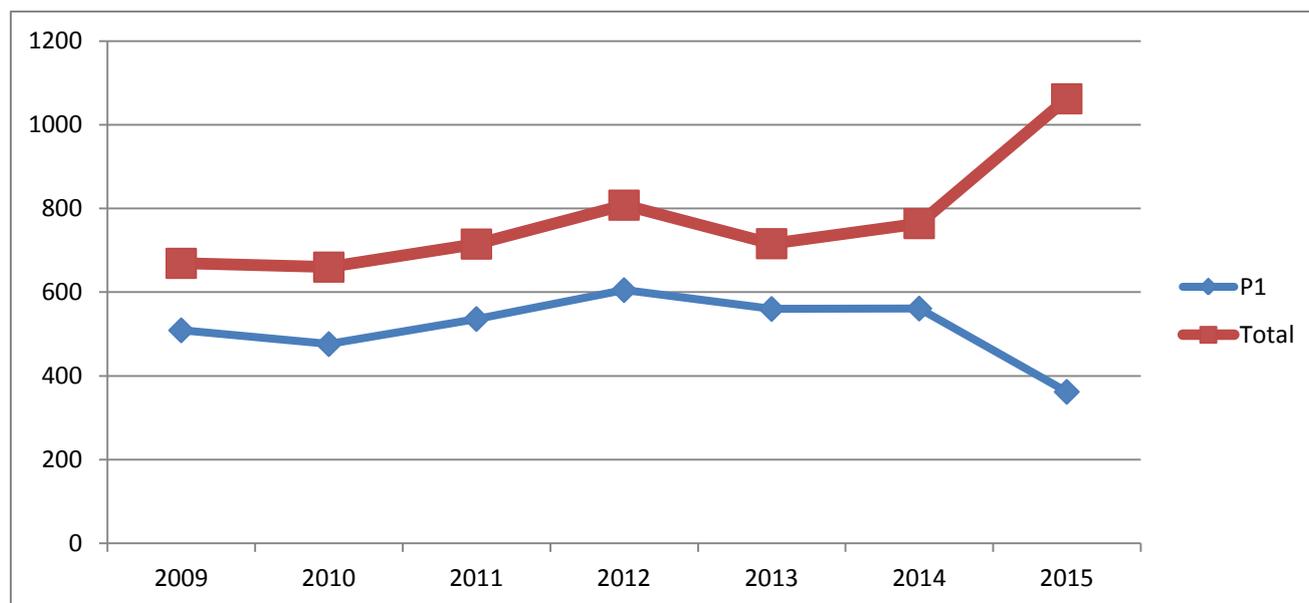
P3 : départ autorisant un délai ou programmé.

S1 : transfert d'un patient avec atteinte des fonctions vitales.

S2 : transfert d'un patient, sans atteinte des fonctions vitales mais dont le départ ne pourrait pas être différé.

S3 : transfert programmé d'un patient, sans atteinte des fonctions vitales.

L'évolution du nombre d'intervention est la suivante :



Nous pouvons noter que tant la répartition des missions que leur nombre ont fortement varié dès le 19 janvier 2015 suite à la régulation des appels par des professionnels de la santé.

En 2016, la Commission cantonale des urgences préhospitalières (COMUP) étudiera plus finement la variation des statistiques. Ses conclusions permettront de déterminer la validité ou non du dispositif mis en place le 19 janvier 2015.

En 2014, pour la première fois, nous pouvions nous targuer de répondre aux critères IAS en termes de délai de réponse, avec 9% des P1 assumées par notre service ayant nécessité un délai d'intervention (alarme – arrivée sur site) de plus de 15 minutes, même sans considérer les premiers répondants, alors que les années précédentes, nous étions systématiquement hors du cadre (14% en 2012 et 11% en 2013 alors que les critères IAS préconisent un maximum de 10%). En revanche, les critères étaient respectés les années précédentes grâce à la présence des premiers répondants.

Nous relevions également qu'il fallait attendre les résultats 2015, tenant compte :

- de la possibilité pour le personnel ambulancier de passer les nuits et jours fériés à proximité des véhicules grâce à la nouvelle centrale d'ambulances.
- de la nouvelle répartition des degrés d'urgence en lien avec une régulation sanitaire professionnelle.

Les faits nous ont donné raison : l'augmentation de notre périmètre d'activité a entraîné une augmentation frappante du temps que nous mettons à arriver sur site. Ainsi, 23% des P1 assumées par notre service ont nécessité un délai d'intervention (alarme – arrivée sur site) de plus de 15 minutes. La présence de premiers répondants à La Côte-aux-Fées et pour la Vallée des Ponts-de-Martel permet de réduire le nombre d'interventions concernées à 15%. Contrairement aux apparences, il ne s'agit toutefois pas d'une détérioration de la sécurité sanitaire mais vraisemblablement d'une amélioration avec des délais, certes plus longs que les critères IAS, mais plus rapide pour les patients des Vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel qui étaient jusqu'à présent pris en charge par le SIS des Montagnes.

Pour 2016, il s'agira de faire un état des lieux concernant les premiers répondants. Couplés aux résultats de la réévaluation globale du dispositif sanitaire effectué par la COMUP, ses conclusions permettront de proposer, si nécessaire, les mesures correctrices qui s'imposent. Cela sera d'autant plus important que la pérennité du groupement de La Côte-aux-Fées n'est plus garantie, par manque d'effectif et difficulté de recrutement au vu du faible bassin de population concerné.

7.2.1. FORMATION

Globalement, le service des ambulances a consacré 965 heures à la formation, réparties de la manière suivante.

Formation continue «ES-ASUR»

Chaque collaborateur a suivi une journée de formations dispensée par l'école ES ASUR à Lausanne, sur un thème à choix.

Formation continue cantonale:

L'ensemble du personnel du service a également participé à une formation proposée au niveau cantonal. Le thème abordé cette année traitait de la gestion des transferts instables.

Stage au bloc opératoire

A une exception près, chacun a pu bénéficier d'un stage d'environ 7 heures au bloc opératoire de la clinique Montbrillant à La Chaux-de-Fonds. Le but était de renforcer les compétences techniques de nos collaborateurs principalement dans la ventilation, la pose de masques laryngés, dans une moindre mesure la pose de voies veineuses périphériques, et de consolider les connaissances théoriques de pharmacologie.

Formation spécifique

Deux collaborateurs ont suivi la formation « MIMMS » dispensée par l'ALSG en collaboration avec l'école ES-ASUR.

Formation continue interne

Le premier semestre 2015 a été marqué par une nette augmentation des interventions et durant l'été le responsable de formation a été remplacé. Ces deux facteurs associés, ont entraîné une baisse de l'activité durant la première moitié de l'année 2015. Malgré ce contexte, plusieurs thèmes théoriques et pratiques ont été proposés dans la deuxième moitié de l'année.

Formations continues dispensées à des tiers

Nous avons de nouveau dispensé un grand nombre d'heures de formation. En effet, l'engagement du service auprès de ses partenaires et des entreprises de la région a nécessité l'organisation d'une multitude de cours.

En participant à de nombreux exercices, le service a développé sa collaboration avec les sapeurs-pompiers de notre région. En plus d'apporter un bénéfice en termes de compétences techniques, ces exercices sont l'occasion de distinguer les besoins et les attentes de chacun dans un domaine multidisciplinaire.

Le suivi des premiers-répondant a nécessité l'organisation de trois exercices durant l'année 2015.

Le service a formé les secouristes d'entreprises de trois manufactures de la région. Au total, ces cours se sont déroulés durant neuf après-midi.

Dans le cadre des ACF de l'école JJR, les collaborateurs de notre service ont appris les gestes de premiers secours à 12 élèves durant six après-midi.

Le service a proposé quatre cours de formations aux premiers secours au personnel de la crèche communale.

Accueil des stagiaires

Tout au long de l'année, nous avons reçu une quinzaine de stagiaires d'horizons divers. L'accueil des étudiants n'est pas à négliger, un bon accueil permettant de donner une image positive de notre service. L'encadrement de ces étudiants entraîne la mise en place de nombreux exercices pratiques de prise en charge et nécessite l'investissement de chacun.

Collaboration avec les écoles en soins ambulanciers

En plus de participer à l'organisation de deux jours d'exercices et des examens finaux de l'Ecole Supérieure de Soins Ambulanciers (ESAMB) de Genève, il est intéressant de noter que plusieurs membres de notre service sont actifs, comme vacataires externes et experts aux examens, au sein de l'ES ASUR et de l'ESAMB. Cela est profitable tant aux étudiants que nous accompagnons que pour le service de manière générale. En effet, cela permet de suivre les évolutions incessantes de ce métier.

Pour terminer le chapitre des formations, il est à noter que M. Andy Willener, chef de service, a obtenu son brevet fédéral de responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales en mai 2015. Ce titre s'ajoute à un diplôme d'ambulancier chef des secours ainsi qu'à un certificat de management de proximité délivrés en 2014. L'occasion pour le Conseil communal de le féliciter chaleureusement et de le remercier pour son précieux engagement au profit de notre région.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2015, se compose ainsi :

- 7 ambulanciers diplômés ES, représentant 6.4 EPT.
- 5 techniciens ambulanciers, représentant 4.75 EPT.

Un pool d'une quinzaine d'auxiliaires renforce le dispositif.

Suite au départ de M. Bruno Puveland, la fonction de responsable de la formation a été repourvue à l'interne par M. Jean-Daniel Zimmerli, ambulancier ES, dès le 1^{er} septembre 2015.

Le taux d'absentéisme s'élève à 1.3 % (contre 4.1% en 2014 et 6.5% en 2013). A noter que la moyenne suisse est de 4.3% dans les milieux de Santé humaine et action sociale. Ce chiffre est encourageant et démontre les effets positifs des efforts entrepris par la direction du service.

Le turnover s'élève à 15% pour 2015 (24% en 2014). Ce chiffre tombe à 7.6% si l'on ne compte pas le collaborateur qui est parti pour raison de santé (reconversion AI). En chiffre absolu, il s'agit de deux, respectivement un départ.

Nous pouvons raisonnablement penser que la baisse significative du turnover et de l'absentéisme est due à l'amélioration des conditions de travail (locaux et horaires), mais également au climat de travail empreint de respect et de confiance mutuelle.

Nous pouvons toutefois relever que le service des ambulances est en sous-effectif, faute de postulants suffisants répondant aux critères minimaux, et ce malgré les énormes progrès en termes d'attractivité et le travail intensif de la direction et des collaborateurs en termes de réseautage et de visibilité du service. A l'avenir, il conviendra d'être attentif à ne pas entrer dans une démarche de surenchère salariale mais de rester vigilant à l'évolution des traitements des ambulanciers romands.

Toutefois, le sous-effectif que nous traversons est sans doute appelé à durer. Il est impératif de rester attentif à ne pas trop surcharger le personnel en heures supplémentaires. La fatigue étant un facteur d'erreur important, mais également une cause importante d'incapacité de travail, entraînant un cercle vicieux ayant finalement une incidence sur le climat de travail et l'attractivité du service.

7.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

7.4.1. FINANCEMENT DU SERVICE DES AMBULANCES ET FACTURATION AUX PATIENTS

Lors des rapports de gestion précédents, nous regrettons la double iniquité de traitement en matière de financement des ambulances dans notre canton.

En effet, la facturation au patient qui était tout d'abord 45% plus chère dans notre région par rapport aux autres régions dans la mesure où elle tenait compte du nombre de kilomètres parcourus et de la durée de l'intervention, tous les deux étant bien entendu plus élevés au Val-de-Travers vu l'éloignement des sites de soins aigus.

D'autre part, le coût par habitant des services ambulances qui variait du simple au triple pour bénéficier de la même couverture sanitaire. Cette situation s'expliquant aussi dans notre région par un dispositif plus important qu'ailleurs avec l'éloignement des sites de soins aigus, et un bassin de population moins important.

Dans ce cadre, nous avons activement soutenu la décentralisation du numéro d'urgence 144 auprès de la FUS-VD. Cette dernière étant réalité depuis janvier 2015, le mode d'alarme et d'engagement des services d'ambulances neuchâtelois a fondamentalement été modifié. Les frontières de districts ont été supprimées et nous sommes passés à une structure cantonale favorisant la proximité de l'ambulance, indépendamment du service engagé. Le dispositif neuchâtelois est dès lors conçu comme un ensemble et plus régionalement.

Dès le 1^{er} janvier 2015, un nouveau règlement sur les soins préhospitaliers et les transports de patients a été adopté par le Conseil d'Etat. Le nombre et l'emplacement des services d'ambulances

ont été déterminés pour l'ensemble du Canton, soit deux ambulances la journée et une la nuit pour notre région. Ce règlement prévoit également que le déficit global d'exploitation des services d'ambulances est à la charge des communes et qu'il est réparti entre elles selon le principe de la mutualisation.

En ce qui concerne notre commune, c'est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 2010 et nécessité des interventions répétées auprès des autres régions, du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des services de l'Etat, la phase déterminante ayant été l'acceptation du 144 en votation populaire, rendant caduque les frontières des districts dans le préhospitalier et ouvrant la voie à la mutualisation des coûts.

Les principaux effets financiers de la mutualisation des coûts pour notre commune sont les suivants :

- 1) Diminution des charges nettes de Fr. 39.-/habitant (- Fr. 425'000.-) par rapport aux comptes 2014.
- 2) Diminution des charges nettes de Fr. 71.-/habitant (- Fr. 774'000.-) par rapport au budget 2015.
- 3) Compensation intégrale des Fr. 330'000.- de subvention extraordinaire octroyée par l'Etat depuis 2009 pour pérenniser un deuxième équipage et supprimée dès 2015.

En ce qui concerne la facturation au patient, le chef de Dicastère a été mandatée par le Département des Finances et de la Santé en juillet 2014 pour piloter les discussions avec les assureurs. Les discussions ont abouti en août 2015. A partir du 1^{er} septembre 2015, les factures envoyées aux patients ne tiennent plus compte du nombre de kilomètres parcourus, ni de la durée des interventions qui pénalisaient fortement notre région. Un système forfaitaire a été introduit avec une facture identique pour l'ensemble du Canton, peu importe le lieu de prise en charge. Pour les patients vallonniers, c'est une diminution de 25% de la facturation moyenne.

Il s'agit de deux gros dossiers qui ont dès lors abouti durant cette année 2015, à la faveur du patient et du contribuable, et qui enchantent particulièrement le Conseil communal.

7.4.2. CENTRALE 144

En 2014, nous écrivions que « *les changements inhérents à la nouvelle régulation par un 144 professionnels seront importants. Il sera nécessaire que tous les acteurs soient proactifs durant cette phase cruciale, tant en termes stratégiques (mutualisation des coûts notamment) qu'opérationnels (nombres d'ambulances nécessaires par exemple)* ». Nous pouvons constater aujourd'hui que les buts cités se sont traduits par une visibilité plus importante du service au niveau cantonal. En effet, la gouvernance suprarégionale est en phase de stabilisation.

Celle-ci est composée de deux niveaux :

1. Un niveau stratégique par la Direction des urgences préhospitalières (DIRUP), organe de préavis pour le département en charge de la santé,
2. Un niveau opérationnel par la Commission des urgences préhospitalières (COMUP).

A noter que la présidence de la COMUP est assurée par le chef de service des ambulances du Val-de-Travers et que le chef de Dicastère est le représentant des communes neuchâteloises au sein du bureau de la DIRUP.

7.4.3. NOUVELLE CENTRALE D'AMBULANCES ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Le Conseil Général ayant accepté la demande de crédit en faveur de la construction d'une nouvelle centrale, les travaux ont débuté en 2015. Le personnel ambulancier a pu prendre possession de ses nouveaux bureaux et de son lieu de vie en octobre 2015. Les nouveaux garages, dont font partie les locaux de stockage et de désinfection, seront terminés dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

La création de postes ayant été validée par la CGF le 16 novembre 2015, la durée ordinaire du travail hebdomadaire a pu être diminuée de 50 à 44 heures dès le 1^{er} janvier 2016. Ces nouvelles conditions de travail se rapprochent des autres services d'ambulances romands. La phase de recrutement a débuté fin novembre 2015.

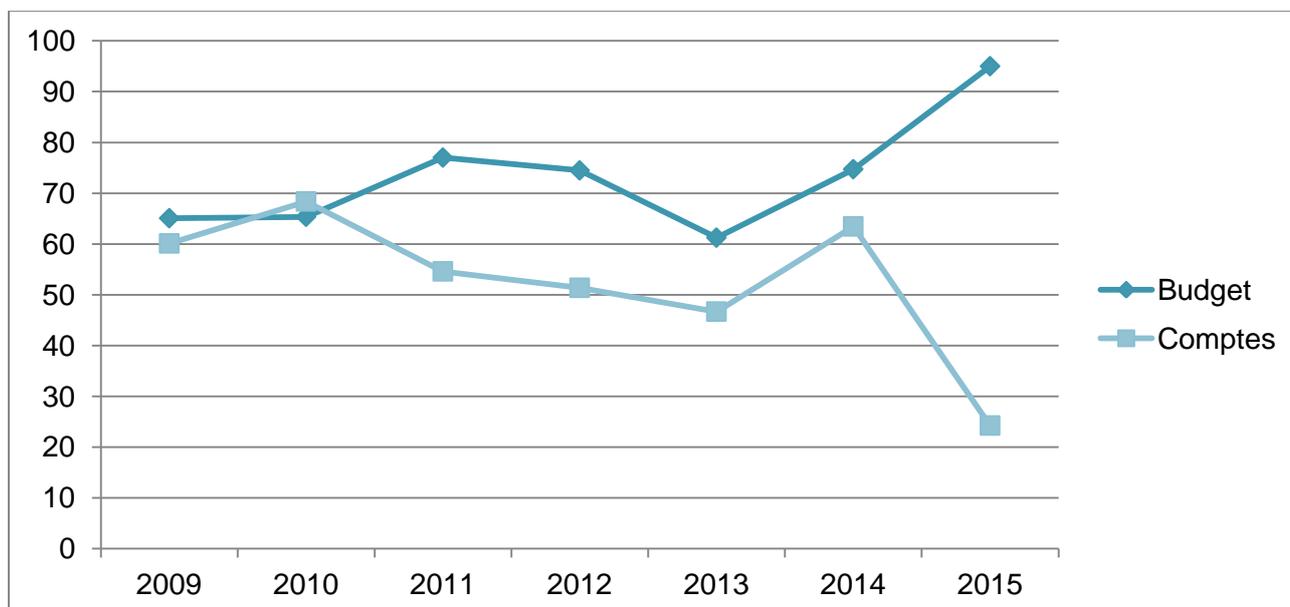
7.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

2015 aura à nouveau été une année riche en défis. Au vu de ce qui précède, on peut d'ores et déjà augurer que 2016 sera à cette image, notamment en termes de suivi des dossiers cantonaux (dispositif sanitaire et gouvernance suprarégionale) et régionaux (attractivité du service, sous-effectif et maintien du climat de travail).

Afin de permettre au service de s'adapter comme il l'a fait jusqu'à présent à un environnement sans cesse en mouvement, il sera impératif de maintenir l'excellente collaboration entre les différents échelons hiérarchiques ; que cela soit l'équipe avec la direction opérationnelle, que cette dernière avec les acteurs politiques.

7.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) est la suivante :



8. CABINET DE GROUPE

Avec 8 médecins généralistes sur 11 qui partiront en retraite durant ces 4 prochaines années, la pénurie qui s'annonce dans la région du Val-de-Travers est inquiétante et préoccupe le Conseil communal depuis plusieurs années.

Ainsi, le 13 février 2015, la commune de Val-de-Travers a annoncé le lancement d'un partenariat public-privé, en étroite collaboration avec les époux Parmigiani, visant la mise sur pied d'un cabinet de groupe sur le site de l'ancienne CPHM, sise ruelle Rousseau 2 à Fleurier. Ce partenariat se traduit de la manière suivante : investissement 100% privé avec un soutien de la commune sous forme de recherche active de médecins et de garantie de loyers pour les locaux inoccupés.

Alors que le but visé était de débiter une activité médicale avant janvier 2016, le Conseil communal a eu le plaisir d'annoncer que cet ambitieux objectif était atteint avec l'ouverture du cabinet collectif pour le 1^{er} décembre 2015.

L'activité médicale s'est mise en place avec tout d'abord l'installation de deux médecins de famille : la Dresse Catherine Aublin puis, dès le 4 janvier 2016, la Dresse Catherine Monnier. Ces arrivées seront progressivement suivies par d'autres médecins durant le premier semestre 2016, les démarches étant en voie de finalisation pour trois praticiens supplémentaires.

Le Conseil communal souhaite une chaleureuse bienvenue aux Dresses Aublin et Monnier et il est heureux que la population de notre région puisse bénéficier de leur précieuse expérience. Il transmet également toute sa reconnaissance aux époux Parmigiani pour leur exceptionnel engagement en faveur de la relève médicale de notre région.

En 2015, le DASSP a consacré 208 heures de travail pour mener à bien ce projet. Elles s'ajoutent aux 110 heures de l'année 2014.

9. PROJET INTEGRAVAL

Le projet IntégraVal a été déposé dans le cadre de la mise au concours lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) « Périurbain – Cohabitation dans les régions rurales ».

En mars 2012, la CFM a accepté de soutenir le projet à hauteur de Fr. 200'000.- répartis sur une période de 4 ans. Le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) a également pris la décision de le soutenir à raison de Fr. 50'000.- sur 4 ans.

Le but du projet est de réaliser un bouquet de mesures simples visant à renforcer l'action des autorités de Val-de-Travers pour promouvoir à long terme une bonne cohésion sociale et une intégration réussie des nouveaux arrivants, notamment pour les personnes issues de la migration.

L'année 2015 a été marquée par les journées de rencontre qui se sont tenues les 4 et 5 novembre 2015 à Wohlen (AG). Les objectifs de ces rencontres étaient la présentation du projet Toolbox, ainsi que les échanges d'expériences et conclusions concernant la phase du programme PERIURBAN et le développement et réalisation de nouveaux projets.

De notre projet, il en ressort une amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants, le soutien à l'encadrement des jeunes dans le cadre de l'association Barak, une collaboration systématique des associations et des personnes issues de la migration au travers des manifestations organisées

dans la commune et le développement d'une stratégie d'intégration des pendulaires en collaboration avec les entreprises.

La population est le principal bénéficiaire du projet au travers de la cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants, la cérémonie des naissances, la distribution d'un kit d'accueil, l'accueil des nouveaux élèves, le subventionnement à l'association Barak, les échanges entre la commune et les associations et personnes issues de la migration, ainsi qu'avec les entreprises par la distribution de kits d'accueil aux collaborateurs pendulaires.

Même si le soutien de la Confédération et du Canton prend fin en 2015, l'ensemble des mesures sont d'ores et déjà intégrées dans le fonctionnement de la commune. S'agissant d'un ensemble de mesures qui, une fois lancées, nécessitent relativement peu de moyens, si ce n'est du soutien administratif, le Conseil communal part du principe qu'elles se renouvellent année après année. Toutefois, si une mesure ne devait pas ou plus atteindre l'objectif escompté, elle serait réorientée avant d'envisager d'y renoncer. A l'heure actuelle, les processus en vigueur sont régulièrement réadaptés afin d'augmenter leur impact et d'assurer l'atteinte de son objectif.

De notre expérience, il a été relevé trois points forts : le financement, le dimensionnement et le partenariat.

Dès l'élaboration du projet, nous avons tenu compte de la manière dont le projet allait pouvoir être intégré dans les comptes de la commune et garantir ainsi la pérennité des mesures. Par conséquent, nous avons favorisé la réalisation d'actions ciblées et cohérentes par rapport à notre politique d'intégration. Quant au partenariat, il était essentiel de travailler en collaboration avec les associations et les entreprises de la région pour garantir une pleine réussite du projet.

Le DASSP a consacré 105 heures de travail pour cette mission.

10. SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Nous pouvons synthétiser le soutien du DASSP à la vie locale de la manière suivante :

Chancellerie : publication des matches au loto sur le site Internet, intégration des manifestations des sociétés qui en font la demande dans l'agenda électronique et réception des nouveaux arrivants dans le but de favoriser leur intégration dans la vie locale.

Sécurité de proximité : avec 881 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien du SPPI à la vie locale représente un investissement conséquent. Il a notamment traité 101 demandes de manifestation. A cela, s'ajoute le précieux engagement de la section des auxiliaires de circulation durant ces événements.

Service des ambulances : le dispositif a été augmenté d'un équipage ambulancier lors de l'Abbaye de Fleurier et les sapeurs-pompiers sanitaires ont été engagés durant deux soirs lors du Carnavallon.

DICASTERE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE CONSEILLER COMMUNAL

THIERRY MICHEL

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Les organigrammes du dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement ont fait l'objet de plusieurs remaniements durant l'exercice 2014. Ils n'ont pas subi de modification notable au cours de l'année 2015, tant en ce qui concerne l'école Jean-Jacques Rousseau, la crèche ou le centre sportif régional (CSR).

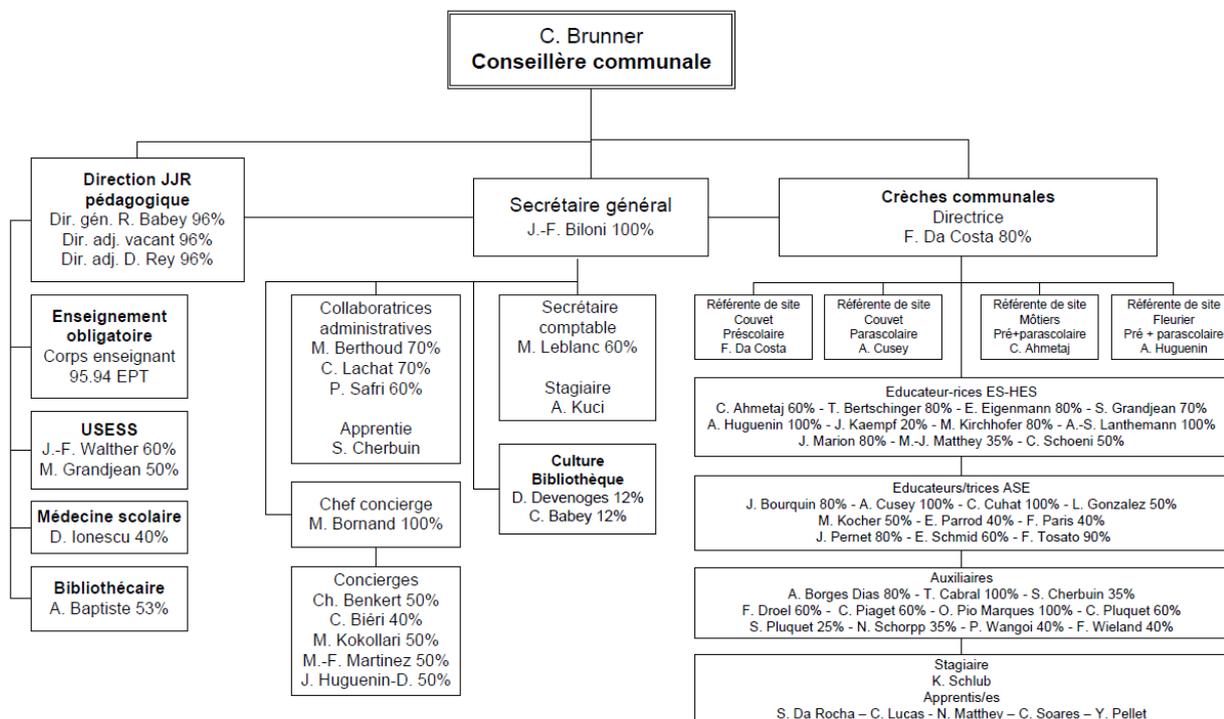
A l'école Jean-Jacques Rousseau, le mandat de la directrice n'a pas été renouvelé à son échéance contractuelle et a pris fin en juillet 2015. Après un soigneux processus de sélection, durant lequel une dizaine de candidatures ont été évaluées, le nouveau directeur désigné a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2015. Ces changements à la tête du cercle scolaire ont laissé successivement les postes de directeur et de directeur adjoint du troisième cycle vacants de deux à trois mois par poste. Dès novembre, l'engagement temporaire d'un chargé de mission expérimenté a permis de combler le retard accumulé dans la gestion d'importants dossiers. Grâce à l'engagement de chacun, la vie de l'école n'a pas été affectée par cette situation. Au 1^{er} janvier 2016, l'équipe de direction est à nouveau complète et peut mettre en place dans de bonnes conditions les réformes de l'école neuchâteloise, notamment celle du cycle 3.

Concernant la crèche, de nombreux remplacements ont dû être organisés en raison de plusieurs congés maternités et longues maladies. Par ailleurs, la directrice a souhaité réduire quelque peu son taux d'activité afin de pouvoir enseigner dans le domaine socio-éducatif. En août et dans la perspective de mieux répondre aux besoins des jeunes parents, ainsi que pour améliorer les taux de fréquentation, l'effectif des places d'accueil préscolaire a été augmenté et celui des places d'accueil parascolaire diminué dans la même proportion.

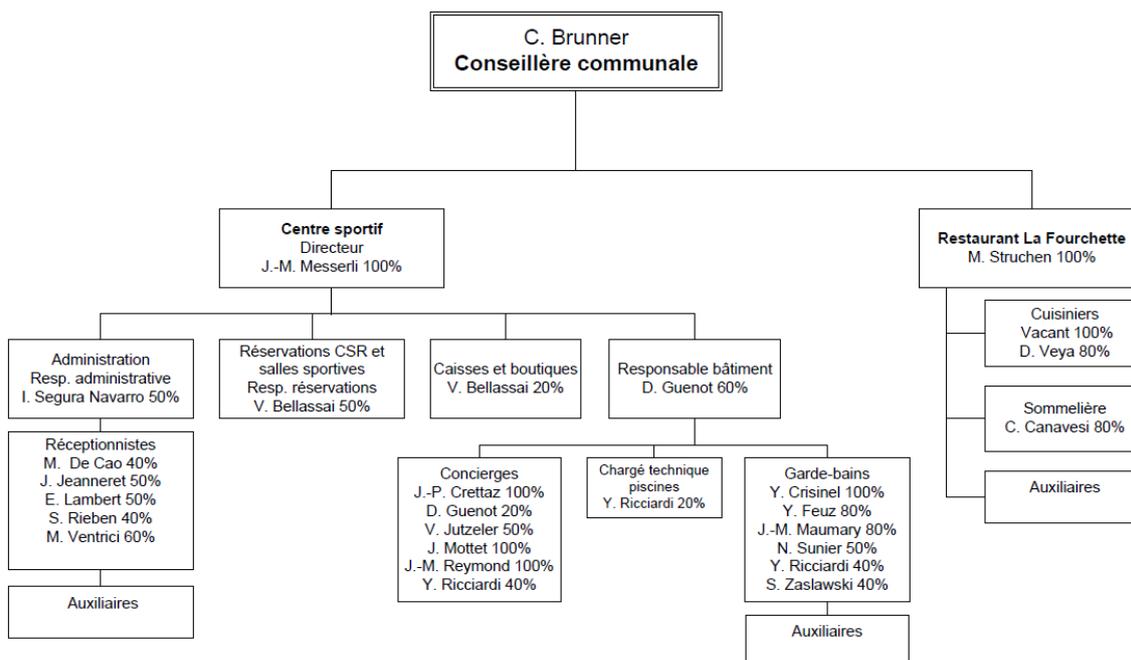
Du côté du Centre sportif régional, le restaurant La Fourchette s'est préparé, dès septembre, à sa fermeture définitive en raison de résultats déficitaires depuis plusieurs années. Il laisse place à une zone cafétéria sise dans le grand hall d'entrée du centre. Des postes de travail au sein de la nouvelle structure ont été proposés au personnel de service touché par la fermeture de La Fourchette. Quant à la buvette de la piscine des Combes, son exploitation a été externalisée à une société privée pour la durée de la belle saison.

2.1. ORGANIGRAMME

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement Etat au 31 décembre 2015



Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement Etat au 31 décembre 2015



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'école Jean-Jacques Rousseau a pour rôle d'assurer la scolarisation des élèves du Val-de-Travers sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Elle accueille également quelques élèves de la Brévine pour le degré secondaire et de Provence (VD) pour toute la scolarité. En 2015, une classe de premier accueil (enfants de migrants), totalement prise en charge par le canton, a également été ouverte.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 3 reprises durant l'année 2015. Il est composé de la manière suivante :

Mme Chantal Brunner	Conseil communal Val-de-Travers
Mme Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Mme Martine Behrend	Conseil communal Les Verrières
Mme Johana Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Mme Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
M. Alexandre Willener	Conseil général Val-de-Travers
Mme Laure Schlichtig	Conseil général La Côte-aux-Fées
Mme Odile Churchward	Conseil général Les Verrières
M. Romuald Babey	Direction des écoles
M. David Hamel	Direction des écoles (dès le 1.1.2016)
M. Denis Rey	Direction des écoles
Mme Brigitte Jéhlé	Parents d'élèves
Mme Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves
Mme Margherita Giovenco	Corps enseignant cycle 3
Pascale Boehlen	Corps enseignant cycle 3
Mme Mélanie Racine	Comité d'école Les Bayards
M. Christian Fragnière	Comité d'école Buttes
Mme Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Mme Christine Gallardo	Comité d'école Fleurier
Mme Caroline Di Paolo	Comité d'école Môtiers
Mme Christine Furer	Comité d'école Noiraigue
Mme Laura Givord	Comité d'école St-Sulpice
M. Grégory Faivre	Comité d'école Travers
M. Johnny Vonlaufen	Comité d'école Les Verrières
M. Cyril Maulini	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Mme Valeria Generoso	Communautés étrangères
Mme Claudine Paris	Commune invitée de La Brévine

Un poste de représentant des parents d'élèves est toujours vacant.

Durant l'exercice 2015 et ce qui concerne la représentation des comités d'école, M. Christian Fragnière a remplacé Mme Valérie Masi pour Buttes, Mme Caroline Di Paolo a remplacé Mme Oxana Puccini pour Môtiers, Mme Laura Givord a remplacé Mme Patricia Bellenot pour St-Sulpice, M. Johnny Vonlaufen a remplacé Mme Sancey pour Les Verrières et M. Cyril Maulini a remplacé M. Steve Maillardet pour la Côte-aux-Fées.

Pour le corps enseignant, Mme Marie-Angèle Clerc, représentante du cycle 1 a pris sa retraite en juillet. Ce poste est toujours vacant. Mme Pascale Bohlen a remplacé M. Bobillier, démissionnaire, pour le cycle 2. Mme Margherita Gioenco représente le cycle 3.

Pour la direction d'école, Mme Scollo est remplacée par M. Babey, son poste étant repourvu dès 2016 par M. David Hamel.

Les membres de la commission sont régulièrement informés de :

- l'organisation des classes
- la vie de l'école
- les réformes en cours
- l'organisation des transports scolaires
- la médecine scolaire
- les activités extrascolaires (camps).

Lors de la première séance du 17 mars, il a été traité des mesures pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). Ce sujet concerne les élèves qui éprouvent de grandes difficultés d'apprentissage. Par exemple, les enseignants peuvent faire appel à des spécialistes, appliquer des mesures simples telles que l'utilisation de calculatrices ou d'aide-mémoires. D'autres mesures dites « renforcées » comme l'orthophonie, le CERAS ou Les Perce-neiges peuvent être mise en place avec l'accord de la direction.

D'autre part, une modification du texte du Règlement relatif à l'autonomie financière du Comité d'école a été soumise au Conseil communal:

Art. 8 - Les gains réalisés à l'occasion de manifestations diverses sont affectés à la diminution de la participation financière des parents aux coûts d'activité sportives ou culturelles, de camps ou de réalisations d'utilité publique et scolaire reconnue.

Les comités d'école sont dispensés de verser un montant annuel visant à réduire la part financière des parents et de la Commune de Val-de-Travers aux coûts des camps de ski du degré 7. Cette part sera prélevée de la succession de Mme Locher, à concurrence de Fr. 150.- par an et par élève, à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Cette modification a été validée pour les camps des années 2015 et 2016. La situation devra être réexaminée lors de la prochaine législature par le nouveau CES.

La demande de dérogation portant sur la scolarisation des élèves de 1 à 4 H des Bayards aux Verrières et des élèves de 1 à 4 H de Boveresse à Môtiers a été reconduite pour l'année scolaire 2015-2016. Cela concerne 6 Bayardins et 8 Grenouillards.

C'est l'organisation des classes 1H à 8H et la mise en place de la réforme des filières pour les 9H qui ont essentiellement constitué les discussions lors de la séance du 8 juin 2015. Le directeur a exposé les nouveautés qui concernent la grille horaire

Formation générale (FGE) : Il s'agit d'une nouvelle branche enseignée à raison d'une période par semaine dès la 9H. Les thèmes traités, tels que l'informatique et Internet, la démocratie, la santé, la recherche d'emploi ou l'orientation professionnelle. Cette branche n'est pas évaluée.

Langues et cultures de l'antiquité (LCA) : Désormais cette branche sera enseignée à tous les élèves de 9^e ainsi qu'à ceux de 10H qui ont un niveau 2 en français. Auparavant, seules les élèves de section maturité suivaient cette branche.

Sciences de la nature (SCN) : Cette branche comprend la physique, la chimie ou la biologie et devient une branche à niveau dès la 10H.

Lors de cette deuxième séance, il a aussi été question de l'installation au Vallon de nouvelles orthophonistes, Mmes Stéphanie Chassot et Clarisse Charrière (soutenues par Mme Sylvie Tardi) en remplacement des départs de Mmes Manche et Lagrange. La commune a favorisé leur installation par la recherche de locaux à proximité de l'école primaire de Fleurier.

Les mesures d'économies que le Conseil d'Etat envisage dans le cadre du plan d'assainissement des finances cantonales ont aussi été évoquées. Pour mémoire, le canton a décidé de supprimer le subventionnement des transports scolaires (Transports de la montagne et anciennes lignes entre les villages), le subventionnement des traitements des directeurs d'école et le subventionnement de nouvelles constructions scolaires.

L'ordre du jour la séance d'automne du 29 septembre 2015 a porté sur l'organisation des classes à la rentrée d'août ; la question des jours de congé lors des fêtes villageoises a également été abordée. Ce dernier point a mis en lumière que depuis plusieurs années, il existe des disparités entre les villages en ce qui concerne les jours de congé liés aux fêtes et diverses manifestations. L'objectif est d'harmoniser le nombre de jours de congé octroyés au sein du cercle scolaire. Les commissaires présents sont favorables à l'unanimité à ce qu'un jour de congé soit donné pour chaque village.

Le cinéma de Noël a encore eu lieu cette année pour les années 1 à 8. Le financement des films et des frais de transports jusqu'au Cinéma de Couvet a été le même que l'année précédente. A savoir que chaque comité d'école participe à raison de CHF 5.- par élève domicilié dans le village. Le solde qui n'est pas couvert par les 5 francs est prélevé sur le fonds de la succession Locher.

La direction du dicastère tient à remercier la direction de l'Ecole JJR-VdT pour l'important travail d'information réalisé à l'intention du CES. Elle remercie également tous les membres du CES pour leur investissement et le travail qui a été effectué dans un esprit constructif.

Enfin, il faut souligner que la cheffe de dicastère représente le cercle scolaire et la Commune auprès de la Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP) à raison de 8 à 10 séances par année. Cette activité permet d'échanger sur les problématiques scolaires, les réformes et d'être informé sur les projets et nouveautés. En outre, les membres de la conférence rencontrent trois fois par année Mme la Conseillère d'Etat Monica Maire-Hefti, cheffe du département de l'éducation et de la famille (DEF).

2.3. ACTIVITÉ 2015

A la rentrée scolaire 2015, l'école Jean-Jacques Rousseau accueille 1311 élèves. Aux cycles 1 et 2 (degrés 1 à 8 Harnos) on dénombre 934 élèves répartis dans 50 classes et 377 élèves dans 19 classes au cycle 3.

Alors que plusieurs villages n'accueillent qu'une classe à plusieurs degrés (Noiraigue, St-Sulpice et La Côte-aux-Fées) d'autres connaissent des effectifs très élevés. (14 classes à Fleurier et Couvet).

2.3.1 RÉFORMES

C'est la dernière fois que le cycle 3 vit la totalité de sa structure à l'ère des filières. (Maturité, moderne et préprofessionnelle). Dès la rentrée scolaire 2015-2016, les 9e vivent à l'ère des classes à niveaux, tandis que les 10e et les 11e restent dans le système à filières.

La nouvelle 8e année a été mise en place. Des épreuves de compétences ont eu lieu afin d'affiner la répartition des élèves de 9H dans les futures classes à niveaux (1 ou 2) de mathématiques et de français.

Après la réforme de l'évaluation au cycle 1, c'est la 5e année qui est touchée. Le groupe cantonal d'évaluation planche sur la réforme de l'évaluation en 6e et poursuivra sa réflexion sur l'évaluation dans le demi-cycle 7-8.

2.3.2 ACTIVITÉS DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons standards. Parmi elles, en 2015, on compte:

- Des camps pour les élèves de 7e, 9e, 10e et 11e,
- Une journée d'accueil pour les élèves des 8e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes,
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond
- Animation ECAP
- Le film de Noël pour les cycles 1 et 2,
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année,
- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias, ...)
- Concert avec l'OSR et spectacles musicaux
- Mission Détritrus à VADEC
- Des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien)
- My Bourbaki Panorama à Lucerne
- Le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11e année de l'attribution du fond d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21 qui s'est porté sur le projet de Médecins du monde de lutte contre la drépanocytose au Bénin.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. De manière non-exhaustive on peut citer :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
Couvet	Mai et octobre	Foires	

Village	Date	Activité	Description
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritux
	Décembre	Concerts de Noël	Pour la population et à l'hôpital
Fleurier 1, 2 H	Septembre	Dîners soupes	Soupes de légumes cultivés à la ferme.
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Visite au père Noël en forêt et chants
Fleurier	Mai	Concert des écoles	Avec l'OCN
	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	UBS Kid's cup	
	Juin	Abbaye	Cortège de tous les classes
	Décembre	St-Nicolas	Fabrication d'objet pour la vente de Buttes
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Chapelle des Bayards, chants, danses, flûtes
	Décembre	St-Nicolas	Cortège aux flambeaux, chants
	décembre	Concert de Noël	Pour les aînés des Verrières et des Bayards
Boveresse-Môtiers	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Juin	Fête des Fontaines	Piccoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Chants, poésies, saynètes, spectacle au home
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel administratif et technique (PAT) et le personnel enseignant (PE).

Le personnel administratif et technique (PAT) :

Direction

V. Scollo	96%	Directrice + suivi des 8H jusqu'au 31.07.2015
R. Babey	96%	Directeur adjoint, 9 à 11H jusqu'au 30.09.2015
D. Rey	96%	Directeur adjoint, 1 à 7H
R. Babey	100%	Directeur dès le 1.10.2015 jusqu'au 31.12.2015 et suivi des 8H à 11H jusqu'au 31.12.2015
Vacant	96%	Directeur adjoint, 8 à 11H depuis le 1.10.2015
S. Caccia	Tarif horaire	Chargé de mission auprès de la direction dès le 1.11.2015

Jusqu'au 31 juillet 2015, les heures d'enseignement de la direction ont été assumées par la directrice.

Le taux de la direction est resté inchangé à 2.88%. Jusqu'au 31.07.2015. Ce taux a varié en raison des changements de titulaires.

Personnel administratif et technique (PAT)

M. Berthoud	70%	Collaboratrice administrative à 80% jusqu'au 31.08.2015
P. Safri	60%	Collaboratrice administrative à 50% jusqu'au 31.08.2015
C. Lachat	70%	Collaboratrice administrative dès le 20.04.2015
S. Cherbuin	100%	Apprentie de 3 ^{ème} dès la rentrée scolaire 2015
M. Jeanneret	53%	Collaboratrice administrative jusqu'au 28.02.2015. Retraitée.
M. Cretenet	100%	Apprentie jusqu'en août 2015
E. Colo	100%	stagiaire jusqu'en août 2015

Aucun changement pour les postes de J.-F. Biloni, secrétaire général et A. Baptiste, bibliothécaire.

La conciergerie du collège de Longereuse est constituée de 3.4 EPT.

Le personnel enseignant (PE) :

Année scolaire 2014-2015 : 96,26 EPT

Année scolaire 2015-2016 : 95.94 EPT

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici sont des points de situations à des moments donnés des années scolaires citées.

2.5. ACTIVITÉS SCOLAIRES

2.5.1 ORGANISATION DES CLASSES

Le regroupement des 7e année à Couvet et à Fleurier ainsi que les 8e année à Fleurier est maintenu.

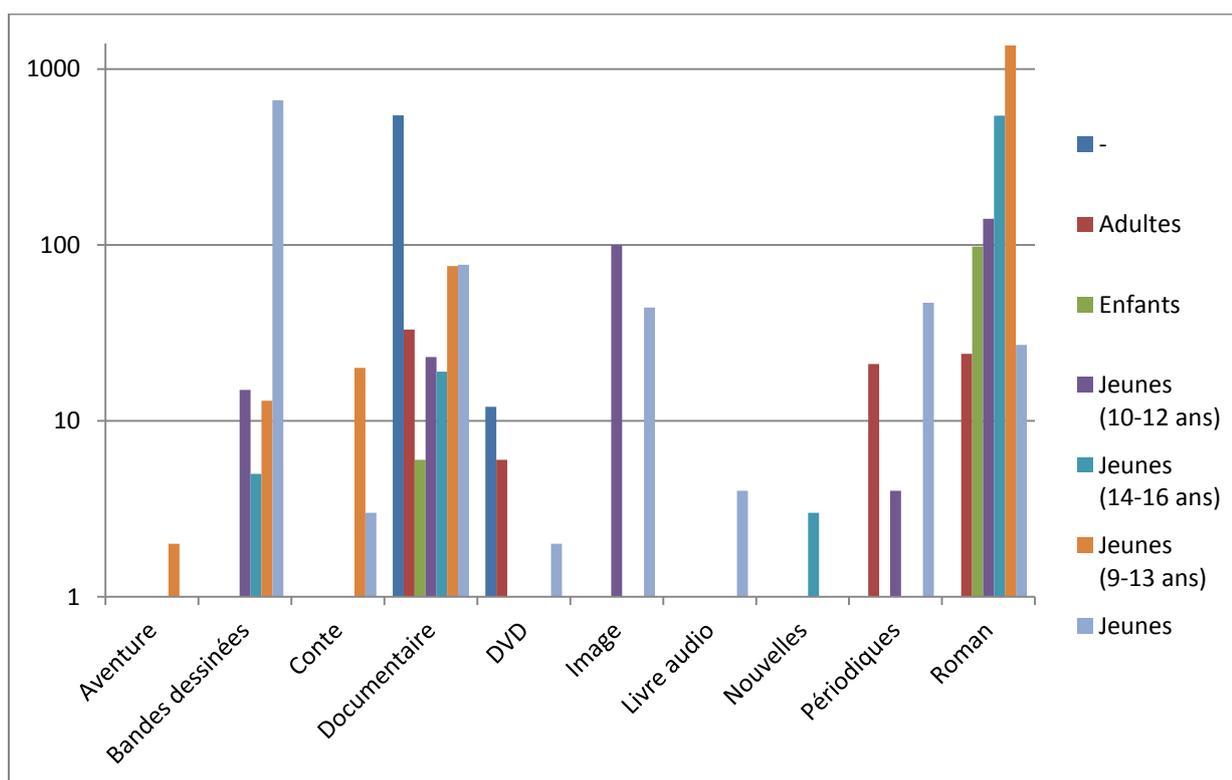
Au cycle 3, afin d'équilibrer les effectifs en baisse, nous avons pu créer un classe de 10MoPp dans laquelle les élèves de Mo et de Pp ont la plupart du temps des leçons communes. Quelques périodes ont été dédoublées pour approfondir le programme des sections propres. Il s'agit là d'une expérience pour se préparer aux futures classes à niveaux en 10e année à la rentrée 2016-2017.

Vu les effectifs élevés dans la classe terminale, nous en avons ouvert une deuxième après les vacances d'automne. Nous avons pu ainsi avoir une classe essentiellement composée d'élèves de 8^e à 9^e et une autre composée d'élèves de 10^e et 11^e.

2.5.2 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Le schéma suivant présente les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2015:

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10-12 ans)	Jeunes (14-16 ans)	Jeunes (9-13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	0	0	0	0	2	0	2
Bandes dessinées	0	0	0	15	5	13	664	697
Conte	0	0	0	0	0	20	3	23
Documentaire	546	33	6	23	19	76	77	780
DVD	12	6	0	0	1	0	2	21
Image	0	0	0	100	0	0	44	144
Livre audio	0	0	0	0	0	0	4	4
Nouvelles	0	0	0	0	3	0	0	3
Périodiques	0	21	0	4	0	0	47	72
Roman	0	24	98	141	543	1361	27	2194
Total	558	84	104	283	571	1472	868	3940



Côté animations, la bibliothèque reste très active autour d'animations, de concours et de projets dans différentes classes.

2.6. ACTIVITES INHERENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE ET DIVERSES

2.6.1 MÉDECINE SCOLAIRE

Le docteur Rudolf Schlaepfer, médecin scolaire ad interim, est remplacé par la doctoresse Claire Marie Mulard dès le 1^{er} janvier 2015.

Le médecin scolaire réalise son mandat en étroite collaboration avec l'infirmière scolaire et travaille en concertation avec la direction de l'école JJR, les enseignants du cercle scolaire et les différents intervenants internes (unité socio éducative de santé scolaire) et externes (conseil socio-éducatif), ainsi que les élèves et leurs parents.

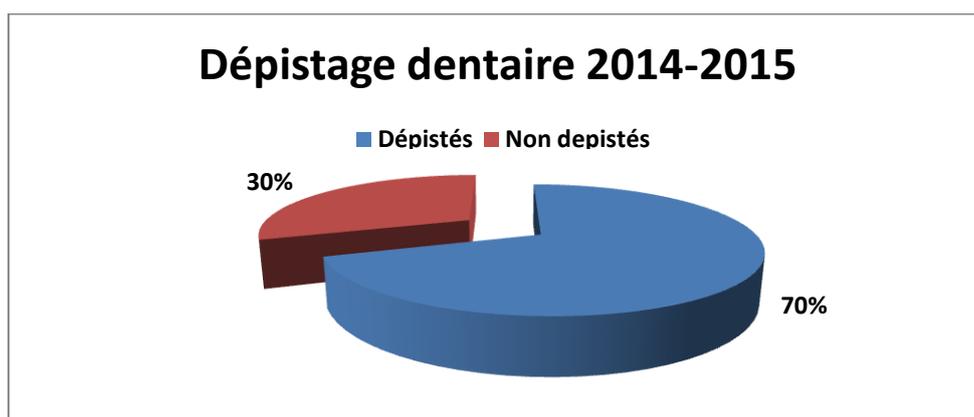
Une grande partie des tâches de médecine scolaire sont exécutées par madame Dominique Ionescu, infirmière scolaire occupée dans notre cercle à 40%. Madame Ionescu effectue des contrôles systématiques pour les élèves de 6, 8 et 10 Harmos ; elle se déplace dans d'autres classes si un enseignant lui signale un point particulier ; elle contrôle les carnets de vaccination, donne des cours d'information sexuelle aux élèves de 7H, contrôle et remplace les pharmacies des bâtiments scolaires, des salles de sport et les bâtiments communaux et assure diverses tâches administratives.

Le projet de remaniement de la médecine scolaire est toujours en cours. Il vise à remplir un objectif de santé publique globale, à renforcer la prévention et à mettre l'accent sur la promotion de la santé.

2.6.2 MÉDECIN DENTAIRE

Comme chaque année, les parents des élèves fréquentant le cercle scolaire reçoivent un formulaire les informant du dépistage offert par la commune de Val-de-Travers. Le dépistage est effectué par les trois dentistes de la région, au choix des parents. Un courrier de rappel est envoyé aux parents au printemps.

L'analyse des dépistages 2014-2015 permet de constater que taux de dépistage est maintenu au niveau de celui de 2013-2014. Par ailleurs, c'est dans le cycle 3 que le taux de dépistage est le plus élevés avec 72%. Dans les cycles 1 et 2, il avoisine les 60%.



2.6.3 CÉRÉMONIE DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Moment important qui marque la fin de la scolarité obligatoire, la cérémonie réunissant la totalité des élèves finissant leur scolarité, leurs parents et famille ainsi que les autorités et direction d'école, a eu lieu le 24 juin 2015, à la salle de spectacle de Couvet. A cette occasion, chaque élève reçoit son certificat. La chanteuse neuchâteloise Florence Chitacumbi agrmente les intermèdes musicaux et c'est Monsieur Frédéric de Chambrier, inspecteur des écoles qui adresse le message des autorités cantonales. Quant au message du secteur économique et professionnel, il est transmis par Mme Cynthia Uelligger, Directrice de l'entreprise Bourquin SA de Couvet.

La cérémonie s'est terminée par un apéritif convivial dans le hall de la Grande salle ainsi que sur le parvis. Les élèves de 11H poursuivent la soirée par le traditionnel bal, qui rencontre un beau succès. Que les organisatrices qui organisent ce bal soient ici chaleureusement remerciées.

2.6.4 AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT

Egalement traditionnelle, l'agape du corps enseignant a eu lieu le 3 juillet 2015 à la salle de spectacles de Couvet. Comme chaque année, elle réunit l'ensemble des enseignants du cercle scolaire, la direction, le personnel administratif et technique ainsi que les membres du conseil d'établissement scolaire. Monsieur Frédéric de Chambrier représente le service de l'enseignement obligatoire. C'est également lors de cette manifestation que sont accueillis les collaborateurs qui vont commencer leur activité professionnelle dans notre cercle à la rentrée. Deux classes de Couvet ont fait la surprise d'ouvrir la cérémonie en interprétant plusieurs chansons apprises dans le secret des enseignantes partant en retraite. A savoir :

- Mme Ariane Franceschi
- Mme Marie-Angèle Clerc

Qui ont été chaleureusement remerciées pour leur engagement auprès de notre école et applaudies par l'assemblée.

A cette occasion, Mme Valérie Scollo a également pris officiellement congé du corps enseignants qu'elle a conduit durant 5 ans en tant que directrice.

3. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Centre sportif régional du Val-de-Travers couplé à la piscine des Combes fait partie des installations sportives communales. Tous les collaborateurs s'appliquent à satisfaire les utilisateurs réguliers et la clientèle de passage au travers des valeurs qui ont été choisies et qui sont partagées, à savoir : « le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle ».

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission consultative est composée de neuf membres

Chantal Brunner, CC, présidente

Frédy Bigler, CG PLR

Jean-Noël Bovard, CG PS

Denis Cherbuin, CG PLR

Alban Gashi, CG PS

Philippe Vaucher, CG POP

Alexandre Willener, CG UDC,

Pierre-Alain Wyss, CG PLR

Jean-Michel Messerli, Directeur du Centre sportif régional

La commission a siégé à deux reprises en 2015. Les sujets traités ont été les suivants :

- Avenir du restaurant « la Fourchette »
- Discussions sur la réhabilitation des infrastructures communales dédiées aux loisirs et au sport. Présentation du mandat confié à une société spécialisée portant sur l'étude de faisabilité d'un centre aquatique.

3.3. ACTIVITÉ 2015

Les principales manifestations qui se sont déroulées au Centre sportif ont été :

Janvier	Brocante
Février	Tournoi de badminton
Mars	Tournoi de basketball Assemblée générale de la fédération internationale des motards (FIM)
Avril	Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme BCN tour, étape n°1

Mai	Championnat cantonal d'athlétisme UBS Kids Cup
Juin	Défi international du Val-de-Travers Pique-nique Johnson & Jonhson Fête FSG Les Verrières Camp FIM
Août	Contes pour enfants à la piscine des Combes Course cyclosportive « Jean-Marie Grezet »
Septembre	Accueil des nouveaux citoyens Exposition féeline
Octobre	Salon du bien-être Fête de la bière
Novembre	Journée de la ludothèque Souper du groupement de football du Val-de-Travers Zumba party
Décembre	Agape communale

La piscine des Combes a ouvert ses installations au public le jeudi 14 mai 2015 et les a fermées le dimanche 6 septembre 2015, soit 115 jours d'exploitation. Vu les très favorables conditions météorologiques rencontrées durant de l'été 2015, la fréquentation et le chiffre d'affaire annuel ont été très bons. Depuis cette année, la buvette est exploitée par un gérant externe. L'équipe des garde-bains « auxiliaires » a travaillé à notre entière satisfaction.

3.3.1. EN QUELQUES CHIFFRES

Parmi les recettes, les deux sources principales de revenus sont constituées de :

- **Recettes installations sportives** : CHF 413'532.35 (détails voir tableau ci-dessous).
- **Locations diverses** : CHF 105'392.35.

Pour information, le chiffre d'affaires global de ces 2 postes a augmenté de 19% par rapport à 2014. Cette augmentation est due principalement à la très belle saison d'été enregistrée à la piscine des Combes.

Entrées installations sportives

Piscine CSR	48.2% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	371	45'839.45	25%
Entrées	27'550	134'808.60	75%
		180'648.15	100%

Piscine Combes	36.4% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	395	19'533.00	14%
Compl. Combes ¹⁾	122	4'145.00	3%
Entrées	26'293	112'545.95	83%
		136'223.95	100%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ²⁾	5.5 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	3	495.00	2%
Entrées	1'607	20'008.00	98%
		20'503.00	100%

4) Solarium inclus

Fitness	7.3% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	163	18'898.50	69%
Entrées	1'128	8'317.00	31%
		27'215.50	100%

Abon. Combinés ³⁾	2.0% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	74	3'991.65	53%
Entrées	203	3'591.00	47%
		7'582.65	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées. Par exemple : Piscine CSR – Wellness - Fitness

Mur d'escalade	0.5% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	1	108.00	6%
Entrées	356	1'785.90	94%
		1'893.00	100%

Comparatif (nb entrées et chiffres d'affaire)

	2015		2014		2013	
	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
Piscine CSR	27'550	180'648.15	30'239	197'740.45	37'852	191'922.83
Piscine Combes	26'293	136'223.95	10'957	70'151.25	22'719	131'531.83
Wellness	1'607	20'503.00	1'657	23'900.00	3'021	23'391.50
Fitness	1'128	27'215.70	1'055	26'262.95	1'329	22'902.00
Abonnements combinés	203	7'582.65	578	13'124.10	304	8'107.00
Mur d'escalade	356	1'893.00	352	1'840.00	652	3'499.00
Hébergement (nuitées)	4'048	85'231.30	4'737	87'051.45	4'551	122'110.45
		459'297.75		420'070.20		503'464.61

3.3.2. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

De part sa vocation, le CSR constitue un pilier de la vie locale valloisienne et régionale. Preuve en sont les nombreuses activités décrites au chapitre 3.3 qui touche une grande partie de la population du Val-de-Travers.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

- Direction : 1.0 EPT
- Administration, réservation et réception : 3.6 EPT
- Intendance : 0.6 EPT
- Gardiennage des piscines : 4.1 EPT
- Conciergerie 4.1 EPT
- **Total** **13.4 EPT**

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

3.5.1. REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE LOISIRS ET DE SPORT

Un mandat a été confié à une entreprise spécialisée pour étudier la faisabilité d'un centre aquatique au Centres sportif incluant plusieurs scénarii :

- Diagnostic des travaux à réaliser pour réhabiliter le site de la piscine des Combes ;
- réaménagement de l'espace restaurant en vue de créer un nouvel espace Fitness ;
- création d'un nouvel espace Wellness ;
- création d'un bassin-plage extérieur sur le site de Couvet.
- Cette étude a été présentée début 2016 à la commission du CSR et à celle des bâtiments.

3.5.2. RESTAURANT « LA FOURCHETTE »

La problématique de l'exploitation du restaurant « La Fourchette » étant toujours plus préoccupante, des contacts ont été pris avec différentes sociétés ou exploitants externes intéressés par une éventuelle reprise du restaurant. Les négociations n'ayant pas abouties à la conclusion d'un bail à loyer, une séance extraordinaire de copropriété s'est déroulée en août. Le Conseil communal et les copropriétaires ont décidé d'un commun accord que le concept devait être revu complètement afin qu'une solution viable, tenant compte des besoins de toutes les parties, soit mise sur pied pour la fin de l'année. Ce nouveau concept passe entre autre par :

- la fermeture du restaurant ;
- la transformation de la buvette située dans le hall en « réception- cafétéria » ;
- l'utilisation de la surface du restaurant pour servir les groupes ;
- la conclusion d'un mandat de prestations pour la livraison des repas servis aux groupes et clients de l'hébergement ainsi que la clientèle de passage.

Désormais la gestion de la cafétéria est confiée au directeur du Centre sportif ; le service de cafétéria est assuré par les réceptionnistes alors que le service des repas est effectué par deux collaboratrices à temps partiel.

3.5.3. REFLEXION SUR LA PERTINENCE DE RELIER LE CSR AU CHAUFFAGE A DISTANCE

L'obligation d'une prochaine mise aux normes de la chaudière du Centre sportif (pose de filtres à particules) a suscité une réflexion par les copropriétaires du CSR sur les travaux à effectuer ou sur la possibilité de relier le bâtiment au chauffage à distance de Couvet. Après avoir étudié plusieurs

variantes, l'option de relier le Centre sportif au chauffage à distance a été retenue et devrait être planifiée dans un proche avenir.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2015

Profitant de la rénovation de la rampe « EST » faite par l'ECAP, des travaux de réhabilitation du parking « Nord » ont été réalisés et payés par la copropriété.

Suite aux modifications de signalisation des chemins pédestres dans le village de Môtiers en particulier, celle du parcours de Nordic Walking a été revue en conséquence.

4. CRÈCHE COMMUNALE DE VAL-DE-TRAVERS

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission première d'une structure d'accueil est d'offrir un accueil professionnel aux enfants dont les parents ont besoin d'une solution de garde. Il s'agit d'assurer le bien-être physique et psychique de l'enfant tout en respectant son intégrité dans un milieu sécurisé. Des activités diversifiées et adaptées au stade de développement de l'enfant sont en places. Un travail de partenariat avec les parents et les différents partenaires est effectué.

La structure communale de Val-de-Travers est une passerelle entre la maison et l'école. En outre, elle favorise la socialisation et peut, grâce à un personnel bien formé, déceler d'éventuelles difficultés chez l'enfant.

Elle applique les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE). Son exploitation est autorisée par l'Office de l'accueil extrafamilial (OAEF), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse pour répondre aux impératifs de protection de l'enfance. En sus, de contrôles très réguliers pour veiller l'application des normes en la matière. L'OAEF prodigue conseils et recommandations.

Depuis 2014, le nombre de places d'accueil proposé reste stable, à 122 places réparties entre les trois sites de :

- Couvet : L'Espace Mille-pattes sis sur deux étages de l'immeuble Edouard Dubied 2 offre 31 places dans le secteur préscolaire et 33 places dans le parascolaires, soit au total 64 places ;
- Môtiers : Les P'tits bonheurs sis dans le collège offrent 12 places dans le secteur préscolaire et 10 places dans le parascolaires, soit au total 22 places ;
- Fleurier : les Pousses-cailloux installés depuis avril 2014 à la Rue du Temple 7 proposent 18 places dans le secteur préscolaire et 18 places dans le parascolaires, soit au total 36 places.

Jusqu'au 31 juillet 2015, nous disposons de 55 places d'accueil préscolaire (0-4 ans) contre 67 d'accueil parascolaire. La fréquentation des sites nous amène à revoir la répartition. Avec l'accord de l'office cantonal, nous transférons 6 places du parascolaire au préscolaire. Ainsi, au 1^{er} août 2015, il y a 61 places pré et 61 places parascolaires ce qui devrait permettre d'améliorer les taux de fréquentation déterminant pour le calcul de la subvention cantonale.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission est composée de

- ✓ Mme Chantal Brunner, CC, présidente
- ✓ Mme Nathalie Ebner Cottet, CG
- ✓ Mme Johana Edam Vautherot, CG
- ✓ Mme Marie-France Vaucher, CG
- ✓ M. Thierry Miserez, CG
- ✓ M. Laurent Kramer, CG

La commission de la crèche s'est réunie à 3 reprises durant l'année 2015.

Lors de notre séance du 26 janvier 2015, Madame Florbella da Costa, directrice, a présenté aux membres de la commission le projet éducatif qui a été réalisé par les éducatrices des trois sites. Son contenu est décrit plus longuement au chapitre 4.3 ci-dessous.

Lors de notre séance du 18 mai, notre directrice, a présenté le projet pédagogique, autre document essentiel dans la vie de la crèche et qui est également décrit ci-dessous.

Lors de notre séance du 26 octobre, il a été fait état de la situation des places d'accueil à la rentrée d'août, d'un projet d'ouverture d'une structure privée à Fleurier ou Couvet qui est encore en cours actuellement, de la Fête de Noël à venir et des changements de fournisseurs de repas à compter du 1^{er} janvier 2016.

Au chapitre des divers, il est souvent traité de questions relatives aux locaux, au taux de fréquentation, des repas livrés aux enfants, du personnel qui les encadre, etc.

Ces séances de commission donnent souvent lieu à discussions nourries qui montrent l'intérêt manifeste de ses membres. Qu'ils soient ici remerciés de leur présence et de leur travail.

4.3. ACTIVITÉ 2015

Depuis le début de l'année 2015, le personnel dispose d'un projet éducatif. Ce dernier constitue le « mode d'emploi » de la crèche et rappelle les valeurs de référence et principes moraux qui régissent la structure. Il définit les missions et le fonctionnement de la crèche, il traite de l'accueil et du départ de l'enfant, de l'éveil de l'enfant, des repas, des soins et de l'hygiène, du déroulement d'une journée type à la crèche, du travail avec l'équipe et de l'organisation des espaces. Il a été réalisé par l'équipe éducative, composée de groupes d'éducatrices qui ont mené des réflexions sur les différents thèmes abordés ci-dessus. Il appartient ensuite aux référentes de site de garantir la mise en place de son contenu par chaque collaborateur ou collaboratrice. Chacun est invité à le consulter et il est présenté régulièrement aux colloques internes du personnel. Il s'agit d'un document évolutif, appelé à être complété ou modifier avant d'être consolidé en fin d'année.

Le projet éducatif est quant à lui un projet institutionnel, axé sur l'action et le comportement de l'enfant. Il se développe au travers de plusieurs activités réfléchies et mises en place sur des thèmes particuliers (les animaux, les saisons, les métiers, les transports, etc.) et permet de travailler sur plusieurs domaines (social, cognitif, créatif). Les propositions de thèmes sont émises par le personnel et validées par les éducatrices.

En 2015, deux éditions du journal interne ont été réalisées par les équipes éducatives et remises aux parents.

Au cours de cette année, deux collaborateurs du service des ambulances ont mis sur pied une formation de 1ers secours dispensée à l'ensemble des collaborateurs. Le contenu du cours aborde les thèmes suivants : premiers gestes, observation du patient, avoir la bonne réaction jusqu'à

l'arrivée des secours, comment informer et collaborer avec le 144, la fiche d'urgence qui suit le patient. Cette formation a été très appréciée par le personnel de la crèche.

Au printemps 2015, en réponse à plusieurs parents de Travers requérant la mise en place d'une structure dans leur village, une séance a été organisée et un questionnaire de besoin leur a été remis. L'idée n'était pas tellement d'ouvrir un nouveau site sur Travers, solution peu viable au vu du trop faible nombre d'enfants, mais bien plutôt de réfléchir à la mise en place d'un transport leur permettant d'être accueillis sur le site de Couvet tout en restant scolarisés à Travers. Finalement, le nombre d'enfant de même que la fréquence tout au long de la semaine est trop faible pour rentabiliser cette nouvelle ligne de transports. Il est dès lors renoncé à ce projet.

En automne 2015, le Dicastère est approché par une éducatrice du Littoral qui est intéressée à ouvrir sa propre structure privée mais subventionnée à Fleurier, voire à Couvet. Des informations sur le nombre d'enfants scolarisés, l'offre existante et les spécificités de la région lui sont données et elle lance une enquête de besoin sur plusieurs villages de la Commune. Les réflexions se poursuivent à ce jour.

La fête de Noël qui réunit les enfants des trois sites et leurs familles a lieu le 10 décembre à la salle Fleurisia. Un spectacle de marionnettes est présenté par l'Atelier de théâtre la Turlutaine ensuite de quoi plusieurs groupes d'enfants du parascolaire présentent leurs chants et danses avant un goûter-apéritif qui rencontre un vif succès.

FRÉQUENTATION

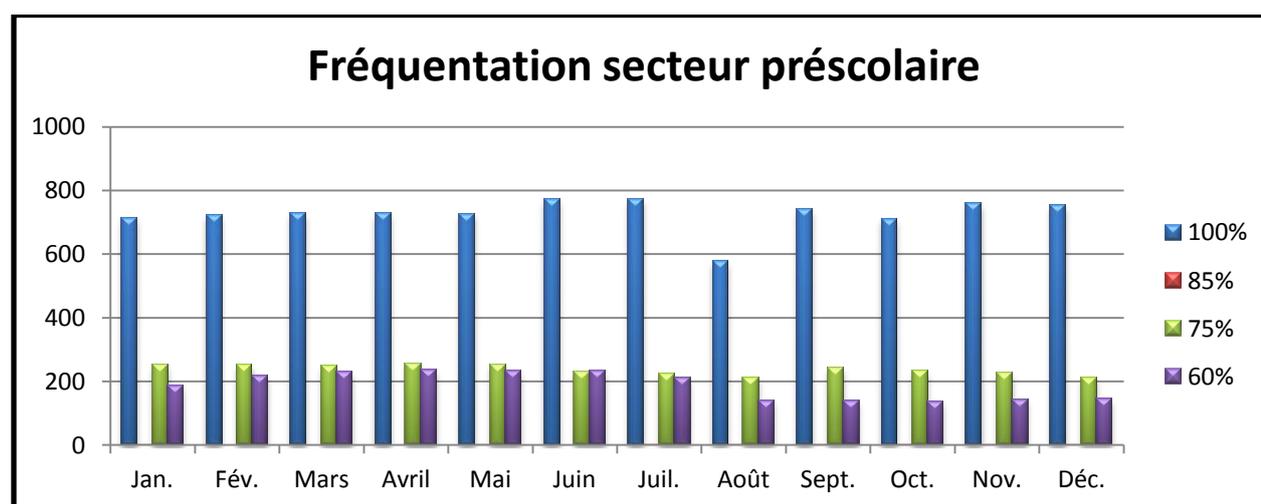
L'évolution des places facturées pour le préscolaire, l'année 2015 est basée sur le barème des dispositions légales applicables :

100% journée complète

85% journée complète sans repas

75% demi-journée avec repas

60% demi-journée sans repas



L'évolution des places facturées pour le parascolaire, l'année 2015 est basée sur le barème des dispositions légales applicables :

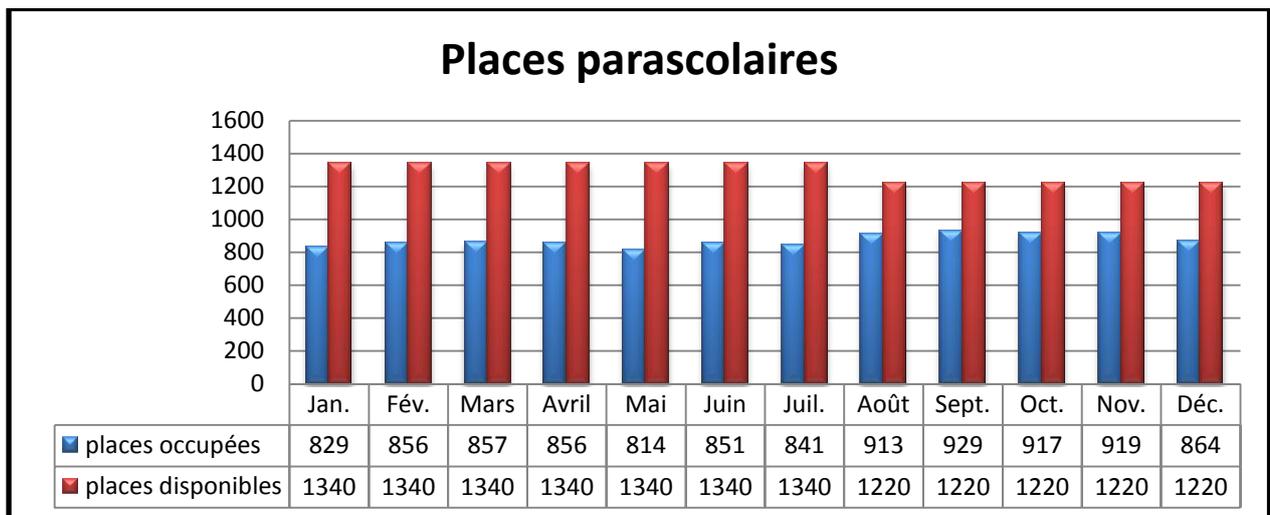
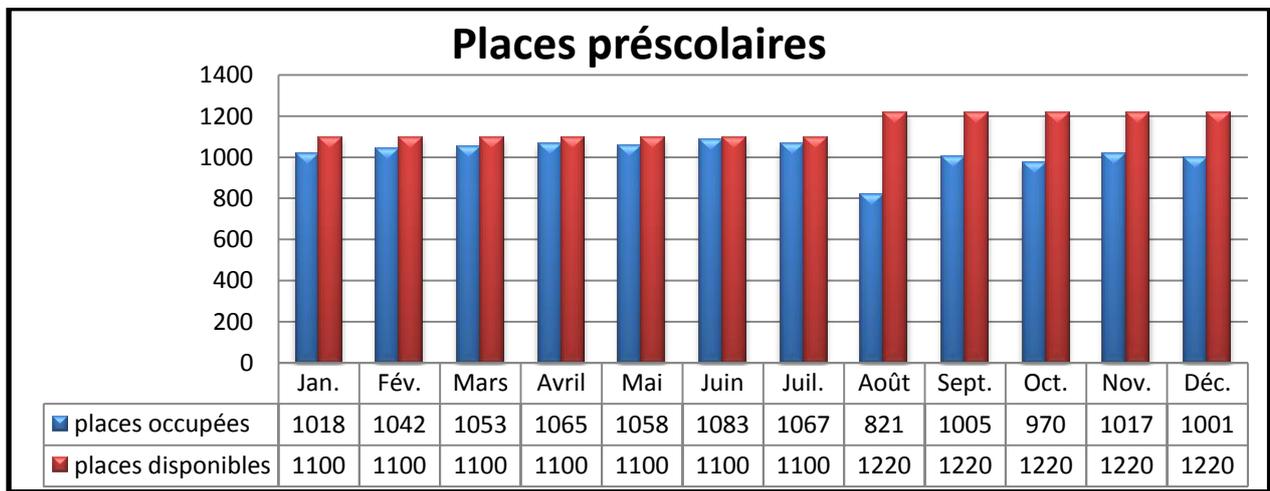
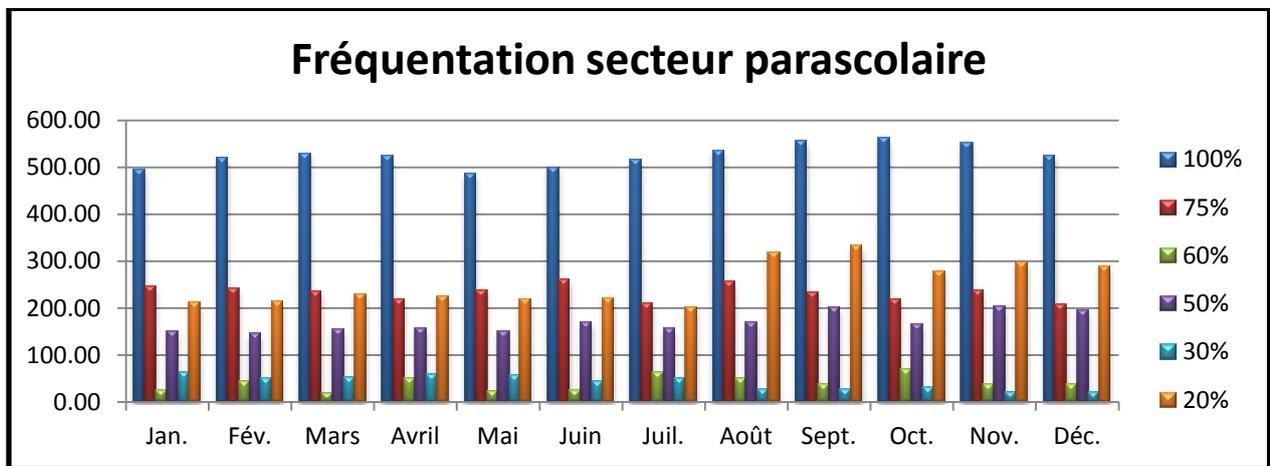
100% journée complète

75% journée avec repas

60% demi-journée avec repas

50% bloc midi

30% après-midi après l'école



Le site parascolaire de Couvet, existant de longue date, connaît un taux d'occupation plus élevé que celui de Fleurier, dont le nombre de places est passé de 6 à 16 dès avril 2014.

Les enfants de la crèche de Couvet participent au cortège de la Fête de la jeunesse de Couvet et ceux de la crèche de Fleurier à celui de l'Abbaye qui a lieu le lendemain.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, respectivement 31 décembre 2015, l'effectif se présente comme suit :

Directrice :	1.0 EPT	0.80 EPT
Educatrices diplômées et ASE :	12.45 EPT	14.45 EPT
Auxiliaires :	6.65 EPT	6.35 EPT
Apprentis et stagiaires :	6.40 EPT	7.00 EPT

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

Après les importants changements intervenus en 2014 avec d'une part la reprise de la crèche de Môtiers sous l'égide communal et la création de 20 nouvelles places d'accueil à Fleurier, l'année 2015 est une année de stabilisation afin de permettre aux trois sites de fonctionner sur la base de processus identiques.

Différentes réflexions sont régulièrement menées en lien avec l'organisation des sites afin d'optimiser les taux d'encadrement et de fréquentation. En l'occurrence, il s'agit de veiller à ce que les enfants soient toujours encadrés conformément aux normes cantonales (2/3 de personnel formé et 1/3 de personnel non-formé) et que le nombre de places disponibles soient occupées de manière optimale.

Afin de respecter le taux d'encadrement lors d'absences (vacances, maladies, formations, congés maternités, etc.) il s'avère nécessaire de disposer de plusieurs personnes aptes à assurer les remplacements. Les projections conduisent à la création d'un « coussin » équivalent à 0.8 EPT dès le 1^{er} janvier 2016 assuré par plusieurs collaborateurs actifs sur chaque site.

Une autre analyse portant sur la répartition des coûts de l'enfant accueilli révèle que les parents participent à raison de 48% alors que la Commune de domicile contribue à concurrence de 52%. Pour mémoire, le prix de la journée est de CHF 80.- pour le préscolaire (CHF 85.- dès le 1^{er} août) et de CHF 60.- pour le parascolaire. Dès août, le parascolaire distingue les enfants du cycle 1 (CHF 60.-) et ceux du cycle 2 (CHF 50.-).

La cheffe du dicastère est par ailleurs membre de la CDC CISA (Conseil intercommunal des structures d'accueil extra-familial). En 2015, ce conseil s'est réuni à 4 reprises et a traité des thématiques en liens avec le domaine, notamment de :

- La modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) et du règlement d'application;
- l'élaboration éventuelle d'une grille salariale de référence pour le personnel éducatif,
- des priorités d'admission des enfants selon des critères communs;
- la mise en place de tables de midi;
- la formation des apprentis.

5. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

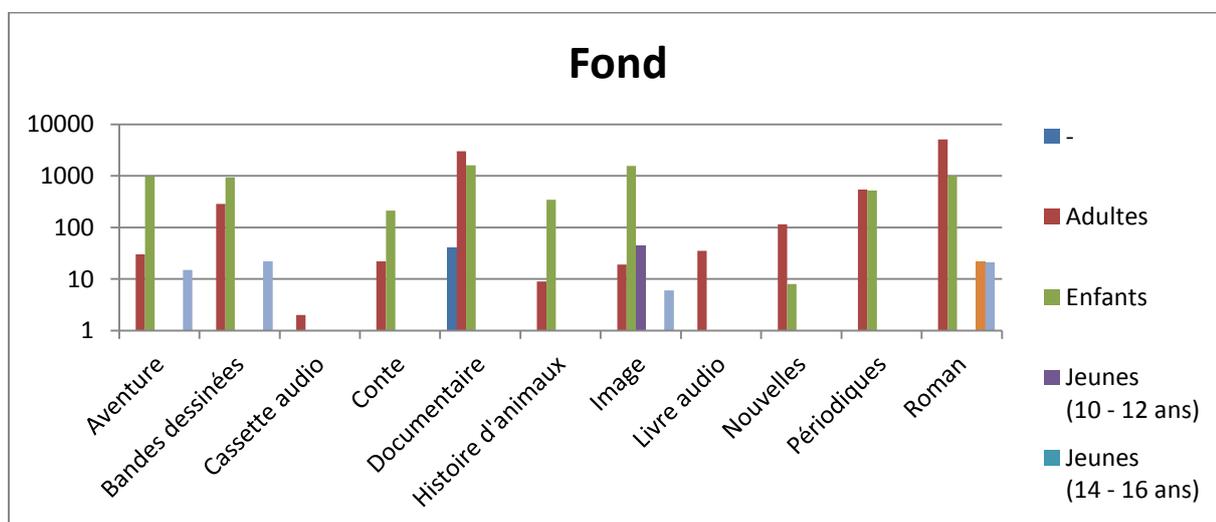
La bibliothèque de Fleurier, occupe des locaux loués au rez-de-chaussée d'un immeuble sis rue du Pasquier 11 à Fleurier et est ouverte le lundi et mardi de 17h00 à 20h00 et le jeudi de 15h00 à 18h00. Au moyen de l'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, elle offre la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages en d'en établir une liste.

La bibliothèque communale du Val-de-Travers propose un nouveau service consistant en prêt de livres numériques. Comme le prêt de livres traditionnels, le prêt de livres numériques est gratuit. Via une bibliothèque romande, e-bibliomedia, les lecteurs ont le droit de télécharger 5 livres pour une durée de 28 jours. L'inscription passe par la bibliothèque de Fleurier. Il y a différentes rubriques: des romans de tous genres, des documentaires, des livres pour les jeunes, etc. Pour les lecteurs en dessous de 18 ans, un accord parental est demandé.

Fond de la bibliothèque

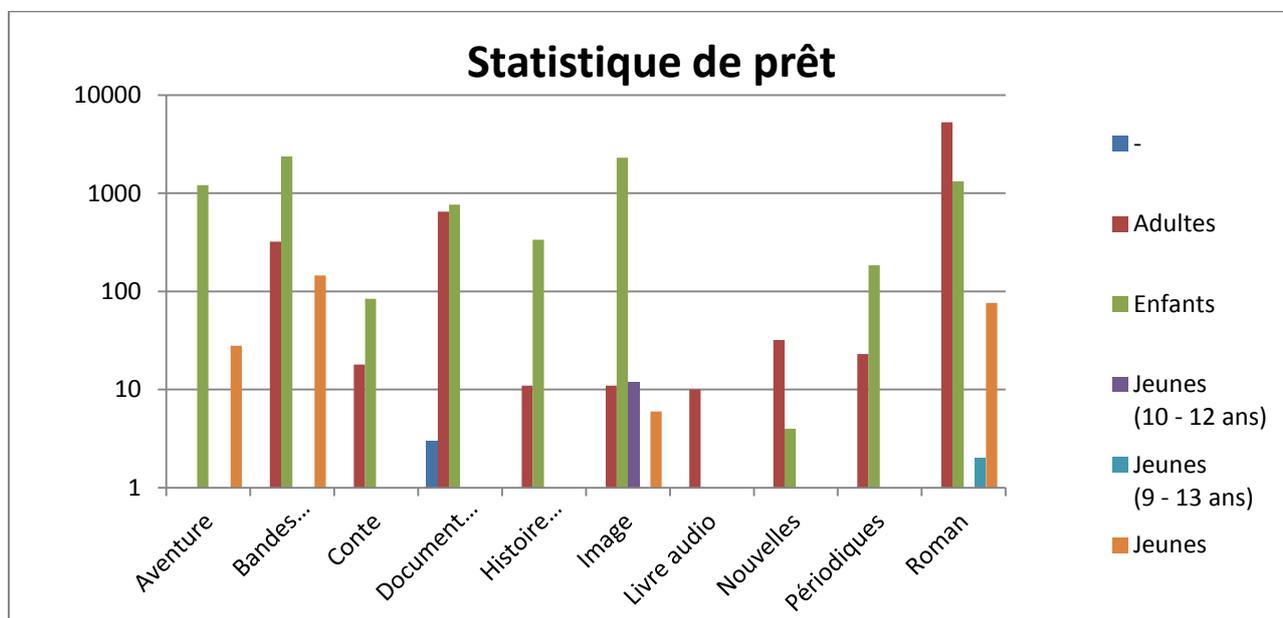
Période du 01.01.2015 au 31.12.2015

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (14 - 16 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	30	978	0	0	0	15	1023
Bandes dessinées	0	284	928	0	0	0	22	1234
Cassette audio	0	2	0	0	0	0	0	2
Conte	0	22	211	0	0	0	0	233
Documentaire	42	2998	1599	0	0	0	0	4639
Histoire d'animaux	0	9	343	0	0	0	0	352
Image	0	19	1554	44	0	0	6	1623
Livre audio	0	35	0	0	0	0	0	35
Nouvelles	0	115	8	0	0	0	0	123
Périodiques	0	547	521	0	0	0	0	1068
Roman	0	5126	998	0	1	22	21	6168
Total	42	9187	7140	44	1	22	64	16500



Le schéma suivant présente les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2015:

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	0	1204	0	0	28	1232
Bandes dessinées	0	321	2363	0	0	145	2829
Conte	0	18	84	0	0	0	102
Documentaire	3	650	764	0	0	0	1417
Histoire d'animaux	0	11	335	0	0	0	346
Image	0	11	2300	12	0	6	2329
Livre audio	0	10	0	0	0	0	10
Nouvelles	0	32	4	0	0	0	36
Périodiques	0	23	185	0	0	0	208
Roman	0	5270	1321	0	2	76	6669
Total	3	6346	8560	12	2	255	15178



DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT

LA CONSÈILLERE COMMUNALE

CHANTAL BRUNNER

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture

DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le début de l'année 2015 a notamment été une année avec un focus mis sur les dossiers liés à la vie associative et à la culture, et plus spécialement de la question des subventions aux sociétés locales. Des questions sont ouvertes et en traitement mais les choses ont déjà bien évolué avec les sociétés locales grâce à de nombreux échanges coordonnés avec les sociétés de gymnastique, les fanfares, les sociétés de tir et les clubs de foot, sociétés qui représentent plus de 90% des subventions distribuées par notre commune.

Au niveau du développement territorial, l'introduction de SATAC II a permis une uniformisation des procédures de permis de construire et une redistribution des tâches à l'interne afin d'être plus performant.

La mise en route d'un Plan Directeur Régional, conjointement avec les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées, processus indispensable à la mise en œuvre future de la dernière révision de la LAT, a aussi nécessité beaucoup de temps et d'énergie, tant pour la coordination avec le Canton que pour la coordination intercommunale.

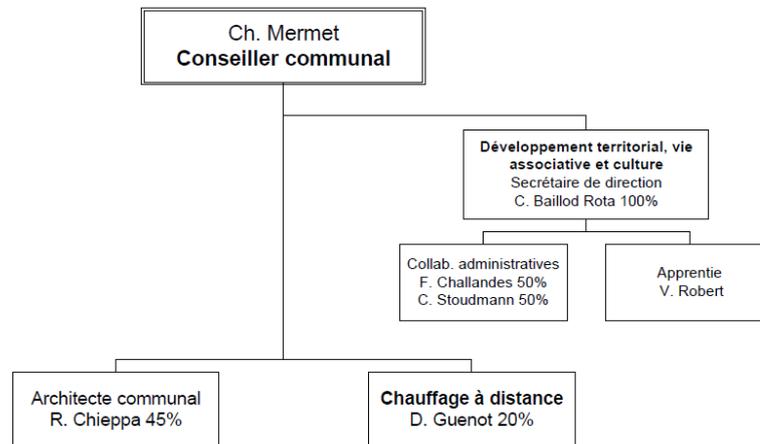
D'importants dossiers ont été traités par notre service comme par exemple, les discussions avec les représentants de l'entreprise Celgene pour son implantation à la Léchère à Couvet. Le dicastère a conduit de nombreuses discussions avec les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées en lien avec la mise en place du plan directeur régional ainsi que du projet éolien sur la Montagne de Buttes. Il a accompagné de nombreux projets de constructions et d'aménagements en partenariat avec des acteurs privés.

Le DTVAC a traité 106 demandes de permis de construire reçues, comprenant différentes modifications de plans d'aménagements, des plans d'alignements et le suivi des plans de quartiers, la planification et le suivi de l'équipement dans les villages, les ventes et transactions immobilières, des projets liés à l'énergie, notamment les chauffages à distance des Bayards et de Couvet.

Au niveau des représentations, le DTVAC a représenté la Commune dans de nombreuses commissions cantonales pour les dossiers liés aux transports (groupe de politique de mobilité), à l'aménagement du territoire, notamment en assumant la Présidence de la CDC Aménagement du Territoire et encore au travers de la révision en cours des règlements communaux dans le cadre du projet AIHC, coordination fédérale des règlements et procédures. En outre, le dicastère a présenté, lors du Salon de l'Immobilier, différents projets immobiliers de Val-de-Travers et la problématique de la mise en œuvre de la LAT révisée.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture Etat au 31.12.2015



2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le dicastère du développement territorial œuvre dans les domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- Équipement des nouveaux quartiers
- Affaires foncières
- Politique du logement
- Energie
- Jardins communaux

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activités ci-dessus ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme assume également la responsabilité de la protection de notre environnement et veille à garantir à la population de Val-de-Travers un accueil et un accompagnement dans les projets de développements régionaux.

2.2. COMMISSION D'URBANISME

La commission, composée de 10 membres, dont fait partie l'architecte communal de la ville de la Chaux-de-Fonds, a siégé à 9 reprises au cours de l'année 2015.

Elle se compose des membres suivants :

- Jean-Paul Chédel
- Simon Chédel
- Riccardo Chieppa
- Denis Clerc
- Eric Demarchi
- Christian Mermet
- Laurent Patthey
- Sergio Santiago
- Didier Strauss
- Loris Vuillomenet

Elle a apporté un appui technique et préavisé 50 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). La commission a également effectué des visions locales lors de cas litigieux ou pour des projets complexes.

- Mercredi 14 janvier 2015 – 3 dossiers traités, 1 dossier d'enseigne publicitaire ainsi qu'une pré-consultation

Présentation du projet du plan directeur de Couvet. Le bureau RWB est mandaté pour établir un avant-projet devant apporter une série de réponses basées sur un diagnostic de la situation actuelle et des développements futurs.

- Mercredi 18 février 2015 – 6 dossiers traités ainsi qu'une pré-consultation
- Mercredi 11 mars 2015 – 5 dossiers traités ainsi qu'une pré-consultation

La commission d'urbanisme est informée de la création d'une route de desserte à Buttes suite à la suppression du passage à niveau TransN.

L'avant-projet lié au plan d'alignement du secteur Sud à Couvet est également présenté.

- Mercredi 29 avril 2015 – 8 dossiers traités et 1 dossier d'enseigne publicitaire
- Mercredi 10 juin 2015 – 5 dossiers traités
- Mercredi 16 septembre 2015 – 9 dossiers traités, 4 dossiers d'enseignes publicitaires

Un premier projet de plan de quartier pour la Binrée à Fleurier est présenté aux commissaires.

- Mercredi 14 octobre 2015 – 7 dossiers présentés ainsi qu'un dossier d'enseigne publicitaire et un dossier de pré-consultation
- Mercredi 18 novembre 2015 – 4 dossiers traités
- Mercredi 9 décembre 2015 – 3 dossiers traités

Dans les différentes tâches qui incombent à notre service, il y a la gestion et la planification des aménagements urbains. Notre service a décidé il y a 4 ans de solliciter une pré-étude au bureau RWB pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue de Couvet afin de valoriser le bâti, la vie sociale et commerciale par des activités génératrice de flux de personnes. L'enjeu de cette étude est également d'anticiper les développements du village, notamment du secteur Dubied et du secteur Sud du village avec les quartiers du Pontet et du Clos Guyenet.

Actuellement, les espaces publics le long de cette Grand-Rue sont peu valorisés et la qualité recherchée peu satisfaisante car l'aménagement actuel est la résultante de l'application de normes datant des années 70 qui priorisaient les véhicules.

Afin de répondre au mieux aux attentes des habitants, avec nos mandataires, nous avons associé les membres de la commission d'urbanisme à nos débats sur les réflexions stratégiques pour ce nouvel aménagement.

Pour ceci et pour nous sensibiliser aux diverses problématiques engendrées par de tels aménagements, nos mandataires nous ont conviés à visiter leurs réalisations dans plusieurs villages du canton du Jura. Les aménagements réalisés par nos mandataires sont illustratifs que des espaces publics, dans des villages urbains ou périurbains, comme ceux de Miécourt, des Breuleux, de Coeuve, de la Joux ou de Saint-Imier peuvent être valorisés tout en mettant un accent sur la sécurité.

2.3. ACTIVITÉ 2015

Depuis le 1^{er} juin 2015, SATAC 2 (Système Automatisé de Traitement des Autorisations de Construire) est le nouvel outil obligatoire pour déposer les demandes de permis de construire auprès de notre commune.

Ce nouvel outil requiert la numérisation des plans et documents annexés à la demande de permis de construire saisie. De fait, toutes les personnes devant examiner le projet et rendre un préavis spécialisé peuvent travailler de manière simultanée. Il permet en sus au requérant ou à son mandataire de suivre l'évolution de son dossier. Les dossiers doivent également être déposés en 3 exemplaires papiers au minimum avant le premier jour de l'enquête publique, mais le service de l'aménagement du territoire (SAT) et la commune peuvent exiger plus d'exemplaires si cela est nécessaire pour traiter le dossier.

L'accès à SATAC 2 est sécurisé et se fait par le biais du [Guichet unique](http://www.guichetunique.ch) (GU) (www.guichetunique.ch). Il incombe par conséquent aux citoyens et aux entreprises souhaitant déposer des demandes de permis de construire de minime importance de signer un contrat au GU qui donne droit, entre autres, à la prestation Permis de construire (thème Territoire). Pour les architectes et les ingénieurs civils, la procédure d'inscription au GU est détaillée sur les pages internet du service de l'aménagement du territoire (www.ne.ch/sat).

Sur requête motivée du requérant qui ne dispose pas des moyens informatiques adéquats, la commune ou le SAT peut saisir le dossier dans SATAC 2 à sa place. La saisie fait l'objet d'une taxe d'administration de CHF 100. --.

D'autres informations concernant la révision du traitement des permis de construire et le manuel pour les utilisateurs sont disponibles en lien sur www.ne.ch/sat.

Le service de l'urbanisme a participé à 2 demi-journées de formation et une demi-journée de feedback pour constat de quelques améliorations / modifications à apporter pour la prochaine version, mais dans l'ensemble ce programme permet une bonne visualisation des dossiers en cours.

- Traitement des permis de construire : 106 permis ont été déposés en 2015 dont 43 procédures définitives, 60 procédures de minime importance, 3 procédures d'installation d'antenne.

De plus, 2 procédures fédérales ont été mises à l'enquête et 37 demandes d'autorisation d'installation solaire ont été annoncées.

- En 2015, le secrétariat de l'urbanisme a sanctionné favorablement 104 permis, soit 56 sanctions de minime importance, 43 sanctions définitives et 5 installations d'antennes.
- Suivi de début et de fin de travaux : Ce ne sont pas moins de 34 visites de constructions qui ont fait l'objet d'un contrôle. Nous organisons aujourd'hui ces visites de manière coordonnée avec la Sécurité publique afin de gagner en efficacité.
- Planification de 9 séances de la commission d'urbanisme
- Réponses à de nombreuses consultations préalables destinées à faciliter et à accélérer les procédures de permis de construire
- Conseils et aide à la constitution et à la présentation de dossiers pour les particuliers
- Règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes)
- Mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur l'espace qui doit être réservé aux cours d'eaux, la commune de Val-de-Travers est l'espace pilote de cette démarche.

- Élaboration d'un projet de mesures pour la protection des dangers naturels, volet chutes de pierres et volet inondations
- Projet d'harmonisation fédérale, AIHC, fusion des règlements de constructions avec une version pilote à Val-de-Travers, toujours en cours mais actuellement en attente de décisions cantonales.
- Rapport au Conseil relatif à la modification du plan d'alignement Zone industrielle « Secteur au sud de l'Areuse »
- Rapport du Conseil relatif à différentes opérations immobilières
- Rapport du Conseil relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local du village de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus »
- Mise à jour du plan directeur régional afin de permettre la mise en œuvre de la LAT révisée, le dicastère assure la coordination entre les trois communes du Val-de-Travers.

Courant 2015, plusieurs oppositions ont été déposées à des projets de constructions ou d'aménagements. Des séances de conciliation ont donc été mises sur pied avec les requérants et opposants afin d'ouvrir le dialogue. Au niveau de l'aménagement du territoire, deux oppositions sont en cours de traitement pour le plan de quartier du Pontet à Couvet ainsi que pour la demande d'ouverture tardive pour le VSD Club de Fleurier.

Au niveau des constructions, 4 dossiers ont été traités dont 3 ayant abouti à un retrait d'opposition et 1 encore en cours.

DOMAINE DE L'ENERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

- Chauffage à distance (CAD) de Couvet
La première extension du CAD de Couvet est en cours, des réflexions sont menées pour une extension jusqu'au Centre Sportif notamment.
- CAD Les Bayards
Le bâtiment de la scierie qui abrite la centrale de chauffe a subi des dégâts suite à un incendie, la production de chaleur a été garantie par des réparations qui seront effectuées en début d'année 2016. L'entier des compteurs a été changé sur le réseau de distribution.
- NeuchEole
La Société NeuchEole a reçu des garanties de pouvoir participer au capital-actions pour le projet de la Montagne de Buttes.
- SEVT
La société poursuit ses projets de développements de production sur l'Areuse, et, parallèlement, la collaboration avec GroupeE pour que la gestion du réseau de distribution porte ses fruits, tant sur le plan de l'efficacité et du service à la population que sur la rentabilité pour l'entreprise.

COPIL EOLIEN

Les rencontres du comité de pilotage relatives au projet éolien sur la Montagne de Buttes, en partenariat avec Les Verrières et La Côte-aux-Fées se sont tenues régulièrement courant 2015. Les enjeux de cette collaboration intercommunale peuvent être traités dans leur pleine dimension

régionale sans se limiter aux frontières communales. Le Comité de pilotage pour le projet éolien situé sur la Montagne de Buttes s'est réuni à 6 reprises courant 2015, soit les :

- 15 janvier 2015
- 4 mars 2015
- 2 juin 2015
- 17 septembre 2015
- 15 octobre 2015
- 8 décembre 2015

Les principaux thèmes abordés durant ces rencontres ont été :

- Les contrats et participations
- La sélection des fournisseurs
- Le processus participatif
 - des associations
 - des voisins du parc
- Le suivi du dossier PAC
- Le raccordement électrique
- L'actionnariat
- Le groupe de travail "communication"

Le 6 février 2015, le COPIL éolien a présenté le projet de Parc éolien de la Montagne de Buttes aux autorités cantonales, et notamment les aspects relatifs au PAC (Plan d'affectation cantonal), règlements, plan et rapport ainsi que les étapes et l'échéancier à tenir.

Le 6 mai 2015 s'est tenu l'Assemblée générale extraordinaire et le Conseil d'administration du Parc éolien.

Le 20 mai 2015, le projet a été présenté à toutes les associations environnementales avec la possibilité de donner un retour sur le projet.

Le 13 octobre 2015, présentation du projet éolien Suisse et / ou Franco-Suisse avec les Verrières-de-Joux.

Le 21 octobre 2015, à la Salle Fleurisia a eu lieu l'information publique avec la participation de Messieurs

- Laurent Favre, conseiller d'Etat, chef du Département du développement territorial et de l'environnement,
- Christian Mermet, conseiller communal de Val-de-Travers, président du comité de pilotage des communes du parc éolien,
- Patrick Jobin, juriste du service de l'aménagement du territoire.

COMMISSION REGIONALE DES TRANSPORTS

La Commission régionale des transports s'est réunie à 3 reprises en 2015, soit les :

- 11 février 2015
- 9 juin 2015
- 1^{er} octobre

Cette commission a notamment traité les thèmes suivants :

- Les horaires des transports publics valables dès le 13 décembre 2015 : projets définitifs
- L'avenir de la ligne de bus Fleurier – Travers – Les Ponts-de-Martel
- L'avenir de la ligne de bus Couvet – Mauborget - Yverdon
- La ligne de bus transN Fleurier – Pontarlier

- La réouverture de la gare des Verrières (horizon 2017-2018)
- La fermeture de la ligne ferroviaire Fleurier – Buttes du 30 juin au 13 septembre
- PRODES : le projet de mobilité du canton à l'horizon 2030 (programme du développement stratégique de la Confédération)
- Mobilité Neuchâtel 2030 : le contre-projet direct à l'initiative populaire "pour une liaison rapide entre le haut et le bas"
- Le financement cantonal des transports publics

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le DTVAC emploie :

- M. Christian Mermet, Conseiller communal – 1 EPT
- Mme Cyrielle Bailod Rota, Secrétaire de direction – 1 EPT
- Mme Fabienne Challandes, Collaboratrice administrative – 0.5 EPT
- Mme Corinne Stoudmann, Collaboratrice administrative – 0.5 EPT
- M. Riccardo Chieppa, Architecte communal – 0.45 EPT
- M. Didier Guenot, Technicien chauffages à distance – 0.2 EPT
- Apprenti – 1 EPT
- Stagiaire – 1 EPT jusqu'au 30 juin 2015

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

EUROPAN – DUB'IMPULSE

Le projet se poursuit, notamment avec le projet de passerelle et de planification énergétique. Au-delà de ses enjeux architecturaux, le site Dubied est problématique de par la multiplicité des propriétaires privés, aux intérêts multiples. Avec l'appui des architectes lauréats, la Commune a identifié le chemin qui doit être emprunté pour permettre une intervention publique là où elle s'avère possible et favoriser l'engagement des propriétaires dans une rénovation concertée de leurs biens, même différée dans le temps.

SALON DE L'IMMOBILIER NEUCHATELOIS 2015

Lors de cette manifestation, une conférence avec l'intitulé « La Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) au service du développement territorial neuchâtelois » a été tenue conjointement par Messieurs Christian Mermet et Laurent Favre pour le Conseil d'Etat. Le Conseiller communal et le Conseiller d'Etat se sont exprimés et ont apportés des explications sur les aspects de la LAT avec son incidence sur le plan communal et cantonal.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2015

➤ Plan Directeur Régional (PDR)

Les premières études portant sur les stratégies du nouveau PDR sont à bout touchant et devront être rendues à l'été 2016. Les autres aspects concernant le redimensionnement de la zone à bâtir mais également de l'outil cantonal traitant des aspects financiers pour son application sont bien avancés.

- Une demande de permis de construire à été déposée pour la construction d'une usine par l'entreprise Celgene, les travaux sont prévus fin mars 2016.

L'équipement de la rue de l'Arnel a été réalisé et la construction des logements a débuté.

- La sécurisation de tous les passages à niveau de la ligne TransN est achevée.

3. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de la vie associative et de la culture est situé à la Grand-Rue 38 à Couvet pour le secrétariat ainsi que pour la direction depuis juillet 2014.

Les domaines suivants sont gérés :

- Sociétés locales
- Processus des manifestations
- Gestion du patrimoine culturel
- Activités des aînés
- Relations avec les acteurs culturels et sportifs
- Collaboration à divers événements culturels
- Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composée de 12 membres :

- M. Christian Mermet, président
- Mme Antoinette Hurni, Noiraigue
- Mme Ingrid Wilson, Travers
- M. François Pasquier, Couvet
- M. Didier Strauss, Boveresse
- M. Pierre-Yves Troutot, Môtiers
- M. Daniel Schelling, Fleurier
- Mme Simone Bach Jennings, Buttes
- M. Olivier Pianaro, St-Sulpice
- M. Jacques Guye, Les Bayards
- Mme Gyöngyi Bernaschina, archiviste communale
- Mme Laurence Vaucher, conservatrice

La commission s'est réunie 3 fois durant l'année 2015 :

- 3 mars 2015
- 18 mai 2015
- 26 octobre 2015

Cette année, l'ensemble des biens culturels communaux ont été déménagés au Site Dubied, dans les archives communales, et le travail de recensement a été réalisé par Mme Valérie Seematter. Pour ce faire, des systèmes de rangements ont été construits dans nos locaux.

Une liste des œuvres fixes de propriété communale, installées sur le domaine public, a également été rédigée.

3.3. ACTIVITÉ 2015

Durant cette année, le DTVAC a poursuivi la mise en œuvre d'un processus visant à clarifier la situation des différentes sociétés locales. La démarche soutient deux buts, d'une part, améliorer la qualité du soutien apporté aux sociétés et d'autre part, rétablir un sentiment d'équité. Les sociétés ont été rencontrées par thématique, afin de discuter avec le dicastère d'une liste de critères permettant l'évaluation des subventions annuelles.

Suite à la mise à jour des tarifications de salles, un processus interne a été mis en place entre la centrale de réservation Val-de-Travers et le DTVAC afin d'octroyer les subventions pour la location de salles aux sociétés locales du Val-de-Travers. Pour rappel, CHF 160'000.- ont été budgétés à ce sujet en 2015, conformément à la volonté exprimée dans le programme de législature, afin de faciliter l'accès aux salles communales.

Une piste de réflexions concernant la mise en place d'une structure utilisant les gobelets réutilisables durant les manifestations a été lancée et une consultation large a été menée. L'objectif initial étant de mettre en œuvre cette démarche en premier lieu avec le Carnavallon. Après une entrée en matière à ce sujet, l'association est revenue en arrière et le processus n'a pas encore pu être mis en œuvre. Les discussions sont toujours en cours avec les USL à ce sujet.

Courant de l'année, le service a rencontré les différents acteurs de la vie associative et culturelle afin de leur permettre d'ouvrir le dialogue sur les différents sujets qui les préoccupent.

Un des éléments qui ressort de ces échanges est que l'aspect financier des aides accordées est important, mais les autres soutiens, technique et mise à disposition des locaux, sont aussi très importants et doivent être intégrés aux réflexions générales sur le lien entre la commune et les associations.

Enfin, suite à l'introduction de la nouvelle tarification cantonale concernant les demandes de patentes au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, la Commune de Val-de-Travers procède à l'envoi d'un courrier pour chaque association ou société qui en fait la demande. Ceci, afin d'affirmer du caractère d'utilité publique de celle-ci, permettant ainsi l'allègement de l'émolument cantonal lié aux patentes.

MANIFESTATIONS

Les manifestations annuellement organisées par le service sont :

- La manifestation communale du 24 Février
- La marche du 1^{er} Mars
- Les courses des aînés

Le 12 septembre 2015 fût inaugurée, ou plutôt ré-actualisée, la rue portant le nom de Léo Lesquereux à Fleurier. M. Michel Clément s'est approché de notre service pour nous faire savoir qu'il y a plusieurs années, le Commune de Fleurier comptait une rue au nom du naturaliste Léo Lesquereux.

Léo Lesquereux s'est notamment intéressé à la gestion des tourbières et actuellement le Jardin botanique de Neuchâtel mène une expérience, sous la conduite du professeur Mitchell, qui vise à la création d'une tourbière en reprenant les principes énoncés par Léo Lesquereux.

Afin de la faire revivre, nous avons décidé, d'une part de redonner officiellement son nom à cette rue, et d'autre part, de commander une nouvelle plaque qui a été apposée de manière officielle le samedi 12 septembre 2015 à 11h00.

La partie officielle a su compter sur les discours de M. Clément pour le côté historique de Léo Lesquereux et de M. Mulhauser pour le côté plus technique, concernant le travail de M. Lesquereux.

MANIFESTATION COMMUNALE "24 FEVRIER"

La manifestation a eu lieu au Collège Jean-Jacques Rousseau à Fleurier.

Les autorités de la commune de Val-de-Ruz étaient présentes en tant qu'invitées d'honneur. Le président du Conseil d'Etat, Monsieur Alain Ribaux a délivré un message. Le prix citoyen a été décerné à M. François Bezençon. La création de l'étiquette et de la lithographie a été réalisée par

Claudine Grisel. L'ensemble de cette soirée a été marquée par la participation du Chœur de l'Amitié ainsi que par la participation de Félix Rabin et ses musiciens qui ont enchanté le public.

La cantine a été tenue par l'association Nantibatingou, association de coopération au développement.

MARCHE DU PREMIER MARS

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle Marche du 1er Mars. Pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848, la Commune de Val-de-Travers a accueilli 136 participants (20% de la participation cantonale) à cette marche le dimanche 1^{er} mars dès 7h30 à la maison de l'Absinthe de Môtiers. Départ exceptionnel cette année, afin de marquer les dix ans de la légalisation de cette boisson typique de notre région.

Comme à chaque étape du parcours long de 33 km, une tasse de thé ou de café a été offerte ainsi qu'une tranche de taillaule – brioche typiquement neuchâteloise. Sous les coups de 8h00, la « Batterie 14 » a tonné le début de la marche en direction de la colline du Château de Neuchâtel. Le trajet était jalonné de postes servant aux ravitaillements des participants. Le premier se situant au Centre Sportif à Couvet de 8h30 à 9h00. Le second attendait les courageux marcheurs à Champ-du-Moulin entre 11h30 et 11h45. Par la suite, un casse-croûte a été organisé à la salle communale de Rochefort aux alentours de 12h45.

Pour ne pas oublier l'ambiance belliqueuse de la révolution, de nouveaux coups de canon ont retenti à 13h30, annonçant un imminent départ. Après ces efforts, l'aventure s'acheva par l'arrivée au Château de Neuchâtel. Finalement, le cortège s'est déplacé au Quai Osterwald pour la cérémonie et une intervention particulière du Festin neuchâtelois attendait les marcheurs.

COURSE DES AINES

Une course des aînés est organisée dans chaque village de Val-de-Travers par un responsable, courant de l'automne.

Village	Responsable	Date de la course	Lieu de la course
Couvet	Réjane Isler	03 septembre 2015	Lac de Thoune
Fleurier	Marlyse Castellani	1 ^{er} septembre 2015	Montagne de Granges
Môtiers	Catherine Zbinden	26 août 2015	Lac des Joncs aux Paccots
Travers/Noiraigue	Michel Blanc/Jacqueline Barbier	04 septembre 2015	Lac d'Interlaken
St-Sulpice	Maurice Tüller	09 septembre 2015	Lac de Champex
Les Bayards/Les Verrières	Roland Cand	03 septembre 2015	Fribourg
Boveresse	Charles Michel	22 septembre 2015	Giessbach
Buttes	Huguette Thiébaud	22 août 2015	Lac de Granges

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le VAC emploie :

- Le Conseiller communal, M. Christian Mermet qui répartit son temps entre le DT et le VAC
- Madame Cyrielle Baillod Rota, Secrétaire de direction 100% (partage avec le DT)
- Madame Manon Leblanc, Secrétaire comptable et responsable du processus manifestation 60% (partage avec le DJE)
- Madame Corinne Stoudmann, Collaboratrice administrative 50% (partage avec le DT)

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

CLARIFICATION, EN COLLABORATION AVEC LES SOCIÉTÉS, DES PROCESSUS D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

En 2015, les discussions ont continué avec plusieurs sociétés locales, regroupées par thème, soit les fanfares puis les sociétés de gymnastique. Ces rencontres ont permis d'amener des critères de subventions qui sont en vigueur pour cette année concernant les fanfares et qui sont en cours de validation pour les sociétés de gymnastique. Une rencontre réunissant l'entier des sociétés de tir a également eu lieu et une adaptation des aides apportées a été faite suite à cette discussion. Le Dicastère rencontre aussi régulièrement l'USL afin de coller au mieux aux besoins des acteurs de la vie associative.

SUBVENTION POUR LOCATION DE SALLES

Le Conseil communal de Val-de-Travers a souhaité faire ressortir au niveau comptable les coûts de location de salles « gratuites » dont bénéficiaient les sociétés locales.

Raison pour laquelle l'ensemble des réservations passent aujourd'hui au travers du logiciel GELORE géré par le dicastère des infrastructures pour les salles communales et par le Centre Sportif Régional pour les salles - installations sportives.

Le DTVAC subventionne donc les montants de location qui étaient jusqu'alors gratuits afin de faire ressortir ces coûts. Cette nouvelle tâche au sein du DTVAC a permis d'établir un listing des subventions pour locations de salles octroyées aux sociétés locales jusqu'alors totalement inconnues.

Ces montants sont dès lors pris en considération lors de demandes de subventions ordinaires et extraordinaires, et permettent une meilleure visibilité de ce qu'offre la Commune de Val-de-Travers aux sociétés locales de la région.

MOTIERS ART EN PLEIN AIR

A l'heure du bilan, le résultat se révèle remarquable et dépasse toutes les espérances :

- Une affluence de 30'000 à 35'000 personnes, venant de partout, Suisse, France, Allemagne... et même d'Amérique latine ou du Japon. Un record pour de l'art contemporain, réputé difficile d'accès
- Une satisfaction générale de tous les visiteurs, ravis d'avoir découvert des œuvres de grande qualité et d'une telle variété, parfaitement intégrées au paysage
- Des commerçants de Môtiers, heureux des bonnes affaires réalisées cet été
- Des habitants de Môtiers et du Val-de-Travers fiers de montrer un aspect éminemment engageant de leur village et de leur vallée
- Un bilan financier positif

Ce succès est dû à un certain nombre de facteurs, parmi lesquels :

- La belle renommée que les expositions de Môtiers se sont faites depuis 30 ans
- Une couverture médiatique excellente
- L’affiche très efficace de l’un des plus importants artistes suisses de l’histoire de l’art, Daniel Spoerri
- Un site internet performant
- L’aide bénévole et d’une grande gentillesse de nombreux habitants de Val-de-Travers
- Le soutien des autorités de Val-de-Travers
- La participation financière importante de nombreux cantons, institutions et sponsors
- Une météo extrêmement favorable pendant ces trois mois d’exposition

SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Le service de la Vie Associative et de la Culture consacre la majeure partie de ses ressources au soutien des manifestations locales qui ont lieu à Val-de-Travers. Ce soutien se décline sous plusieurs formes, subventions régulières, aides ponctuelles diverses, mise à disposition gratuite ou à prix réduit des infrastructures communales, prêt et préparation de matériel pour le bon fonctionnement des manifestations, aide à la recherche de financements externes à la commune, etc.

De plus, il est à relever la réussite et le dynamisme du groupement des jeunes au football. Le Groupement juniors compte aujourd’hui 261 membres actifs, soit plus de 30% d’augmentation de l’effectif. Le groupement est devenu le club formateur n°1 au canton.

Le Comité a encore des idées de développement pour le Groupement, notamment en profitant de l’entraîneur professionnel engagé afin d’occuper les enfants dès 15h30 sur les terrains de football.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L’ANNÉE 2015

Dans le cadre du programme de législature 2012 – 2016, les actions envisagées stipulées sont les suivantes :

- Promouvoir la vie culturelle et associative

De nombreuses manifestations et évènements se déploient à Val-de-Travers, et nous essayons, dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, de valoriser au mieux les ressources à disposition. Nous constatons que les aides financières sont essentielles mais nous soulignons aussi que les aides techniques sont aussi très précieuses pour les sociétés dans le cadre de leurs activités, cet aspect fait l’objet d’une grande réflexion menée conjointement avec les acteurs du monde associatifs.

- Clarifier, en collaboration avec les sociétés, les processus d’attributions de subventions

Le dicastère a rencontré la grande majorité des associations pour discuter des outils à mettre en œuvre dans ce domaine. Pour les fanfares et sociétés de gymnastique, des critères sont en place. Pour les sociétés de tir, une coordination entre les sociétés a été mise en route, et pour le foot, c’est le mouvement junior qui construit de l’intérieur cette coordination ; sur le plan financier pour l’entretien des terrains de foot, ce sont les besoins du mouvement junior qui guident les choix qui sont fait quant aux aides à apporter.

- Augmenter l’accessibilité aux salles communales pour l’organisation de manifestations

Avec le nouveau système de tarification, nous avons aujourd’hui un système équitable entre les villages et grâce aux subventions, les salles sont accessibles à des conditions très attractives pour nos sociétés.

➤ Tenir à jour l'agenda des manifestations régionales

A ce jour, nous nous référons à l'agenda tenu par le courrier du Vallon et nous tenons à jour les manifestations annoncées auprès de la commune, par contre, par manque de ressources, nous ne menons pas de démarches prospectives pour aller chercher des informations qui ne nous sont pas communiquées spontanément.

➤ Soutenir les musées de la région

Ce volet est en route, notamment grâce à la mise en œuvre d'outils de la Nouvelle politique régionale. Des travaux sont presque achevés et une nouvelle muséographie sera présentée cet automne.

En 2014, une première rencontre avec les communautés étrangères avait été initiée. Cette proposition de rencontre a été relancée en 2015 mais n'a pas su trouver l'écho favorable à sa poursuite, tout du moins sous cette forme. Le service de la vie associative et de la culture cherche actuellement, une autre manière d'impliquer davantage, les communautés étrangères à échanger avec la population de la région.

Le Conseil communal se penche également sur une question de fonds concernant l'ensemble des installations sportives du Val-de-Travers. 2016 sera certainement une année d'évolution dans ce domaine et le service de la vie associative et de la culture sera forcément sollicité à y réfléchir et à trouver des réponses à ces interrogations.

DICASTERE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL,
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTIAN MERMET

Dicastère des infrastructures

DICASTERE DES INFRASTRUCTURES

1. GENERALITES

1.1. INTRODUCTION

2015 fût pour le dicastère des infrastructures la première année où l'ensemble des quatre services, soit le service des bâtiments, le service de voirie, le service des eaux et le dernier venu, le service des déchets ont travaillé de janvier à décembre sur le même site à la rue des Moulins 28.

Ce regroupement logique au sein du DI est maintenant abouti. Les outils de pilotage inhérents à chaque entité sont en place et les infrastructures adaptées à cette nouvelle organisation.

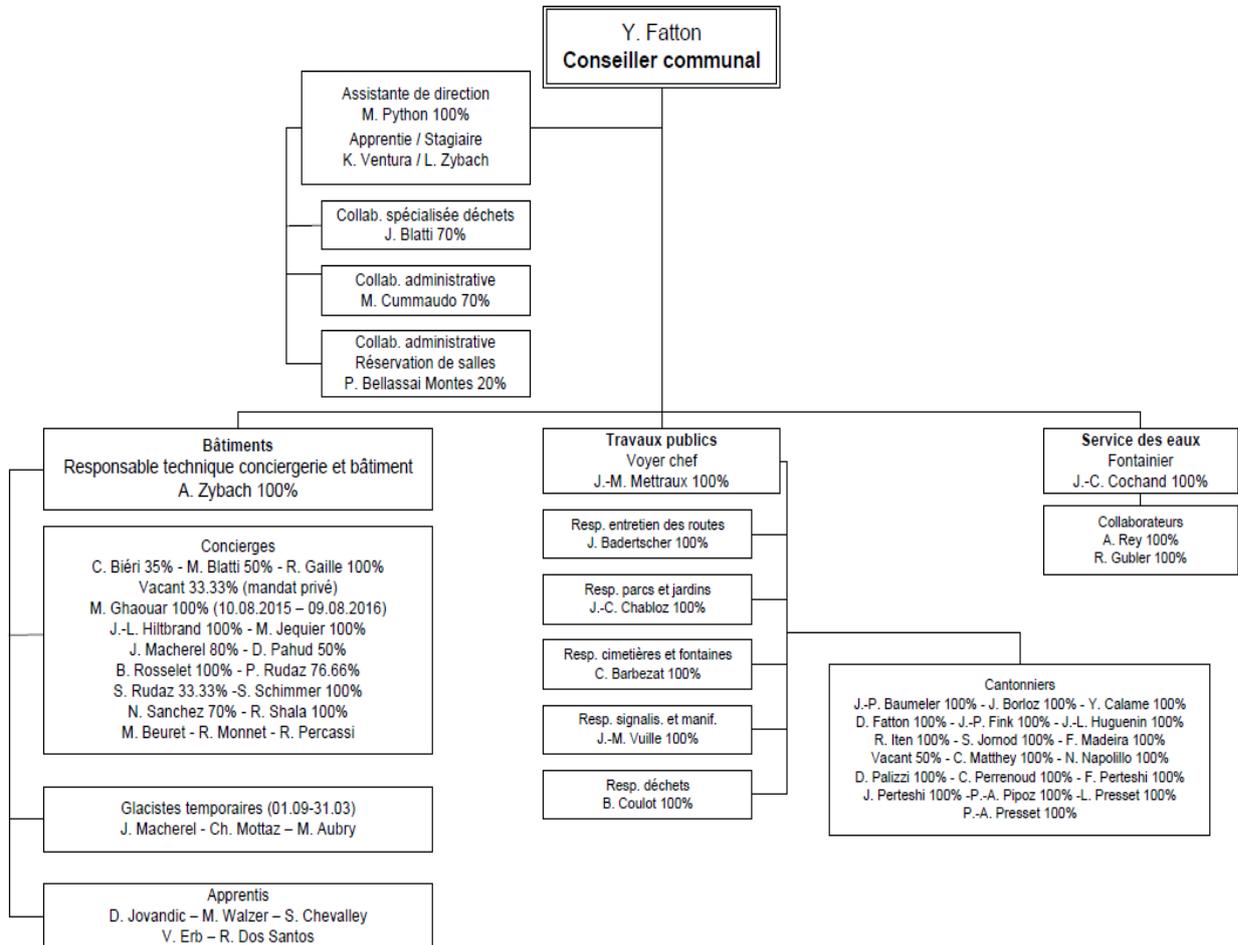
Ces douze premiers mois, passés sous le même toit avec une direction commune, ont montré la pertinence de la démarche initiée en 2012. Il est rapidement apparu dans le fonctionnement au quotidien que pour chaque dossier traité ou difficulté rencontrée, un réflexe d'information inter-service s'est installé.

De plus les séances hebdomadaires de direction en commun renforcent encore l'identité du dicastère et permettent de sensibiliser chaque service aux difficultés rencontrées par les collègues. C'est ainsi que bien souvent, des solutions sont rapidement trouvées et que des synergies s'installent naturellement, permettant de répondre aux problèmes et aux attentes de chacun.

Une approche plus globale et interservices est maintenant en place au sein du dicastère des infrastructures, ce qui nous sommes persuadés, permettra une gestion encore améliorée des tâches.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2015



2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusement des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Creusement des hydrants
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M: Yves Fatton (président)

M. Jean-Noël Bovard

M. Jean-Pierre Gfeller

M. François Oppliger

M. Alexandre Willener (remplacé temporairement dès le 1.7.2015 par Frédéric Schlosser)

M. Pierre-Alain Wyss

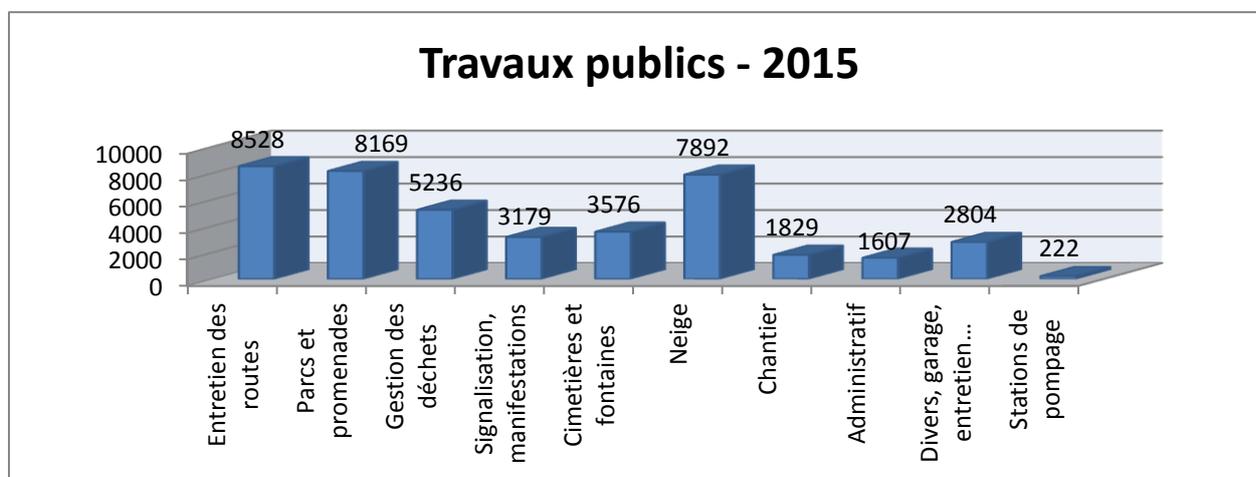
Durant l'exercice 2015, la commission s'est réunie à six reprises, notamment pour l'étude du dossier relatif à la réhabilitation des STEPS, pour l'achat d'un véhicule lourd pour la voirie, ainsi que pour la présentation des différents travaux en cours au sein du dicastère, sur le territoire communal.

Le chef du dicastère est également membre

- du Conseil d'administration de la SEVT
- de la commission cantonale des déchets
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montage-de-Buttes

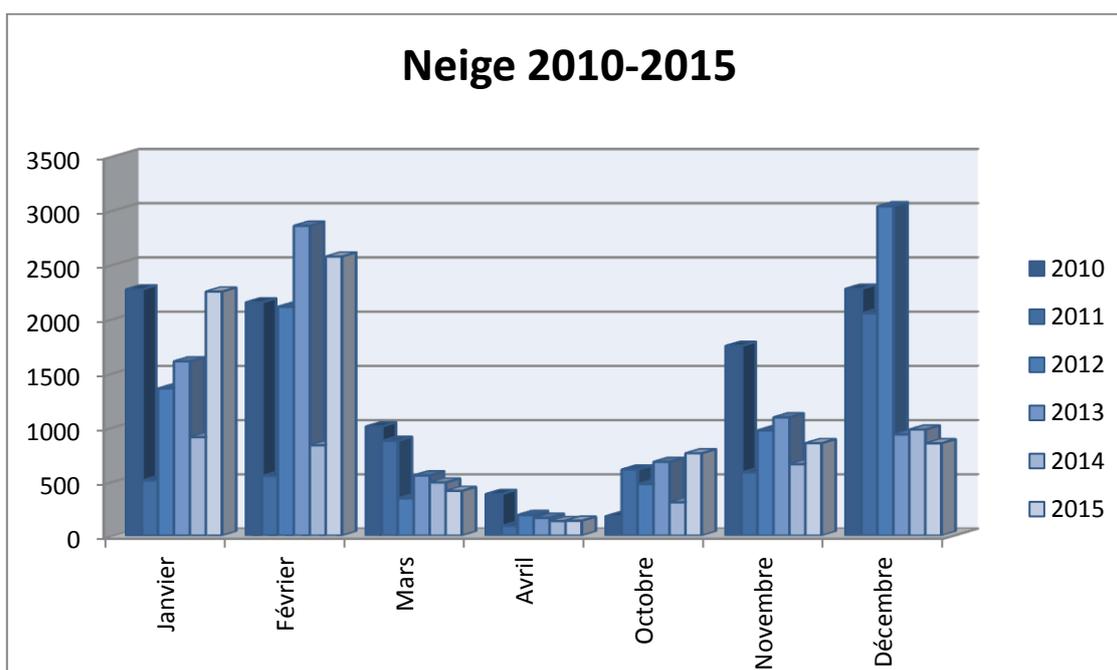
2.3. ACTIVITE 2015

La répartition des heures effectuées courant 2015 est la suivante :



La direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.

Le service hivernal a été important en janvier et février 2015, mais relativement restreint en fin d'année.



2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2015, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	18.5	EPT (dont 0.5 vacant)

Durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP, ce qui représente deux EPT sur l'année. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement d'une personne en premier accueil au sein du service de voirie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

Au niveau de l'effectif, un collaborateur a dû cesser ses activités courant novembre 2015. Son remplacement sera effectif d'ici l'été 2016.

2.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

- Rapport et suivi des travaux suite à la reprise de l'éclairage public de la SEVT
- Désaffectation d'une partie du cimetière de Couvet
- Réalisation de deux ralentisseurs du trafic routier aux entrées est et ouest de Buttes
- Nettoyage du stand de tir à Fleurier
- Aménagement d'un parc aux Sugits Fleurier
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier
- Réfection d'un trottoir à la rue des Sugits à Fleurier
- Réfection des passerelles et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réfection et aménagement de la Place du 24 Février à Môtiers
- Réparation des bovi-stop au Mont-de-Travers
- Démontage et nettoyage d'une cabane à la STEP de Travers
- Abattage et remplacement d'une vingtaine d'arbres d'avenue
- Démontage de la passerelle sur le Fleurier
- Abattage des pins à la patinoire de Belle-Roche à Fleurier
- Rénovation de la barrière au temple de Noiraigue
- Rénovation de la barrière de la crèche à Couvet
- Réparation des bovi-stop aux Bayards
- Réparation de la barrière au biotope des Bayards
- Création d'un parking à Noiraigue
- Déménagement du Fonds Duval
- Réfection d'un renvoi d'eau aux Bayards
- Changement d'une canalisation d'eau claire à Boveresse
- Fouille électrique et scellement de socles au Temple à St-Sulpice
- Travaux pour le service de l'eau à la STEP de Noiraigue
- Réfection d'un trottoir à St-Sulpice
- Travaux pour la PC (sites karstik)
- Rénovation d'un mur à Noiraigue
- Minage et nettoyage à la Mordettaz
- Réfection du chemin du Redo à Couvet
- Réfection d'un chemin à Noiraigue
- Campagne de rénovation des regards à Fleurier et St-Sulpice
- Pose de tapis à la déchetterie des Bayards
- Rénovation de la rue du Verger à Travers (pose de tapis)

- Suivi des travaux de l'exutoire d'eaux claires, Mesure 14 PGEE de Couvet
- Réfection d'enrobé au carrefour Chopard (Travaux TransN Fleurier)
- Pose d'une canalisation d'eaux usées (Travaux TransN Fleurier)
- Changement d'une canalisation à la rue du Pré à Fleurier
- Déplacement d'une commande de pompes de relevage à Môtiers suite à la vente des abattoirs
- Pose d'enrobé et création d'une allée au cimetière de Travers
- Remise à niveau de la place de jeux de Travers, remplacement de la tyrolienne et de différents jeux
- Remplacement de différents éléments sur la place de jeux de la rue de l'hôpital à Fleurier
- Remplacement de la surface synthétique de la place de jeux à Buttes ainsi que la création d'un chemin d'accès sécurisé
- Réfection de divers tronçons de routes par gravillonnage et/ou surfacage
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Mise en place des décorations de Noël et montage des sapins
- Rapport et demande de crédit pour l'extension du columbarium de Fleurier
- Rapport et demande de crédit pour l'achat d'un véhicule lourd
- Rapport crédit-cadre pour le renouvellement du parc véhicule voirie

2.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

L'ensemble des missions du service de voirie sont connues. Une grande partie de celles-ci sont menées à bien au gré des conditions météorologiques qui varient d'une année à l'autre.

Certains processus doivent encore être toutefois améliorés et adaptés au vu de la législation et des défis qui sont les nôtres.

3. SERVICE DES DECHETS

3.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

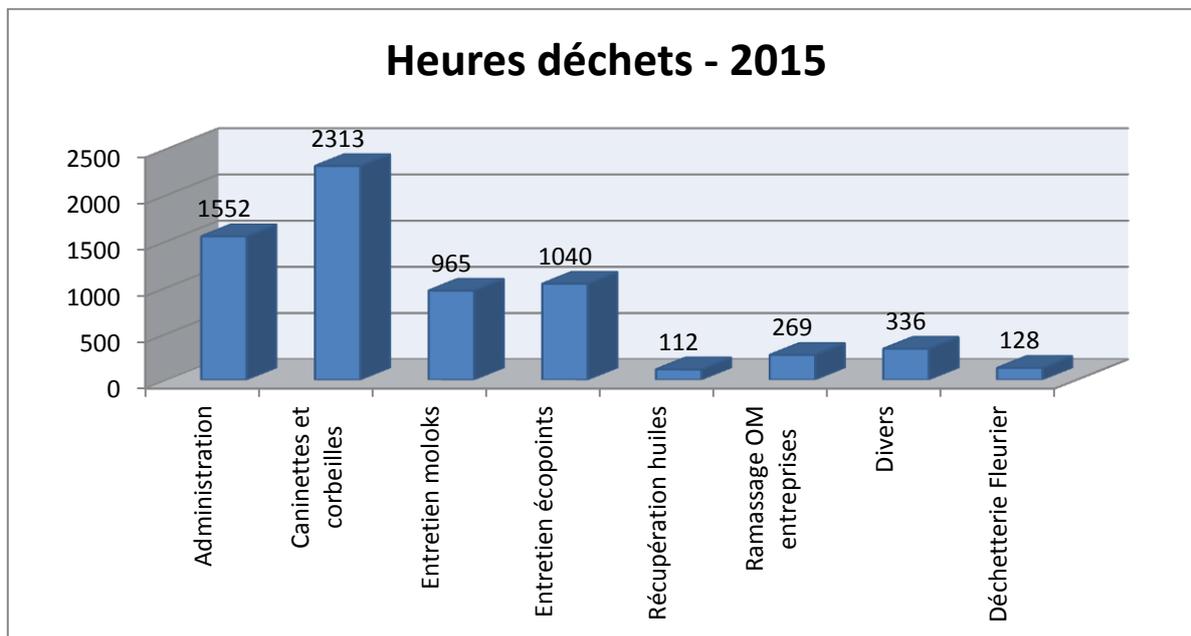
Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

Les missions principales du service sont les suivantes :

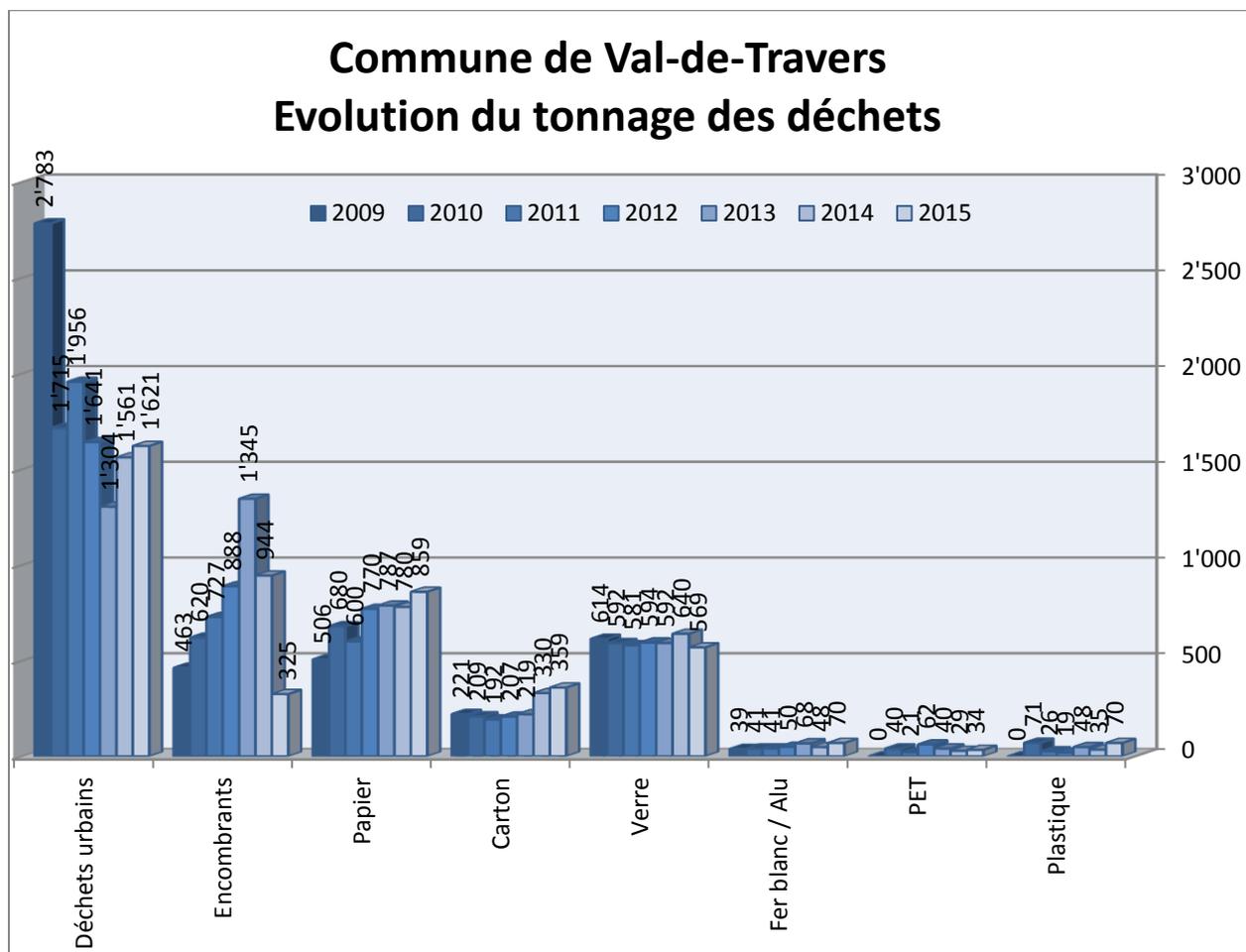
- Gestion des cartes moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population - Mémento des déchets
- Organisation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie Val-de-Tri à St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.2. ACTIVITE 2015

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2015 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2009.



3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Gardien de la déchetterie 1 personne rétribuée à l'heure, jusqu'au 30.6.2015

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 3 EPT.

3.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

- Travaux pour la réalisation de la mise en place de la facturation des déchets encombrants
- Déplacement de l'éco-point de Preyel sur le centre commercial à Couvet
- Mise en place d'un système d'accès à la déchetterie Val-de-Tri avec pesage des déchets encombrants
- Mise en place et gestion d'un système de collecte des données de la balance du camion poubelle

3.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

L'organisation du fonctionnement de la déchetterie de Saint-Sulpice a été finalisée avec notre partenaire Val-de-Tri. Une barrière d'accès a été installée afin de permettre la séparation entre les déchets ménagers et les déchets des entreprises. Le système de pesée pour les déchets encombrants est en place et a porté ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés, avec une baisse de plus de 300 tonnes constatée.

Le déplacement de l'Ecopoint de Preyel suite aux difficultés rencontrées avec le voisinage et l'agrandissement du point de collecte du Centre commercial de Couvet est finalisé. Néanmoins, il sera nécessaire d'augmenter sa capacité pour les ordures ménagères.

Au vu du développement démographique des différents quartiers de Couvet, le dicastère étudie la possibilité de créer un nouvel Ecopoint dans le village.

Quant au partenariat avec l'entreprise Zbinden pour la récolte des différents déchets, un système d'enregistrement automatique des pesées a été mis en place. Ceci nous permet d'affiner les données de pesage, notamment pour les autres communes partenaires.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est toujours d'actualité. Les contrevenants identifiés sont systématiquement dénoncés. De plus, il faut relever qu'il a été demandé à l'entreprise Molok d'améliorer le système de fermeture et de pesée des containers à ordures ménagères afin de diminuer les possibilités d'abus. Cette démarche devrait être finalisée durant l'année 2016.

4. SERVICE DE L'EAU ET DE L'EPURATION

4.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

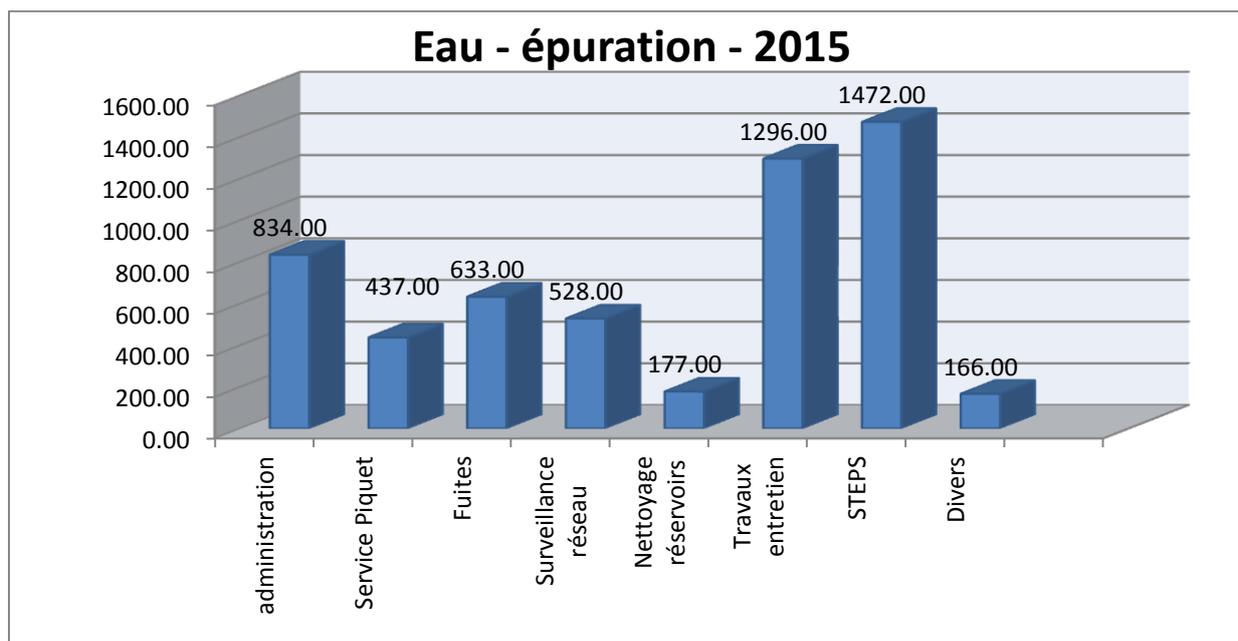
Le service de l'eau est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les STAPS
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Changement des hydrants selon programme HINNI
- Entretien des STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Réparation des anomalies
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP et analyse des eaux potables)
- Etude pour un bon fonctionnement
- Suivi du PGEE
- Gestion des nouvelles introductions

4.2. ACTIVITE 2015

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier 1 EPT

Collaborateurs 2 EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

Le service de l'eau a pu compter sur l'aide d'une personne en placement temporaire par le biais de l'assurance chômage durant 6 mois.

4.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

- Travaux pour la réalisation de l'exutoire d'eaux claires, Mesure 14 du PGEE de Couvet
- Travaux pour la réalisation de la mesure 3.4 du PGEE de Travers
- Travaux de remplacement sur le réseau d'eau
- Dossier de préparation pour le rapport STEP
- Dossier du plan directeur des eaux étape étude hydrogéologique
- Finalisation du SIG relatif au réseau d'assainissement
- Rue des Sugits à Fleurier - Pose de nouvelles conduites \varnothing 125 - longueur 270 ml avec 15 introductions
- Pose de conduites au passage à niveau des TransN Ebauche-Régional-Buttes
- Champ-du-Môtiers à Travers - Pose d'une conduite \varnothing 125 - longueur 60 ml avec 3 raccordements
- Rue du Ruisseau à Buttes - Pose d'une nouvelle conduite \varnothing 60 - longueur 40 ml avec 2 raccordements
- Rue du chemin des Grand Clos à Buttes - Pose d'une nouvelle conduite \varnothing 125, longueur - 70 ml
- Chemin de Plancemont à Couvet - Pose d'une nouvelle conduite \varnothing 60 - longueur 60 ml
- Les Lacherelles à Travers - Pose d'une nouvelle conduite \varnothing 50 - longueur 100 ml, pour la construction d'une ferme
- Réservoir Creux aux Loups à Travers - Changement d'une pompe avec raccordement
- STAP Boveresse – Les Gringettes - Changement d'une pompe défectueuse
- STAP Môtiers – Comblémine - Changement d'une pompe défectueuse
- STAP Saint-Sulpice à La Foule - Changement des 3 têtes de commande des pompes défectueuses
- Rue Bugnon à Noiraigue - Pose d'une conduite de fontaine en attente 80 ml et remplacement de 3 hydrantes
- Rue de l'Arnel à Môtiers - Pose de conduites \varnothing 125 pour les nouvelles constructions
- Rue Bugnon à Noiraigue - Pose de conduite \varnothing 125 pour alimenter une nouvelle construction
- Le Burcle à Couvet - Pose de nouvelles conduites avec 5 introductions et 2 hydrantes
- Changement de 45 compteurs suite au relevé (compteurs défectueux)
- Réparation de 45 fuites sur les conduites
- Changement de 30 vannes d'entrée d'immeuble
- Changement de 10 vannes principales
- Fauchage des réservoirs
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats

- Gestion des alarmes 24/24
- Réparation des hydrantes
- Réparation des fontaines
- Réparation des pannes dans les 13 STAPS
- Commande et gestion du stock de matériel
- Nettoyage des captages
- Recherches de fuites
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation pour les manifestations
- Surveillance du réseau
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Séchage annuel des boues
- Analyses hebdomadaires des 3 STEPS

4.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

L'année 2015 a été principalement consacrée au dossier relatif à la réhabilitation des STEPS de Boveresse et Travers, ainsi qu'à la reconstruction d'une nouvelle STEP à Noiraigue. Les premiers travaux débuteront dans le courant du printemps 2016.

Pour le surplus, les travaux en relation avec le PGEE se poursuivent (Couvét, Travers et Môtiers).

Le service de l'eau poursuit la mise à niveau des conduites du réseau d'eau potable selon le budget mis à disposition chaque année.

Une évaluation hydrogéologique des eaux brutes est en cours en vue d'effectuer un plan directeur des eaux du Val-de-Travers.

Différentes installations sont en cours de remise aux normes (réservoir de Noiraigue, station de captage des Lacherelles et la station de pompage de Saint-Sulpice, notamment).

5. DICASTERE DES BATIMENTS

5.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion complète des immeubles du patrimoine financier
- Gestion complète des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi des baux à loyer
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Organisation et suivi des chantiers
- Étude et analyse énergétique des bâtiments
- Gestion des locations pour les utilisations non sportives des salles

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)

M. Denis Cherbuin

M. Pierre-Alain Devenoges

M. Paul-André Matthey-Doret

M. Laurent Patthey

M. Loris Vuillomenet

La commission s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2015. Les principaux dossiers traités concernaient les dossiers relatifs à la patinoire, à la réfection de l'étanchéité des vestiaires du CSR, à la restauration du temple de Môtiers, ainsi que pour le rapport relatif à la demande d'un crédit-cadre pour l'entretien des toitures.

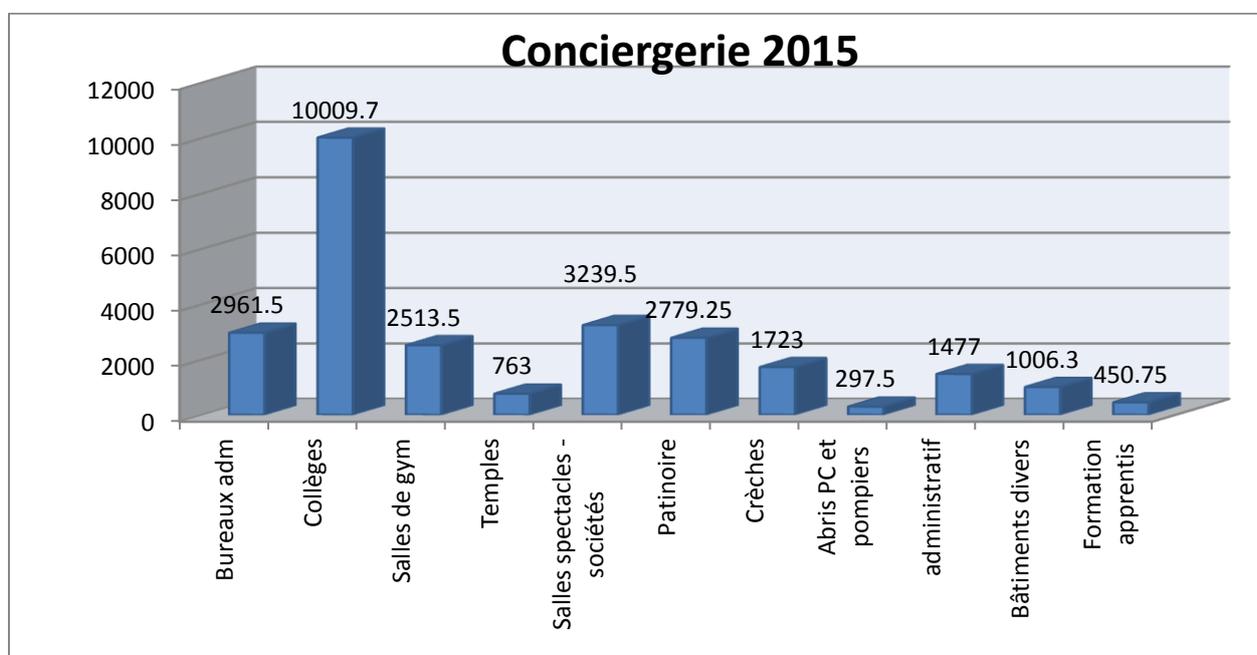
Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

Il fait aussi partie du comité de la coopérative de la patinoire de Belle Roche qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation du transfert de la patinoire à CPF SA. Il a également participé aux différentes réunions en relation avec TBRC.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

5.3. ACTIVITE 2015

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Trois apprentis ont terminé avec succès leur formation d'agent d'exploitation en 2015.

En août, trois nouveaux jeunes ont débuté leur formation. Actuellement, le DI compte cinq apprentis agent d'exploitation, qui tournent sur les différents sites (Centre sportif, patinoire, voirie Fleurier, voirie Couvet et conciergerie Couvet).

CENTRALE DE RESERVATIONS

Le service de réservations des salles communales (Gelore) fonctionne à satisfaction. Une excellente synergie s'est instaurée entre le service des bâtiments et la centrale de réservations. Courant 2015, les personnes responsables des réservations ont participé activement au passage à Gelore 2, mis en service début 2016. En outre, plus de 800 contrats de réservation ont été émis.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2015, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments 1 EPT

Concierges 11 EPT

Une collaboratrice a fait valoir son droit à la retraite au printemps 2015. Son poste n'a pour l'heure pas été remplacé, dans la mesure où un mandat externe a été confié à une entreprise privée pour des travaux de nettoyage.

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les cinq apprentis (2 en 2^{ème} année et 3 en 1^{ère} année).

Durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement d'une personne en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

5.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

- Rapport et demande de crédit pour la réfection de l'étanchéité des vestiaires de la piscine du CSR
- Rapport sur la vente de la patinoire et suivis du dossier de référendum
- Rapport et demande de crédit-cadre pour la période 2016/2019 relatif à la réfection de toitures de plusieurs bâtiments communaux
- Rapport et demande de crédit pour l'étude de la restauration du temple de Môtiers
- Rapport et demande de crédit pour la réfection de la toiture de la loge de Riau à Môtiers
- Rapport et demande de crédit pour le remplacement des chaudières de la salle Fleurisa
- Rapport et demande de crédit pour la mise aux normes des centrales d'alarmes de la Fleurisia et des TP à Fleurier
- Rapport et demande de crédit pour la réalisation d'un chauffage à pellets sur le domaine des Oeillons

Couvet

- Préparation du dossier et suivi des travaux de transformation et d'agrandissement des locaux du service du feu et des ambulances
- Réfection de la façade Ouest du bâtiment de la salle de gym
- Remplacement des verres des fenêtres de toit de la salle de classe dans les combles du collège 6
- Mise aux normes de sécurité de l'accès à la scène de la salle de spectacles
- Remplacement des fenêtres Nord de la salle de spectacles
- Travaux d'étanchéité et d'assèchement du local des douches de la piscine du CSR

Les Bayards

- Travaux de transformation du rez de chaussée de l'hôtel de ville
- Réfection de la place goudronnée devant le collège
- Remplacement de l'introduction d'eau au collège
- Remplacement de l'ensemble des vannes thermostatiques du chauffage du collège
- Remplacement des fenêtres du clocher du temple
- Réfection des éléments de la toiture de la salle de gym
- Remplacement de la porte de l'ancien hangar de la voirie

Môtiers

- Rénovation d'une partie d'appartement de l'immeuble Marronniers 14
- Réfection du toit de l'ancienne pisciculture
- Remplacement des installations de production de chaleur du collège

Fleurier

- Modernisation des systèmes de détection et de transmission des alarmes d'incendie à la salle Fleurisia
- Modernisation des systèmes de détection et de transmission des alarmes d'incendie des locaux des TP
- Suivi et concrétisation de la vente de l'ancien Stand de tir à Fleurier
- Remplacement des installations de production de chaleur à la salle Fleurisia
- Installation de quatre projecteurs led à la salle Fleurisia
- Installation d'un système de ventilation dans les locaux des travaux manuels au collège JJR
- Installation d'un système de détection pour l'éclairage des communs de la salle de gym de longereuse
- Pose d'une borne pour le raccordement électrique pour les utilisateurs au camping
- Réfection complète du bloc des sanitaires femmes et création d'un WC handicapés au camping
- Diverses réparations suite au vandalisme et cambriolages au collège JJR
- Diverses réparations suite au vandalisme et cambriolages dans les bureaux et locaux techniques des TP

Noiraique

- Réalisation d'un local de chauffage et installation d'un système de production de chaleur à Pellets à la ferme des Oeillons

Travers

- Remplacement de la porte d'entrée Ouest au Château de Travers
- Pose d'une barrière de séparation à la place de sport du collège de Travers
- Réfection d'un mur en pierre naturelle au temple de Travers

Boveresse

- Pose d'un lavabo dans la salle de classe du rez de chaussée
- Réfection des volets du clocher du temple
- Remplacement du carrelage de sol de la cuisine de l'appartement est de l'immeuble route de Môtiers 4

Buttes

- Réfection complète de la peinture d'un appartement dans l'ancienne maison de commune.
- Modification de l'éclairage extérieur du collège

St-Sulpice

- Modification de l'éclairage au temple de St-sulpice

Mise en conformité des installations électriques des bâtiments suivants :

- L'auberge de la Robella à Buttes
- L'ancienne administration communale de Buttes
- Le temple de Buttes
- Le bâtiment du domaine de la Prise Cosandier à Buttes
- L'immeuble rue du Pont 4 à St-Sulpice
- Le temple de Couvet
- Le hangar du service forestier à Couvet
- L'immeuble rue du Temple 5 à Travers
- L'immeuble du Sapelet au Mont-de-Travers
- L'immeuble du CEN à Noiraigue
- L'immeuble de l'Hôtel de ville à Fleurier
- L'école enfantine à Fleurier
- Le Lycée à Fleurier
- La salle de gym de Longereuse à Fleurier
- Le temple de Fleurier
- L'immeuble du Grenier (pompage) à Fleurier
- Le hangar du feu de Fleurier

5.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

L'ensemble des collaborateurs du service des bâtiments s'attèlent quotidiennement au bon fonctionnement et à un entretien efficient de nos bâtiments.

Le dicastère des infrastructures s'efforce de maintenir en état l'ensemble du patrimoine communal hérité de la fusion.

Les différents crédits accordés durant ces dernières années ont permis d'améliorer significativement la qualité des différents bâtiments et le dernier crédit-cadre pour l'entretien de plusieurs toitures, voté en décembre 2015 par le Conseil général, permettra de continuer dans ce sens et de maintenir ainsi à flot l'ensemble notre parc immobilier.

DICASTERES DES INFRASTRUCTURES

LE CONSEILLER COMMUNAL

YVES FATTON

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

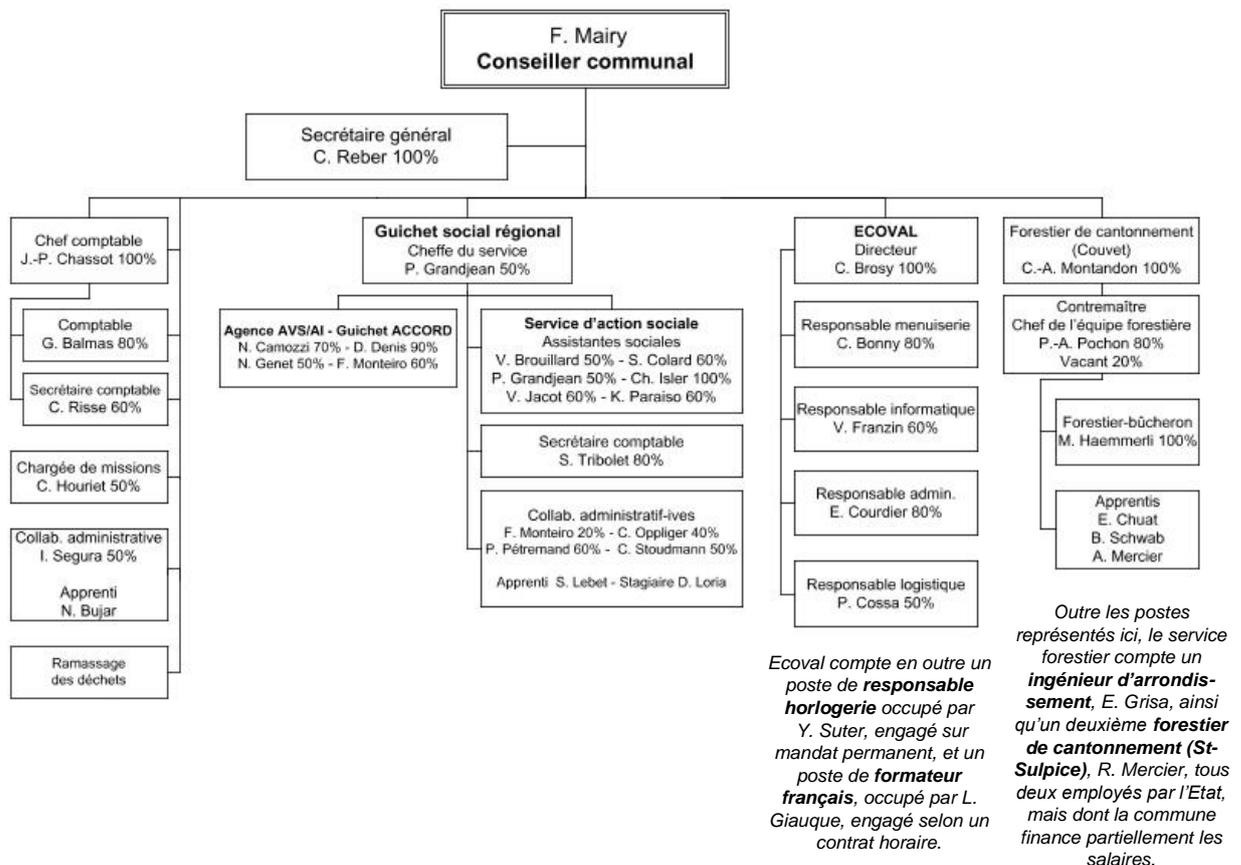
1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale comprend cinq entités organisationnelles distinctes :

- La direction de l'économie et des finances (DEFI), totalement intégrée avec la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier couvrant le district.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et le guichet Accord à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les trois communes du district et certaines de ses charges mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.
- Le programme d'insertion socioprofessionnelle EcoVal, dont les activités sont fixées par un mandat de prestation cantonal et le budget supporté par l'Etat.

1.2. ORGANIGRAMME



Le DEFI n'a pas connu d'évolution majeure au cours de l'année 2015. Un départ à la retraite (Anne-Marie Jaeger) a été compensé par un engagement au sein de la direction du service, l'effectif a été stabilisé au sein du GSR (indépendamment de nombreux remplacements gérés essentiellement à l'interne) et un poste supplémentaire de formateur à 50% a été créé à EcoVal, couvert par des subventions. L'équipe forestière a quant à elle intégré un apprenti supplémentaire et un civiliste, compensant notamment la réduction du taux d'activité du contremaître.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de l'intégration sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du domaine des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de gestion et des finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF a accepté de jouer également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à six reprises en 2015. Elle a vécu deux mutations en cours d'année : M. Alexandre Willener a été remplacé par M. Laurent Kramer et M. Olivier Berthoud a cédé sa place à Mme Antoinette Hurni. Sa composition à fin 2015 était la suivante : Gilles Aeschmann (PLR), Alfred Bigler (PLR), Pierre-Alain Devenoges (PS, président), Nathalie Ebner Cottet (PS), Antoinette Hurni (PS), Laurent Kramer (UDC), Jean-Michel Rossetti (PLR), Philippe Vaucher (POP), Pierre-Alain Wyss (PLR).

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal, soit : Alfred Bigler (PLR), Paul-André Matthey-Doret (UDC), Philippe Vaucher (POP), Loris Vuilliamenet (PS). MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. Au cours de l'exercice 2015, la CATA n'a pas eu à se réunir, mais a été consultée à deux reprises par voie de circulation pour des modifications mineures apportées à des baux.

Créée en 2014, la commission consultative sur les questions agricole a été réunie à une reprise en 2015, pour traiter notamment du projet de règlement des drainages. Présidée par le chef de dicastère, elle est composée d'un représentant par association écoréseau (Simon Eschler, Alain Jeannin, Sébastien Menoud) et d'une représentante de l'association des

femmes paysannes (Fabienne Wagnière). Le garde-forestier communal, Claude-André Montandon, y siège également.

En matière de développement touristique, le dicastère organise régulièrement des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure très bonne. Les synergies désormais mises en place ont conduit à diminuer le nombre de séances annuelles de 6 à 4.

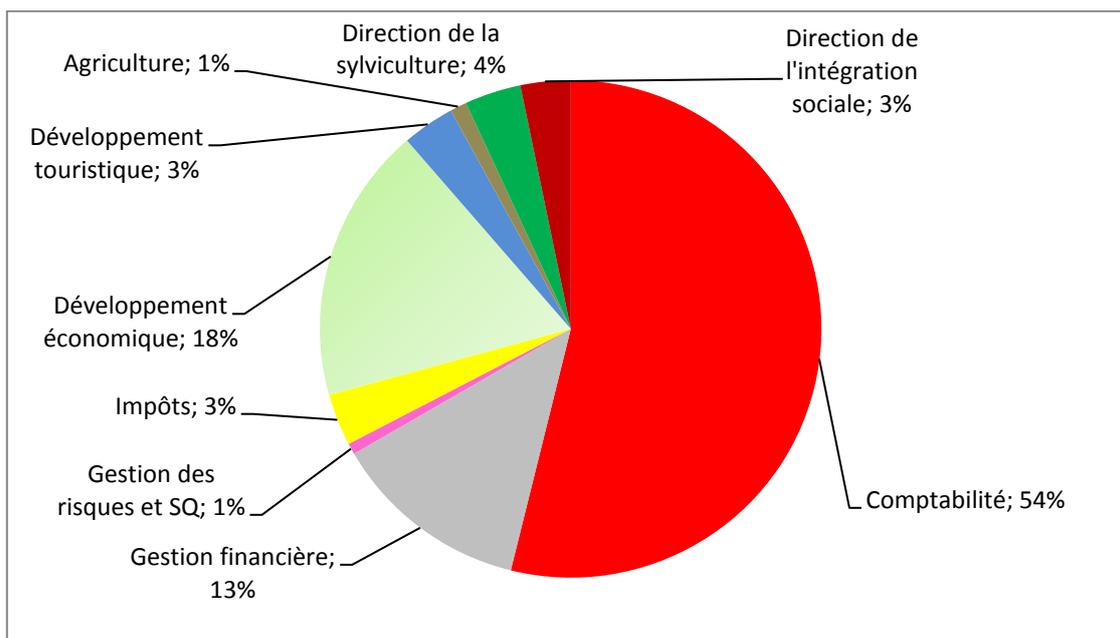
Côté sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin dans le chapitre consacré au service forestier communal.

Le conseiller communal en charge du DEFI assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'ACN (Association des communes neuchâteloises), dont il a repris la présidence, ainsi que dans la CDC-Finances (qui a également repris en cours d'exercice le secteur économie), la CDC-Social et le Conseil de la facture sociale.

En lien avec ses différents dicastères, le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant : de l'économie (Association du Réseau des Fleurons, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Neode), de l'intégration (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Cora, CAPTT, Neuchâtel Addictions, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs), de la sylviculture (Association forestière neuchâteloise, Commission forestière d'arrondissement, Lignum, Association AOC Bois du Jura) et du tourisme (Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Pays de l'absinthe, Maison de l'absinthe).

2.3. ACTIVITÉ 2015

Répartition du temps de travail par domaine de production



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal et apprentis inclus

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2015, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par le DEFI dans ses différents domaines de production.

De par la préparation aux mutations comptables 2016, le temps de travail dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière a été plus élevé que lors des exercices précédents.

Le développement économique présente lui aussi une part augmentée, témoin de l'importance accordée à ce domaine en matière de soutien aux projets d'entreprises, de coordination et de mise en réseau, de même que de mise en œuvre du crédit de promotion démographique et économique. Un secteur dans lequel l'activité a pu être réduite est notamment l'impôt, avec la reprise par le Canton de la taxe de séjour et la stabilisation du processus de validation de la capacité contributive.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalité, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent être entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2015, la comptabilité fournisseurs a traité environ 9'550 factures. Hormis les salaires, la quasi totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application SAI.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes. Ils les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel, à Fleurier, désormais transféré à Neuchâtel.

Le service comptable a ainsi pris en charge 31'480 factures. Ces factures se répartissent comme suit :

16'530	Taxes déchets ménages (base et poids)
3'669	Parascolaire
2'985	Préscolaire
1'669	Taxe déchets entreprises (base et poids)
1'472	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
1036	Interventions des ambulances
890	Taxes de chiens

792	Réservations salles DI
566	Ecole
328	Service des sports et réservations CSR
279	Environnement
182	Service de la sécurité
168	Contrôle des habitants
163	Travaux publics
162	Culture, loisirs et sports
154	Chauffage à distance
149	Forêts
68	Impôt foncier
218	Autres

Parmi celles-ci, sont traitées d'une façon différente :

- les factures pour des locations de salles, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à Fleurier ;
- les factures liées à la location d'infrastructures sportives ou les prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat du Centre sportif ;
- les factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement à l'école.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

Une dernière exception est constituée par la vente d'eau et la taxe d'épuration, dont la facturation et le suivi de l'encaissement sont sous-traités à la SEVT.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes :

- CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards) ;
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers ;
- Restaurant *La Fourchette* et buvette des Combes.

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le DEFI doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long terme. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 19 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, ainsi que neuf petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* des différents services ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute 1 compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné. Le compte postal du restaurant du Centre sportif régional est également hors comptabilité, mais les droits de signature sur ce compte sont néanmoins gérés depuis le DEFI.
- 2 comptes à la Banque Cantonale Neuchâteloise. Le compte BCN du restaurant du Centre sportif régional ne figure pas au bilan communal, de même que les quatre comptes du Guichet social régional. Les droits de signatures sur ces cinq comptes sont gérés par le DEFI.
- 1 compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- 1 compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine hebdomadaire. Elle l'est également par la mise à disposition de l'outil Argos, qui permet à chaque service d'accéder aux comptes qui le concerne. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la compta.

Dans le domaine du contrôle, le DEFI intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

L'ensemble des assurances choses a été renouvelé l'an dernier.

L'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à tenir à jour les inventaires.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale. En 2015 il s'agissait avant tout d'adapter la couverture de la flotte de véhicules. Les autres domaines n'ont pas nécessité d'adaptation de la couverture.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique.

Le DEFI se charge de faire taxer puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser l'impôt des personnes qui partent à l'étranger. Nous en avons compté 26 en 2015.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt.

Dossiers traités	Préavis canton	Préavis communal	Décision CE	Montant remis
14	10 négatifs 4 positifs	9 négatifs 5 positifs	9 refus 5 remises accordées	Fr. 1000.02

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale. Les tableaux de bord de l'impôt sur les personnes morales ont été adaptés l'an dernier, leur distribution est désormais similaire à celle des personnes physiques.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants : crèches et mamans de jour.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens.

La taxe de séjour est depuis 2015 facturée directement par les instances cantonales. Le faible montant qui apparaît encore aux comptes 2015 est un solde de l'exercice précédent.

L'impôt foncier a frappé en 2015 septante-neuf bâtiments, pour une valeur cadastrale totale de 79 millions de francs. Le taux étant de 1,5 ‰, l'impôt foncier a généré un revenu global de 118'609 francs.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 93'652 francs l'an dernier. De cette somme, 31'140 francs ont été reversés à l'Etat. 1'003 chiens ont été taxés entièrement. S'y ajoutent 35 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et 34 autres demi-taxes pour les chiens arrivés durant le deuxième semestre 2014 et taxés en 2015.

13 chiens n'ont été annoncés que tardivement et ont été taxés rétroactivement sur 2014. 7 propriétaires se sont fait rembourser une demi-taxe après avoir annoncé tardivement un décès survenu durant le premier semestre 2014. Finalement 15 taxes ont dû être passées par perte pour cause d'actes de défaut de biens, personnes disparues, etc.

A relever encore que 11 chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère.

L'exercice 2015 a notamment été marqué par plusieurs étapes dans le cadre de la mise en œuvre du crédit pour la promotion démographique et économique, cela dans deux volets. Celui de l'image tout d'abord, avec l'identification – au terme d'un processus réunissant un bureau spécialisé et des acteurs du terrain – d'une signature communale : « Le Val-de-Travers - Qualités naturelles ». Mettant en valeur les atouts de la région (l'extension de la signature au district a été décidée en concertation avec les communes voisines), cette signature a été concrétisée graphiquement début 2016 et devra encore voir le cahier des charges de son application être défini, tant pour les communes que les partenaires privés.

Deuxième volet du crédit de promotion à avoir connu un développement en 2015 : le soutien au commerce de détail. Dans le prolongement d'ateliers participatifs tenus au début de l'année sous la conduite de la HEG-Arc, le DEFI et un groupe de commerçants a travaillé sur diverses actions visant à promouvoir et valoriser l'acte d'achat local. Des autocollants arborant le slogan « J'achète ici. Val-de-Travers » ont ainsi apparu à la fin de l'année sur les vitrines de plusieurs dizaines de commerces, se déclinant ensuite en deux versions pour les restaurants et les lieux de sortie. D'autres actions sont prévues en 2016 pour maintenir cet élan.

Par ailleurs, l'année 2014 a connu la poursuite des discussions avec l'entreprise Celgene en vue de son installation à Couvet et celle des réflexions avec les architectes quant à la réhabilitation du site Dubied.

Le DEFI a en outre organisé le cocktail des entreprises, de même qu'un 7 à 9 de l'économie consacré cette année au thème du questionnement. Ces deux rencontres, qui font l'objet d'un partenariat avec la BCN, ont connu de beaux succès. Val-de-Travers a continué de célébrer le changement d'heure, avec, au printemps, un débat public sur l'innovation organisé en collaboration avec le Swiss Creative Center et Vaucher Manufacture. Le passage à l'heure d'hiver a, lui, coïncidé avec la commémoration du centenaire de la disparition de Jules Samuel Jequier, fondateur de la Fleurier Watch, un événement célébré sur invitation à La Raisse, qui a ainsi permis de redonner vie à un autre nom mythique de Fleurier.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la Table ronde touristique avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant activement au sein de Tourisme neuchâtelois, de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, auxquels elle apporte également un soutien financier.

Le « trend » positif constaté les années précédentes s'est maintenu en 2015, année jugée par de nombreux acteurs comme exceptionnelle en raison notamment d'une nouvelle édition de Môtiers Art en plein air et de conditions climatiques très clémentes. La région, par son symbole du Creux du Van et la thématique de l'absinthe notamment, reste fortement médiatisée. A l'heure où le tourisme devient un secteur toujours plus concurrentiel, il semble aujourd'hui nécessaire de davantage encore valoriser les forces de Val-de-Travers et d'affiner son positionnement. Une réflexion en lien direct avec les différents acteurs touristiques sera menée dans ce sens en 2016.

Parmi les prestataires, deux ont connu une évolution importante en 2015 sur l'impulsion de la commune : par le biais de sa filiale RBLF, l'entreprise Goût & Région gère désormais la saison estivale du site de La Robella, de manière à renforcer le caractère touristique du site et valoriser davantage encore ses atouts estivaux. Afin de permettre à TBRC de maintenir ses infrastructures actuelles pendant les quatre ans que durera ce partenariat (lequel pourra

ensuite être reconduit en cas de succès), le Conseil général a accepté qu'une subvention annuelle complémentaire de 130'000 francs soit versé à la coopérative. Les deux partenaires envisagent à court terme le développement de nouvelles activités ne nécessitant pas de gros investissements pour améliorer la rentabilité du site. Un bilan sera tiré à l'issue de cette période, intégrant également la perspective d'un renouvellement des installations d'ici à 2029.

La Maison de l'Absinthe a bouclé quant à elle son premier exercice, lequel s'est avéré supérieur aux prévisions en matière de fréquentation. La boutique a de son côté connu un succès bien meilleur que prévu, de même que les ateliers. L'enjeu sera désormais de maintenir la dynamique en place.

A relever encore, au chapitre de la randonnée pédestre, le classement en itinéraire national de la Vy au Moines.

Sur un plan législatif, la nouvelle loi cantonale sur le tourisme est entrée en vigueur en 2015, induisant une augmentation de quelque 10'000 francs de la contribution de Val-de-Travers pour la présence d'un point d'accueil à Noiraigue, lequel reste indispensable.

A rappeler pour conclure que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année 2015 a été marquée par l'approbation formelle du plan de gestion intégré (PGI) du Communal des Bayards. Ces pâturages sont cités à l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Le plan de gestion a été lancé en parallèle avec l'Ecoréseau *Les Verrières - Les Bayards*.

La commune est par ailleurs concernée par quatre réseaux écologiques : Creux-du-Van, Val-de-Travers, Montagne-de-Travers et Les Bayards-Les Verrières. L'Ecoréseau Val-de-Travers, qui concerne le fond de la vallée, a fait germer un projet de qualité paysagère.

L'année a été relativement calme sous l'angle des drainages communaux. Seuls trois interventions relativement mineures ont requis une participation de la commune. Devant les problèmes d'inondation récurrents des deux côtés de l'Areuse entre Boveresse et Couvet, une étude a été mandatée au bureau Lüscher & Aeschlimann pour un avant-projet de réfection complète du système de drainage. Cette étude a débuté courant 2015, l'année 2016 donnera probablement l'occasion de débattre de ses conclusions.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, près de 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à une cinquantaine d'exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont qualifiés de domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.4	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.1	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.5	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.8	2'500.00

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Les Oeillons	Noiraigue	Stéphane Oppel	1'132.7	9'000.00
Total général			9'302.5	31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2015, la situation par fermier de la commune était la suivante.

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Pâturages	Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.6	3'928.00
Prés, champs	Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.3	7'882.00
Prés, champs	Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.6	3'174.00
Prés, champs	Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.7	4'759.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.2	2'488.00
Prés, champs et zone à bâtir	Fleurier	Pascal Thiébaud	1'328.7	3'017.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Pascal Montandon	1'163.7	4'226.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	1'141.4	1'819.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	1'128.4	1'786.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.4	1'517.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Xavier, Bernard & Fabrice Menoud	1'049.6	4'596.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	998.2	1'607.00
Prés, champs	Boveresse	Beat Schmidlin	870.4	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.8	1'368.00
Prés, champs	Môtiers	Eric Schopfer	822.3	3'186.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	806.1	1'298.00
Prés, champs	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.4	2'862.00
Prés, champs	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.3	2'209.00
Prés, champs	Buttes	Joëlle Maire	637.1	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.3	884.00
Pâturages	Fleurier	Eve Chédel	630.0	882.00
Pâturages	Les Bayards	Anouk & Luc Ducommun-Dit-Verron	597.9	837.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	517.6	1'848.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Jean-Daniel Erb	504.7	1'542.00
Prés, champs	Boveresse	André Rosselet	498.3	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	496.4	695.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.9	615.00
Prés, champs	Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.8	1'368.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.6	987.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Charles Thiébaud	371.0	1'165.00
Prés, champs et	Noiraigue	Félix Derendinger	351.3	1'212.00

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
zone à bâtir				
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.3	966.00
Prés, champs et zone à bâtir	Travers et Couvet	Jâmes & Jean-Pierre Duvanel	316.3	1'360.00
Prés, champs	Travers	François & Raphael Beck	295.6	1'324.00
Prés, champs	Fleurier	Simon Eschler	214.0	471.00
Prés, champs	Môtiers	Loïc Frey	204.2	739.00
Prés, champs	Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.8	470.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Marc Duvanel	173.9	400.00
Prés, champs	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.6	754.00
Prés, champs	Les Bayards	Daniel Gerber	128.5	270.00
Prés, champs	Boveresse	Pierre Pellaton	112.8	182.00
Prés, champs	Couvet	François Blanchet	112.1	387.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.2	51.00
Prés, champs	Noiraigue	Francis Déneraud	98.8	443.00
Zône à bâtir	Couvet	Jean-François Emery	96.6	-
Prés, champs	Couvet	Denise Leuba	84.2	305.00
Prés, champs	Travers	Robert-André Pellaton	69.0	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.6	76.00
Prés, champs	Boveresse	Christine Borel	35.5	86.00
Prés, champs	Travers	Henri Trachsel	27.2	-
Prés, champs	Buttes	Francis Zurcher	25.0	70.00
Non agriculteur	Buttes	Marie-Laure Jeanneret	24.0	120.00
Pâturages	Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.2	28.00
Non agriculteur	Couvet	Corinne Bornet & Alfons Aeby	20.0	100.00
Prés, champs	Travers	Sylvain Grisel	18.1	80.00
Zône à bâtir	Buttes	Christian Jeanneret	33.29	129.00
Prés, champs	Travers	Jean-François Pellaton	12.9	49.00
Prés, champs	Travers	Robert Grisel	9.8	-
Prés, champs	Fleurier	Hervé Derada	7.1	-
Prés, champs	Travers	Eric Treuthardt	0.5	-
Total général			<u>31'392.99</u>	<u>79'841.0</u>

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments

sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

L'exercice 2015 a vu la reconduction de la journée des naissances, qui a pour but de réunir les familles domiciliées dans la commune ayant accueilli un enfant durant l'année écoulée. Invitant les parents à donner un coup de main à l'équipe forestière et visant à rappeler l'importance de notre environnement naturel, cet événement a servi de cadre, en 2015, à la plantation d'une allée sur le Communal des Bayards.

La commune a par ailleurs célébré pour la troisième fois le 19 mars la Journée internationale de la forêt. Deux biologistes ont fait partager à cette occasion une définition large du concept de paysage, la conférence faisant ainsi le lien avec la politique agricole 2014-2017.

2.3.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistent principalement en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR) et d'EcoVal. Les activités du GSR s'inscrivent avant tout dans le cadre de la politique cantonale en collaboration avec les communes, par le biais de la CDC-Social et du Conseil de la facture sociale, dans lesquels le Conseil communal est directement représenté. Les travaux de ces deux entités cantonales ont porté avant tout sur la poursuite du déploiement du dispositif ACCORD, les enjeux financiers liés à la forte hausse des primes d'assurance maladie annoncée à l'automne 2015 et la recherche affirmée d'une maîtrise de l'évolution des charges au titre de l'aide matérielle.

A l'échelle du service, une réflexion a en outre été menée quant au renforcement de l'intégration professionnelle. Les rapports de gestion du GSR et d'EcoVal renseignent de manière complète quant aux activités de ces deux entités.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du DEFI est resté stable en 2015. Sa composition a connu un seul changement : le départ à la retraite d'Anne-Marie Jaeger, à qui a succédé Ingrid Segura. Le service compte sur l'apport d'un apprenti employé de commerce. Depuis la rentrée 2015, il s'agit de Bujar Nuhi.

Le service est correctement doté pour assumer ses tâches courantes. L'intensité des projets a mis sous pression l'équipe de comptabilité, mais la situation devrait se normaliser dès le milieu de l'année 2016 déjà, de manière à permettre un passage de témoin serein entre le chef-comptable, qui partira à la retraite, et son successeur.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

2.5.1. COMPTABILITÉ

MCH2

La nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) impose aux communes et au canton un changement de plan comptable. Cette nouvelle structuration de l'information financière porte le nom de MCH2 pour Modèle comptable harmonisé. Nous avons déjà eu l'occasion de vous présenter ce projet par le passé.

Notre commune a choisi de faire ce passage en 2016. Il en est résulté pour le service financier un long travail préparatoire en 2015, suivi dans le courant de l'automne de diverses tâches de codifications informatiques.

Outre les aspects techniques, la réussite de ce passage passait également par la formation des membres des autorités et des différents responsables de service. Une première information a ainsi été délivrée à la Commission de gestion et des finances et au Conseil communal en janvier 2013. En automne 2014, une présentation du MCH2 a été faite aux cadres, qui leur montrait les principes du MCH2 et le calendrier général de mise en œuvre pour notre commune. Une présentation a également été faite au Conseil général.

Finalement, la mise en œuvre pratique a eu lieu par immersion. Plutôt que de multiplier les diaporamas et autres directives internes, le DEFI a préféré coller le changement de plan comptable au travail quotidien. L'élaboration du budget 2016 en a fourni l'occasion. Les services ont ainsi reçu une notice explicative et un canevas de budget qui faisait la concordance entre l'ancien et le nouveau plan comptable.

La démarche budgétaire a vécu plusieurs étapes dans le courant de l'automne jusqu'au document présenté au Conseil général le 7 décembre 2015. Après cette première mise en contexte, les services seront pleinement plongés dans le nouveau plan à partir du 1^{er} janvier 2016, lorsqu'il s'agira de chapitrer les pièces comptables. Les chefs de service gardent en effet la responsabilité d'indiquer sur chaque facture reçue le compte sur lequel affecter la dépense.

ABACUS

Le nouveau plan comptable ne pouvait plus être supporté par le système informatique en place. Le service informatique de la Ville de Neuchâtel (Centre électronique de Gestion, CEG) a lancé en 2011 une réflexion pour le renouvellement de l'ERP financier des communes (*Enterprise Resource Planning*). Un groupe de travail a été mis sur pied en 2012 pour élaborer le cahier des charges de la future application. Notre secrétaire-général en faisait partie. L'application choisie est Abacus, avec une intégration conduite par la maison Ofisa Informatique de Lausanne. La société Abacus research existe depuis 30 ans, elle a son siège dans le canton de Saint-Gall, et est très implantée dans les PME. Elle est notamment un des leaders en Suisse pour la comptabilité des salaires.

Le nouvel ERP a été déployé dès 2015 à la Ville de Neuchâtel, la Ville du Locle, Val-de-Ruz, Saint-Blaise et le Cerneux-Péquignot. 2016 verra 17 communes, dont la nôtre, s'y raccorder. Dès 2017, mise à part La Chaux-de-Fonds qui reste sur SAP, toutes les communes neuchâteloises auront migré sur Abacus.

GESTION DU CONTENTIEUX

Pour résumer, le contentieux est la gestion des débiteurs qui n'ont pas payé leurs factures après le 2^{ème} rappel. Ce domaine est de plus en plus complexe sur le plan légal. Il requiert en outre de plus en plus de temps aux collaborateurs du service comptable.

Le Conseil communal a décidé d'externaliser cette tâche. En cas de non paiement après deux rappels, la commune procède à un tri. Toutes les factures ordinaires sont cédées à une société privée nommée Debitors. Ce bureau de recouvrement a été choisi notamment parce qu'il s'éloigne des méthodes agressives de la plupart de ses concurrents et bénéficie d'une expérience auprès de plusieurs collectivités publiques.

Le service financier, et plus particulièrement la personne en charge du suivi des encaissements, a dû courant 2015 adapter le processus d'émission des rappels et de ségrégation des débiteurs et des créances pour préparer l'externalisation. La mise en œuvre a été plus longue que prévu. Mais en fin d'année, la commune a reçu les premiers montants recouverts par la société Debitors.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été :

- bouclage des comptes 2014 ;
- établissement du budget 2016 et révision de la planification quadriennale.

En matière de gestion financière, le secrétaire général a participé au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Les termes de toutes les polices d'assurance avaient été synchronisés pour échoir le 31 décembre 2015.

Le Conseil communal a souhaité inclure le renouvellement des assurances dans une optique plus large d'identification des risques. Un double mandat a été confié au bureau Prévenir. Il s'agissait pour lui :

1. De procéder à une analyse des risques encourus par la commune et ses dirigeants, et de suggérer des pistes pour en améliorer la maîtrise.
2. De soutenir la commune dans sa démarche de renouvellement des polices d'assurances, notamment en regard de la législation sur les marchés publics.

Les assurances choses sont désormais regroupées sous quatre polices :

Risque	Compagnie	Prime
Assurance choses, bâtiments, techniques	La Mobilière	56'933.70
Responsabilité civile et caution	Vaudoise assurances	21'315.00
Véhicules à moteur	Allianz	20'569.80
Protection juridique	Protekta	12'790.30

Le niveau des primes obtenu est effectivement particulièrement bas.

La flotte communale compte 64 véhicules. La prime représente une moyenne de Fr. 321.40 alors même qu'on trouve à l'inventaire des camions, tracteurs et véhicules spéciaux. Outre la responsabilité civile, la prime comprend le complément *faute grave* et une couverture accident. S'y ajoute, pour les trente-cinq véhicules les plus récents une couverture en casco complète.

Autre exemple parlant : de la prime assurance choses, Fr. 9'134.10 couvrent les 153 bâtiments communaux. Soit Fr. 59.70 par immeuble. Celui d'entre eux qui est frappé de la plus forte taxation, le collège de Longereuse, a une valeur ECAP de Fr. 19'930'000.00.

2.5.4. IMPÔTS

Ce domaine n'a pas été concerné par un projet communal particulier.

La législation sur l'accueil des enfants a modifié la manière de calculer les subventions communales au 1^{er} janvier 2014. En 2015 nous avons donc pu travailler sur une situation stabilisée et bénéficier d'un effet d'apprentissage des parents qui de plus en plus réagissent de manière adéquate lors d'un changement de leur situation familiale ou économique.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Mise en réseau : cocktail des entreprises et 7 à 9 de l'économie.
- Développement économique : actions de promotion du commerce local dans le cadre du crédit de promotion démographique et économique ; poursuite des démarches en vue de l'installation de l'entreprise Celgene sur le pôle de développement de La Léchère ; poursuite du projet de revalorisation du site Dubied dans le cadre du concours Européen en collaboration avec le DTVAC.
- Attractivité : définition d'une signature pour la région (*Le Val-de-Travers. Qualités naturelles*)
- Valorisation : poursuite des festivités liées à la célébration du changement d'heure ; poursuite de la collaboration avec le magazine *L'heure by Fleurier* ; soutien apporté, dans le cadre du deuxième crédit cadre NPR, au projet de rénovation du Musée régional du Val-de-Travers, centré sur la valorisation du patrimoine horloger.

Le DEFI a en outre été en contact régulier avec de nombreuses entreprises, du Val-de-Travers ou d'ailleurs, quant à des projets d'extension ou d'installation.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Coordination des acteurs régionaux : poursuite de l'implication au sein de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe.
- Valorisation et extension de l'offre : lancement d'une réflexion quant à l'établissement d'un plan directeur de l'offre touristique.
- Pérennisation de l'offre : mise en place des conditions-cadres permettant au site de La Robella - Val-de-Travers de déployer son potentiel touristique.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Après plusieurs années de travail mené en concertation avec les milieux concernés, le Plan de gestion intégrée du Communal des Bayards a été concrétisé en 2015. La politique agricole fédérale, valorisant davantage les rôles d'agent écologique et de « gardien du paysage » des agriculteurs, induit des relations plus proches entre la commune et le monde agricole. Par ailleurs, une analyse approfondie des drainages situés dans le triangle formé par les villages de Boveresse, Môtiers et Couvet a été engagée, les tassements et l'érosion des terres ayant fortement fragilisé les infrastructures de drainage.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été la conférence organisée lors la journée internationale de la forêt et la célébration de la journée des naissances. Les autres projets, menés directement par l'équipe et le service rattachés à ce domaine d'action, sont décrits dans les chapitres les concernant.

2.5.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Outre le renforcement du rôle d'intégration professionnelle joué par le Service social dans lequel le chef de dicastère s'est directement impliqué, les projets ont été menés par les services rattachés à ce domaine d'action et décrits dans les chapitres suivants.

2.6 ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2015

La situation à la tête du dicastère est bonne et sa structure adaptée aux missions qui sont les siennes. La légère diminution de la dotation réalisée en 2014 n'a pas posé de problème lors du remplacement d'un poste en raison du départ en retraite de sa titulaire. L'enjeu en 2016 sera de réaliser une transition réussie à la tête de l'équipe de comptabilité, à l'issue de l'important processus lié au changement de plan comptable.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, Ennio Grisa, cette entité de gestion comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57%).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale (trois hommes et aucun apprenti en 2015) et une équipe communale (deux hommes, trois apprentis et un civiliste à fin 2015). Les travaux restants sont attribués aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service cantonal de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi forestière. Il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et les communes durant la période 2012-2015, qui octroient une aide cantonale et fédérale de 340'465 francs par année à Val-de-Travers. Il prépare avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat de Neuchâtel les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux forestiers de cantonnement sont responsables du bon fonctionnement et de l'efficacité des deux équipes communale et cantonale, tout en veillant à l'application des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron. Le forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon, employé communal, garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de La Presta qui approvisionne en bois d'énergie le chauffage du Centre sportif régional et une dizaine de chaufferies privées. Avec sa formation de

« ranger », il contribue également à la gestion du public dans les milieux naturels de l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 500 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent ainsi un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, ils assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans une perspective de durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2015) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	61%**	39%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 3 apprenants)	100%**	0%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû)	0%**	100%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2 COMMISSION FORESTIERE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial et de l'environnement	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois. En 2015, la commission s'est rendue au Tessin avec les commissions des Montagnes Neuchâteloises et du Val-de-Ruz. Les thèmes traités lors de la sortie englobaient les aspects liés à la présence du sapin blanc au sud des Alpes et le processus de création d'un parc national.

3.3 ACTIVITES 2015

La Commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'177 hectares, dont 1'997 ha "payants", c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylvies (m³) de bois.

Depuis 2011, le domaine forestier communal comprend deux cantonnements placés sous la responsabilité de Claude-André Montandon (forêts de Môtiers, Fleurier, Boveresse, Couvet, Travers et Noiraigue) et Roland Mercier (St-Sulpice, Buttes, Les Bayards), forestiers de cantonnement. Dominique Piazza s'occupe quant à lui des forêts cantonales et de forêts privées. De plus, il garde le dossier des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district. Antoine Pochon a quitté le cantonnement des Verrières en début d'année et a été remplacé par Gaël Dichamp. Le nouveau garde du cantonnement Les Verrières – La Côte-aux-Fées est employé par la commune des Verrières, à 80% pour les tâches forestières et 20% pour d'autres tâches communales.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2015 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2012-2015 (RPT).

Par cantonnement, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi:

	Volumes martelés (sv)			Produits (m ³)			
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de Service	Bois d'industrie	Bois Énergie	Total
Cantonement de Môtiers	4738	2037	6775	3746	112	2233	6091
Cantonement de St-Sulpice	4507	3025	7532	3390	2582	437	6409
Total Commune Val-de-Travers	9245	5062	14307	7136	2694	2670	12500

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 57% du volume total façonné qui assure le 55% des recettes totales. Par rapport à 2014, en raison du franc fort et des tendances du marché, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (6'981 m³ de bois vendu) a négativement évolué, passant de CHF 95.14/ m³ à 87.18/m³, soit une diminution de 8.4%.

Plusieurs chantiers de desserte forestière furent réalisés en 2015, ceci permit de rattraper le retard d'exécution des investissements prévus dans le cadre des accords de prestations.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière a été le suivant (situation à fin 2015) :

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	50%
1 forestier de cantonnement	Commune	84%
1 forestier de cantonnement	Etat	89%
1 contremaître-forestier	Commune	80%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%

3 apprentis forestiers-bûcherons	Commune	100%
1 civiliste	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

3.5.1 PROJETS REALISES EN 2015

Outre les discussions préliminaires sur une extension du CAD de Couvet qui ont débuté en 2015, l'exercice a été marqué par plusieurs réalisations :

- Amélioration et entretien de 270 m' (mètres linéaires) du chemin de la barrière rouge, à Noiraigue. L'intervention permettra aux camions de circuler dans de meilleures conditions de sécurité sur cette partie raide du chemin. L'impact local de l'élargissement a été maintenu faible et le résultat obtenu est très satisfaisant.
- Une nouvelle piste a été construite dans les divisions 209 et 210 de Couvet. Elle permet une desserte optimale de cette zone.
- Deux nouvelles petites pistes ont été réalisées dans la division 6 de Môtiers : elles permettront une exploitation des bois sur toute la division. 380 m' de piste ont été transformés en chemin à camion dans les divisions 28 et 29 de Môtiers également, allongeant ainsi le chemin du Pasquier.
- 580 m' de piste ont été transformés en chemin à camion sur le haut du domaine de Fleurier, division 20 et 7. Cette transformation améliore le réseau de desserte du domaine.
- 520 m' du chemin du Rochat ont été refaits, y compris les canaux d'évacuation d'eau réalisés avec du pin noir de St-Sulpice.
- 1100 m' du chemin du Haut de la Vy à St-Sulpice ont été remis en état en partant depuis la Prise Milord.
- Sur le domaine des Bayards, 475 m' de nouvelle piste ont été réalisés, en continuation du chemin Cadré construit sur la commune des Verrières et en partie financé par la commune de Val-de-Travers. Les conditions géologiques défavorables ont provoqué une augmentation significative des coûts de construction.

Cette année a donc été riche en amélioration de la desserte forestière pour honorer les accords de prestation conclus dans ce domaine.

3.5.2 PROJETS INITIES EN 2015

Les plans de gestion des domaines de Môtiers et de Fleurier ont été initiés. Ils seront terminés en 2016. Par ailleurs, les accords de prestations pour la période 2016–2019 ont été préparés et seront conclus dans le courant du mois de mars 2016.

3.6 ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

A la suite de la fusion de 2009, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

Le renoncement au taux plancher avec l'Euro, décidé le 15 janvier 2015 par la Banque nationale suisse, a eu un effet négatif désastreux sur une économie forestière déjà détériorée, marquée par une reprise plus lente que prévue, voire une détérioration du contexte en France voisine, qui n'est pas pour réjouir les propriétaires forestiers. Faisant face à ses obligations, la Commune de Val-de-Travers n'en a pas moins maintenu son programme d'exploitation, permettant ainsi de contribuer au difficile maintien de la filière sylvicole.

4. SERVICE FORESTIER, EQUIPE COMMUNALE

4.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Cette partie du rapport se concentre sur l'équipe forestière communale et sur son lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux. Elle assume également des tâches ponctuelles ainsi que certaines activités sur l'ensemble de la Commune.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe forestière basée au centre forestier à Couvet :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriétés ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- entretient les places d'accueils sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- assure le suivi des objets créés à l'occasion des journées des naissances ;
- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;
- participe aux travaux d'égavage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain ;
- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécute de petits travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés.

Par ailleurs, sur un plan forestier, la Commune est active dans la formation par différentes actions :

- Par ses deux formateurs au sein de l'équipe forestière, elle assure la formation de forestier-bûcheron à deux apprentis en moyenne (trois depuis le 2^{ème} semestre 2015).
- Le contremaître a la fonction de délégué professionnel pour le canton, ainsi que celle de moniteur et chef de cours dans différentes formations pratiques pour les forestiers-bûcherons et les contremaîtres forestiers.
- Les deux collaborateurs du service ont la fonction d'expert aux examens de forestier bûcherons.
- Le garde forestier communal collabore avec les trois écoles forestières suisses à la formation des étudiants, dans la pratique de la sylviculture en forêt jardinée.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la Commune. Celle-ci est membre de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3 ACTIVITE 2015

En 2015, l'équipe forestière a principalement réalisé les activités suivantes :

- Elle a exploité 4'355 m³ de produits commercialisables, ce qui représente son activité principale. Ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Travers et Noiraigue.
- Elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 15 divisions, pour une surface de 75 hectares.
- Elle s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage.
- Elle a été active dans les travaux d'intérêts publics pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil. Elle a également contribué à la réalisation de divers travaux dans le cadre de l'exposition Môtiers Art en plein air.
- Elle a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières, notamment à l'emplacement des filets de protection posé par les CFF dans le domaine forestier de Boveresse.
- Elle a contribué à un cours de taille de haie donné aux agriculteurs impliqués dans le projet de qualité paysagère des hauts du Vallon.
- Elle est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière, pour laquelle les coûts salariaux représentent une partie du compte 812.301.00, sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses autres missions.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	44 %
Martelage	2 %
Traitement des bois	1 %
Soins à la jeune forêt	5 %
Entretien de la desserte	5 %
Mise à jour du parcellaire	1 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	11 %
Temps consacré à la formation des apprentis	4 %
Travaux pour des tiers, CFF, Môtiers Arts	11 %
Cours contre rémunération	4 %
Travaux pour autres services, Voirie	6 %
Travaux pour Etat forêt	0 %
Divers (admin, prot. forêt, produits accessoires, entretien, etc.)	6%
Total	<u>100 %</u>

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La collectivité a bénéficié de l'entretien régulier des nombreux sentiers pédestres et à thème. Le service forestier entretient également les nombreuses places d'accueil dont bénéficie la population locale et externe, touristique notamment. Ces missions s'inscrivent dans l'accueil du public en forêt et contribuent directement à l'attractivité de la commune.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service forestier a activement participé à la réalisation de la manifestation Môtiers Arts en plein air, par l'appui technique auprès des artistes et du comité d'organisation. Le garde forestier communal a aussi veillé à la saine compatibilité de la réalisation de la manifestation dans le respect du milieu naturel mis à disposition des artistes et des organisateurs.

Le service est également venu en appui pour permettre la mise en place d'un canapé forestier à l'intention des enfants et élèves de Môtiers et de Fleurier. A relever que notre commune compte désormais quatre installations de la sorte, trois à l'intention des écoles (Couvet, Môtiers, Fleurier), une pour une structure privée proposant des activités en forêts (Couvet), qui permettent notamment de sensibiliser les élèves et leurs parents aux enjeux forestiers.

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon.

La conduite de l'équipe est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis. Il fonctionne comme moniteur dans différents cours, et comme expert aux examens. Engagé comme formateur à l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, M. Pochon a diminué son taux d'activité à 80% en septembre 2015. Il reprendra néanmoins un taux d'activité plus élevé dès l'été 2016.

Michaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron. Il a suivi en 2011 la formation de maître d'apprentissage et d'expert aux examens. Il seconde le contremaître lorsque celui-ci dispense des cours de formation. Il a également acquis en décembre 2013 le permis de chef de sécurité pour les travaux CFF.

Dominik Fässler a terminé avec succès son apprentissage et par conséquent obtenu son certificat fédéral de forestier-bûcheron, y compris la préparation à la maturité professionnelle. Il suivra une année d'école pour obtenir cette dernière. Estevan Chuat effectue sa troisième année d'apprentissage. Alix Mercier a rejoint le service en octobre 2015 pour effectuer l'apprentissage de forestier-bûcheron, sur deux années. Tous deux complètent l'équipe d'apprentis avec Benjamin Schwab, en 1^{ère} année.

Un civiliste a rejoint le service en octobre 2015 pour effectuer des tâches de gestion forestière, pour une durée de 6 mois ; ses compétences et qualifications ont permis de l'affecter à quelques tâches d'exploitation, permettant ainsi de palier à la diminution du taux d'activité du contremaître. Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcherons.

4.5 PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

- Le chauffage à distance de Couvet continue de fonctionner à satisfaction. Avec le raccordement supplémentaire d'un nouveau client, ce sont 4'430 m³ de plaquettes qui

ont été acheminés dans le chauffage. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Ce nouvel assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits. Il est d'autant plus intéressant dans un contexte où le marché des bois est tendu et difficile. Il profite aussi à l'économie locale. Le bois est décheté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.

- Dans le cadre de la « Journée internationale de la forêt », le 21 mars, une conférence sur le paysage a été organisée, en lien avec la politique agricole 2014-2017 qui met en valeur l'aspect paysager. Les orateurs étaient Alain Maibach, biologiste, spécialiste du paysage, d'étude d'impact et de valorisation des milieux naturels, et Alain Lugon, biologiste mandaté pour l'élaboration des projets conception paysage dans l'agriculture.
- La traditionnelle « Journée des naissances » a eu lieu aux Bayards fin avril, avec la plantation d'une allée d'arbres sur le Communal des Bayards. Cet action s'inscrit aussi dans la mise en place du PGI des Bayards et constitue un élément de la politique agricole évoquée ci-dessus.
- Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier venu de divers pays ont eu lieu dans les forêts de Couvet pour découvrir le mode de traitement de la forêt jardinée.
- Des cours de formation à la sylviculture dans les forêts de Couvet ont eu lieu pour les étudiants des écoles forestières.
- Le forestier de cantonnement, au travers de son rôle d'agent nature et de ranger a participé activement à la mise en place des projets d'éco-réseaux et de conception qualité paysagère dans l'agriculture.
- La collaboration avec le service de la voirie a été reconduite pour le service hivernal.
- Un cours de protection civile a été effectué pour le nettoyage de différentes dolines sur le territoire communal. Cette action a été menée conjointement avec le service forestier, la protection civile et l'appui technique par des véhicules des travaux publics.

En matière de desserte forestière, le garde forestier communal a organisé et suivi les chantiers de desserte à Môtiers (deux pistes à tracteur dans les divisions 5 et 6) et Couvet (divisions 209 et 210), travaux qui améliorent considérablement le débardage des bois dans des zones où le châblage n'était pas possible et la distance de treuillage importante. Il a également organisé l'entretien d'un chemin à camion pour améliorer la sécurité et le passage des camions de bois à Noiraigue, dans les divisions 18,19 et 21.

4.6 ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

Les modifications structurelles effectuées en 2009 ont perduré. On peut compléter l'analyse par les points ci-dessous :

- Des missions ont évolué comme, par exemple, le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble de la Commune, confié au contremaître et à son équipe (mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes).
- Les secteurs d'interventions évoluent dans le sens du périmètre étendu de la nouvelle Commune.
- La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et le chef du dicastère (y compris le secrétaire de direction) est mise en place sous le signe de la transparence des informations de part et d'autres et permet en tout temps un bon degré d'information qui induit une réalisation fluide des opérations forestières.
- L'intégration du public dans les milieux naturels et tout particulièrement en forêt a pu être développée par le garde forestier communal. En effet, les contacts avec les prestataires touristiques sont réguliers et permettent une meilleure compatibilité entre l'utilisation de la forêt comme délasserment et la réalisation des chantiers forestiers.

D'une façon plus générale, il convient de relever que des défis importants se posent dans la gestion forestière actuelle, de même que dans la gestion des objets nature hors forêt. Les pressions se multiplient de par la multiplication des activités en forêt, tandis que celles-ci évoluent sous l'influence du marché du bois, de la présence accrue de la faune et des changements climatiques.

Pour conclure, relevons que si aucun accident n'est intervenu en 2015, la sécurité des travailleurs et des usagers de la forêt lors des coupes demeure une préoccupation importante. L'effectif de l'équipe pose dans certains cas des problèmes organisationnels et de sécurité, ainsi que l'a relevé un contrôle de la SUVA lors d'une inspection en 2014, dont les conclusions ont été confirmées en 2015 lors d'un entretien. La réflexion est en cours pour remédier à cette situation d'une manière durable dès 2016, l'engagement d'un civiliste également forestier qualifié ayant permis de trouver une réponse satisfaisante en 2015.

5. GUICHET SOCIAL REGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Créés par les Communes en partenariat avec le Service de l'action sociale du canton de Neuchâtel, les Guichets Sociaux Régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales cantonales. Ils ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans ce sens, il a été prévu que les Agences AVS-AI soient localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué au 1^{er} janvier 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010, sous le nom de Guichet social régional, Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est donc constitué de trois secteurs distincts :

- 1) L'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation.
- 2) Le guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources.
- 3) Le service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Pour rappel, le GSR VDT se situe à Couvet. Il officie pour la population de Val-de-Travers, mais il intervient également, par convention, pour les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commissions du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉ 2015

AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI est le lien, dans les communes, entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment concernant les:

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;
- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2015, l'Agence AVS-AI a géré au total 793 dossiers de prestations complémentaires contre 792 en 2014 et a traité 217 nouvelles demandes contre 156 l'année précédente. 327 avis de mutation ont été effectués ainsi que 134 demandes de révision PC. De façon globale, le nombre de dossiers traités semblent stable pour ce secteur.

Le service à domicile proposé aux personnes à mobilité réduite est peu utilisé par les bénéficiaires des prestations complémentaires. En 2015 tout comme les années précédentes, les préposées de l'Agence AVS-AI ont effectué deux déplacements à domicile.

L'enveloppe concernant le subventionnement de ce secteur par la CCNC a augmenté pour l'année 2015 passant de 300'000 à 350'000 francs. Cela a permis de renforcer très partiellement l'effectif de l'agence AVS-AI, passant de 1.1 à 1.15 EPT.

GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les mesures d'intégration professionnelle (MIP) ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes de prestations sociales et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD. Après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, le dossier est orienté vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2015 877 demandes de prestations sociales (DPS) contre 841 en 2014. A début mars 2016, quasiment trois quarts des DPS ont été entièrement traitées : 289 sont actives, c'est-à-dire que les prestations sont octroyées aux usagers, 92 d'entre elles sont transmises aux secteurs prestataires et en

attente de décision de ceux-ci, seulement 10 DPS ont dû être annulées suite à une erreur lors de l'ouverture du dossier et 234 DPS sont clôturées, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation ou parce que ce droit a changé, ce qui implique que le dossier a dû repasser par le dispositif ACCORD pour être réexaminé. Parmi les DPS du quart restant, 139 sont déposées, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser ou qu'elles n'ont pas encore pu s'atteler à leur traitement. Parmi ces dernières, certaines n'aboutiront jamais sur un droit aux prestations, les demandeurs n'y donnant pas suite. Il reste 17 DPS en cours d'analyse à l'interne à début mars contre 8 en 2015.

Après une mise en place du guichet ACCORD particulièrement délicate en 2014, les différents outils n'étant pas encore suffisamment adaptés au nouveau dispositif, l'année 2015 a commencé sur une mauvaise note avec l'arrêt de travail immédiat de l'une des gestionnaires travaillant à 80% pour des raisons de santé. Durant l'année 2015, sur quatre gestionnaires, une seule a travaillé durant toute l'année, accompagnée dès lors régulièrement de plusieurs remplaçants. Le suivi des dossiers a été péjoré par cette situation et du retard dans le traitement de ces derniers a été signalé. Compte tenu de ces expériences, l'objectif fixé pour 2016 est double : réduire le temps de traitement des DPS à 6 semaines au maximum et garantir une équité pour les usagers quant au temps de traitement de leur demande.

Le dispositif de suivi, sur le plan cantonal, du système ACCORD a été maintenu et a permis notamment d'établir un premier bilan après une première année d'activité. Il a permis de rectifier certains défauts de jeunesse et de mettre en lumière les améliorations pouvant encore être apportées au dispositif. Dans ce sens, un nouveau groupe de travail a été mis sur pied en 2015, réunissant les gestionnaires ACCORD, soit les personnes de terrain.

Après deux ans de fonctionnement, les différents acteurs gravitant autour du dispositif ACCORD sont persuadés de son efficacité et souhaitent que ce secteur soit pérennisé. Certaines questions restent ouvertes et des réponses devront être données. Des changements auront lieu dans les prochaines années, le dispositif étant amené à évoluer en fonction des réalités du contexte neuchâtelois.

SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Dès le 1^{er} janvier 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD de telle sorte qu'il n'est maintenant plus possible de déposer une demande d'aide sociale isolément. Le travail de l'assistant social n'a pas changé pour autant, mais les compétences se déplacent et se partagent.

Au 31 décembre 2015, 394 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 368 au 31.12.2014, soit une augmentation de 26 dossiers. En 2014, pour certaines communes, la question de l'appel d'air vers l'aide sociale suite à l'entrée en vigueur d'ACCORD avait été soulevée. A Val-de-Travers, c'est durant l'année 2015 que nous avons pu observer cette

recrudescence des demandes d'aide sociale. Cette augmentation du nombre de demandes n'est pas liée uniquement au dispositif ACCORD, mais il en est partiellement responsable.

Selon les chiffres fournis par l'Office d'aide social cantonal (ODAS), l'augmentation du nombre de dossiers actifs reconnus pour la région du Val-de-Travers entre fin 2014 et fin 2015 et de + 7.58%. Si la fin de l'année 2014 laissait présager une situation alarmante en 2015, le dernier trimestre 2015 présentait une baisse mesurée des dossiers durant le dernier trimestre de -2.79%. Il est toutefois hasardeux, dans le contexte économique actuel, de parier sur un maintien de cette tendance.

Il semble intéressant de comparer la situation de notre région à celle du canton avec une hausse du nombre de dossiers actifs mesurée de + 1.99% entre fin 2014 et fin 2015 mais, à contrario, une baisse plus légère lors du dernier trimestre de – 0.09%.

Le nombre de personnes ayant déposé une demande d'aide sociale en 2015 est de 281, ce qui se rapproche des chiffres de 2012 ou 2013, années où le nombre de demandes d'aide sociale avait été particulièrement important. La différence est que le nombre de dossiers ouverts suite à ces demandes est aujourd'hui plus élevé, de l'ordre de 202 dossiers en 2015 contre environ 150 dans le passé. En effet, grâce au premier filtre ACCORD, le nombre de personnes que les assistants sociaux reçoivent pour un conseil sans que cela n'amène à l'ouverture d'un dossier a fortement diminué. En 2015, on compte 77 situations de personnes ayant déposé une telle demande sans ouverture finale de dossier (chiffre stable comparativement à 2014), contre environ 150 en 2012 et 2013.

Il semble donc que le filtre ACCORD soit réel et efficace. Ce sont désormais les gestionnaires ACCORD qui apportent aux usagers les premiers conseils et qui les orientent, au besoin, vers d'autres organismes, ce qui semble plus adéquat et plus rationnel.

Par ailleurs, il est constaté un *turn over* important des dossiers avec des ouvertures pour un, deux ou trois mois. Plus régulièrement qu'auparavant, des dossiers sont ouverts pour des personnes en attente de mesures d'intégration professionnelle (MIP) et fermés dès lors que celles-ci sont décidées, puis réouverts une fois le placement MIP terminé. Un durcissement de la pratique des conseillers ORP est également constaté: les personnes inscrites à l'ORP avec un droit aux indemnités de l'assurance-chômage sont pénalisées au moindre faux pas et l'aide sociale doit alors intervenir de façon remboursable. Ces situations amènent à devoir gérer du contentieux alors que ces dossiers, une fois fermés, ne sont plus comptabilisés dans le quota de dossiers reconnu par l'ODAS, chargeant ainsi les services sociaux.

Dans les années 1990, les charges d'aide matérielle pour le Canton et les communes avoisinaient les 11 millions de francs. Aujourd'hui, elles dépassent les 100 millions. C'est ainsi un montant de 103,6 millions qui a été porté au budget 2015, réparti entre le Canton (60%) et les communes (40%), avec des perspectives annuelles de croissance contenues désormais à 4% après avoir connu des pics annuels à 8%.

SOUTIEN A LA VIE LOCALE

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale. En 2015, il a ainsi pu jouer un rôle de conseil dans la mise en place d'une nouvelle structure subventionnée par l'ODAS, l'Atelier fil, à Fleurier.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du GSR a présenté quelques légers changements en 2015 :

- la hausse de la subvention de la CCNC à l'agence AVS-AI a permis d'augmenter l'effectif de celle-ci de 0.05 EPT ;

- le premier bilan sur les Guichets ACCORD au plan cantonal a abouti à une augmentation de 0.05 EPT de ce secteur également (ces deux premières évolutions ont concerné une même collaboratrice) ;
- la responsable de la comptabilité a diminué son taux d'activité de 100% à 80% ; le solde a été attribué à l'une des collaboratrices administratives.

L'équipe du GSR était composée de 16 personnes au 1^{er} janvier 2015 pour 10.7 EPT (en tenant comptes des apprenants et stagiaires). Dès le mois d'août, cette même équipe se composait de 17 personnes avec l'arrivée d'une stagiaire MPC (1 EPT). A relever qu'un 0.3 EPT de l'effectif des assistantes sociales est affecté au projet-pilote de collaboration inter-institutionnelle.

Pour rappel, les postes relevant du SAS font l'objet d'une mutualisation entre le Canton (40%) et les Communes, qui se répartissent le solde dans une fourchette de dotation reconnue. Ceux du guichet ACCORD font l'objet d'une subvention cantonale forfaitisée à 32'000 frs par EPT.

Durant l'année 2015, le GSR a été privé de plusieurs collaborateurs pour des raisons de santé et/ou congé maternité. Dans la mesure du possible, les remplacements sont effectués par les collaborateurs du service dont le taux d'activité et les disponibilités le permettent. C'est ainsi que quatre des personnes du GSR ont régulièrement remplacé leurs collègues en arrêt de travail. Cinq autres sont venues renforcer l'équipe en place : Mirjana Katic a remplacé Stéphanie Colard, en congé maternité jusqu'en avril 2015 ; Ingrid Segura, employée communale au Centre sportif, a complété l'équipe de l'Agence AVS-AI durant le congé maternité de Nathalie Genet ; Jenny Blatti, employée communale au Dicastère des infrastructures, a complété les secteurs de l'Agence AVS-AI et ACCORD durant plusieurs mois ; Melody Feron a été engagée pour ces mêmes secteurs pour une durée déterminée après avoir été placée plusieurs mois par le chômage ; Marie-Laure Thuillard a été placée durant toute l'année 2015 par l'office AI du canton de Neuchâtel en tant que réceptionniste du GSR et afin d'effectuer quelques tâches administratives liées à l'Agence AVS-AI.

Nous relevons que Mme Katic a retrouvé un poste d'assistante sociale au Service social de La Chaux-de-Fonds suite à son passage dans notre SAS, que Mme Feron a été engagée comme gestionnaire ACCORD par le GSR de La Chaux-de-Fonds après avoir été formée par notre service et que Mme Thuillard a été engagée par la Commune de Val-de-Travers comme réceptionniste du GSR et secrétaire du SAS dès le 1^{er} janvier 2015.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2015

Tel qu'évoqué précédemment, le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Face à cette réalité, les collectivités neuchâteloises doivent se montrer davantage actives dans leur stratégie d'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale.

La situation neuchâteloise est d'autant plus préoccupante que l'augmentation du nombre de chômeurs et du nombre de personnes à l'aide sociale est accompagnée d'une création importante d'emplois. Ce phénomène est aujourd'hui appelé le « paradoxe neuchâtelois ». Le Canton a décidé d'y réagir et de nombreuses réflexions sont en cours.

Dans la nouvelle stratégie proposée par le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), un volet relève de compétences partagées entre l'Etat et les communes : celui de l'aide sociale. D'où la conviction communale qu'un effort plus important doit être porté au Val-de-Travers pour favoriser l'intégration professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale présentant un potentiel d'intégration leur permettant de rejoindre le premier marché du travail.

C'est dans ce sens que le SAS participe à la phase-pilote du Réseau CII (collaboration interinstitutionnelle) et que les réflexions ont été menées en 2015 pour l'engagement d'un conseiller en insertion au 1^{er} janvier 2016, deux démarches décrites ci-dessous qui s'adressent à des publics différents.

COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE (CII)

Le Réseau CII a pour but de mettre en place une détection systématique et une prise en charge coordonnée des personnes qui disposent d'un potentiel d'intégration professionnelle, mais qui présentent des difficultés nécessitant la mise en commun des compétences professionnelles de différents secteurs et une coordination entre ceux-ci.

Initiée en 2014, la phase-pilote de la CII s'est prolongée tout au long de l'année 2015. Les acteurs-clés sont :

- l'office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAINÉ) ;
- le service de l'emploi (SEMP) par son office régional de placement (ORPN) ;
- les services sociaux régionaux (SSR) du Littoral Ouest et du Val-de-Travers ;
- le service de l'action sociale (SASO) par son office cantonal de l'aide sociale (ODAS).

A relever que le Service social de La Chaux-de-Fonds initialement présent dans le projet s'est retiré pour des questions d'organisation interne.

Le processus de détection systématique effectué par les professionnels du terrain doit permettre d'identifier deux types de situations : les cas dits « simples » et ceux dits « complexes ». Ce sont les seconds qui sont pris en charge de manière coordonnée par les Répondants CII de chacune des entités concernées. Les décharges horaires permettant la coordination et le suivi des dossiers par les Répondants sont fixées dans une convention.

Le Réseau CII permet la mise en réseau des professionnels impliqués dans les trois secteurs du dispositif d'appui pour des situations-types. Cette mise en réseau se décline par la tenue de tables rondes ayant comme but de permettre un échange entre les Répondants CII et de clarifier les situations signalées par les professionnels du terrain. Pour certaines situations, suite à la table ronde, un assessment en présence de l'utilisateur est organisé.

Si l'intégration professionnelle est l'objectif visé, pour certaines situations complexes, les résultats de l'analyse qualitative faisant suite à la phase-pilote mettent en lumière qu'un processus de coordination organisé entre le Service social, l'ORP et l'OAI est nécessaire et permet aux secteurs de s'accorder sur les mesures les plus adéquates, aux partenaires n'ayant pas le lead du dossier d'en être déchargé.

En cas de problèmes bloquants détectés lors de la table ronde ou de l'assessment, les actions planifiées de concert entre les secteurs doivent être perçues comme un premier pas dans un processus d'intégration parfois long menant étape après étape vers un retour à l'emploi.

Pour mener à bien cette phase-pilote et en tirer un certain nombre de conclusions, un comité de projet a été mandaté. Selon celui-ci, l'expérience acquise et les résultats obtenus en 2015 sont probants. Une analyse quantitative reste difficile car les bases de données des différents secteurs ne permettent pas encore de réaliser des croisements pertinents. L'analyse qualitative démontre le succès des tables rondes et des assessments. Si ces derniers mobilisent simultanément plusieurs professionnels, cette coordination permet ensuite de gagner un temps précieux dans le suivi des dossiers. Du fait de la complexité des situations présentées, un retour à l'emploi n'est pas toujours réalisable à court terme, mais les tables rondes permettent une analyse globale de la situation et la mise en commun des informations rendant ainsi possible la mise en évidence de problématiques jusqu'alors méconnues d'un secteur, voire parfois de tous les secteurs concernés, empêchant le bon déroulement du processus d'intégration. Le comité de projet relève donc que ce qui pourrait apparaître comme un frein dans le processus de retour à l'emploi est finalement une clé

permettant aux professionnels de mieux accompagner l'usager dans sa démarche. En effet, si le retour à l'emploi n'est pas immédiat, les pistes à explorer pour y parvenir sont enfin éclairées.

Le comité de projet a également mis en évidence l'excellente collaboration développée par les professionnels des différents secteurs et entre les Répondants CII plus particulièrement. Le Réseau permet non seulement de connaître « l'autre », mais aussi d'avoir une meilleure connaissance de ce qu'il fait.

Les différentes conclusions du comité de projet seront présentées au groupe de pilotage durant le premier semestre 2016. Il s'agira ensuite de remonter ces dernières au DEAS puis de voir dans quelle mesure le Réseau CII pourrait s'étendre à l'ensemble du canton. Dans l'attente, les services sociaux du Littoral Ouest et du Val-de-Travers continuent de collaborer étroitement avec les Répondants CII de l'ORP et de l'AI, le but étant que les processus se maintiennent jusqu'à la décision de poursuite, ou non, du projet.

PROCESSUS D'ENGAGEMENT D'UN COACH EN INSERTION

L'intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale fait partie du cahier des charges des assistants sociaux. Cette tâche n'est pas aisée, pour deux raisons : en premier lieu, les bénéficiaires de l'aide sociale qui semblent avoir une capacité d'intégration ont transité par l'assurance-chômage et par les ORP avant d'émarger de nos services, mais sans retour à l'emploi. Comment l'assistant social pourrait-il trouver des réponses que n'a pas pu apporter le conseiller ORP, dont c'est la mission ? En second lieu, les assistants sociaux du SAS VDT ont géré, en moyenne en 2015, 112 dossiers par EPT, soit presque 200 personnes. Il n'est donc pas possible pour eux de procéder à un suivi étroit de tous les bénéficiaires et de mener une politique active de soutien pour un retour à l'emploi.

Afin de mener une meilleure politique d'intégration, les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont pris des mesures depuis plusieurs années déjà. Le Locle les a rejoint en 2015. C'est sur la base de ces expériences que la création d'un poste de conseiller en insertion au sein du SAS VDT a été proposée. La charge de travail de ce poste, directement connecté à l'équipe des assistantes sociales et reconnu quant à son financement de la même manière, a été évaluée à 40%.

La réflexion a été menée en concertation avec le GSR du Littoral Ouest, où un poste de conseiller en insertion pour 0.6 EPT semblait convenir. Cette collaboration fructueuse a ainsi permis à la fois de proposer la création au 1^{er} janvier 2016 d'un seul poste à plein temps. Elle a ainsi permis de favoriser le recrutement et d'éviter de multiplier de tels postes à l'échelle du canton afin de faciliter les échanges entre les conseillers en insertion des différents services, tout en étendant le bassin de population et d'employeurs potentiels. A relever qu'une telle collaboration directe entre deux GSR est une première sur le plan cantonal.

Afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires de l'aide sociale dans un processus de réinsertion, le conseiller en insertion devra disposer d'un réseau étendu auprès des entreprises de la région. Il devra également connaître les différentes structures d'insertion existantes et, surtout, disposer des compétences de coaching nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur réinsertion.

De façon concrète, le conseiller en insertion interviendra en support aux assistants sociaux dès que ces derniers auront signalé un bénéficiaire susceptible d'être réinséré. Il sera amené à évaluer la situation du bénéficiaire, à déterminer ce qui pourrait l'amener à se réinsérer et à proposer des mesures tel que ISP, stage, formation, etc., avec pour objectif final le retour à l'emploi. L'assistant social garde le lead du dossier d'aide sociale et reste compétent pour traiter de la problématique sociale du bénéficiaire.

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2015

Le GSR Val-de-Travers a connu depuis plusieurs années des évolutions importantes. Ses activités se sont étendues avec le déploiement des guichets ACCORD tandis que l'aide sociale focalise une attention toujours plus marquée et ne cesse malheureusement de voir son coût augmenter. Par ailleurs, entre 2009 et 2013, le service a connu quatre chefs de dicastères différents, rendant par conséquent difficile une réflexion de fond sur l'état du service et les évolutions susmentionnées. Diverses démarches ont dès lors entreprises visant à permettre au GSR de remplir au mieux les missions qui sont les siennes.

En 2015, il a été jugé nécessaire de réfléchir au renforcement de l'équipe du secrétariat, en profitant au préalable de la présence d'une stagiaire placée par l'AI pour mesurer la pertinence du nouveau dispositif. Celui-ci repose sur la mise en place d'un poste à temps partiel de réceptionniste-secrétaire, permettant de dégager le temps nécessaire au suivi du contentieux géré par le SAS directement. Le dispositif ayant fait ses preuves, il a été officialisé par une création de poste à 50% au 1^{er} janvier 2016, permettant d'engager la personne placée en stage. Après une première hausse de l'effectif en 2014, ce secteur peut être considéré comme stabilisé aujourd'hui, se situant toujours sous le plafond reconnu par l'ODAS quant à sa mutualisation. L'augmentation du recouvrement du contentieux devrait en outre permettre de financer une grande partie du poste créé.

En parallèle à la démarche visant à la création du poste de conseiller en insertion (cf. plus haut), une réflexion a été initiée quant au travail des assistantes sociales. L'effectif actuel de l'équipe, même augmenté de 0.3 EPT en 2014, reste serré en regard du nombre de dossiers à gérer, qui, d'une moyenne de 100 dossiers par EPT, est passé à 112 en peu de temps. Dans ce contexte, les assistantes sociales fournissent un travail toujours plus administratif que social, ne pouvant mettre pleinement à profit leurs compétences. Une réflexion approfondie sur la perte de sens du métier d'assistant social sera menée en 2016, visant notamment à déléguer certaines tâches au secteur administratif, lequel ne pourra toutefois pas les assumer avec sa dotation actuelle. Cette réflexion n'empêchera pas de s'interroger sur la structure même de l'équipe d'assistantes sociales (qui se trouve aujourd'hui proche du plancher de la fourchette de dotation reconnue par l'ODAS) et intégrera également le poste de cheffe de service, dont le 50% est, dans la configuration actuelle, insuffisant pour faire face à ses nombreuses obligations.

L'enjeu relevé ici dépasse largement le cadre du SAS Val-de-Travers. Même si celui-ci n'a pas enregistré de départ depuis plusieurs années, de nombreux autres services sociaux voient leur collaborateurs sociaux réorienter leur carrière professionnelle, tandis que les écoles spécialisées constatent que leurs filières « assistant social » attirent de moins en moins d'étudiants. Le risque d'une pénurie est réel, alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ne cesse d'augmenter.

D'une manière générale, et même si une partie des effectifs a pu être revue à la hausse au cours des dernières années, le service reste fragile, évoluant dans un secteur difficile et sous pression, accentuant dès lors la charge émotionnelle liée à ses activités. Les absences pour maladie restent nombreuses et même si elles peuvent être remplacées, elles impactent l'organisation du service. Disposer d'une équipe stable et équilibrée permet de compter sur une meilleure transmission des informations et d'apporter les réponses adéquates aux usagers : c'est l'objectif principal que vise aujourd'hui le GSR Val-de-Travers.

6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION

6.1. ROLE ET FONCTIONS DU SERVICE

EcoVal est un service d'insertion professionnelle et sociale, créé en 2010. Il fournit des prestations au Service cantonal de l'emploi, à l'Office cantonal de l'aide sociale et au Service des migrations. Depuis son ouverture, l'institution a adapté plusieurs fois ses orientations afin de répondre aux besoins de l'économie locale et à ceux de ses mandants.

Le Service de l'emploi et l'Office de l'aide sociale du canton de Neuchâtel ont, pour la 5^{ème} année consécutive, réitéré leur confiance en EcoVal en lui commandant des places supplémentaires. La structure est passée de 25 à 33 bénéficiaires entre l'année 2014 et 2015.

Cette augmentation a permis d'obtenir des subventions supplémentaires qui ont été utilisées pour de nouvelles prestations. Elle a également nécessité l'extension des surfaces, l'atelier d'horlogerie et la salle de formation se trouvant désormais au 1^{er} étage du bâtiment adossé, dans des locaux aménagés par l'atelier de menuiserie. Un responsable en logistique a également été engagé, de façon à mettre en place des formations en lien avec la GPAO (Gestion de Production Assistées par Ordinateur). Dans chaque atelier, des collaborations avec des entreprises ont été mises en place, à travers des stages de validation d'acquis qui ont permis d'adapter les prestations aux besoins de ces entreprises et des bénéficiaires.

Durant l'année 2015, 115 personnes ont intégré le programme. Elles ont pu participer à de nombreuses formations et activités leur permettant d'étoffer leur bagage professionnel.

Pour rappel, les bénéficiaires proviennent :

- de l'aide sociale en contrat ISP (contrat d'insertion socioprofessionnelle) ;
- de l'assurance chômage Art. 64a LACI (convention d'emploi temporaire) ;
- des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit de chômage) ;
- de la mesure Art. 59d LACI (mesure de formation) ;
- du Service de migration (mesure d'insertion précoce).

Les placements restent provisoires. Ils visent à permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi plus rapidement dans le marché du travail.

Les ateliers doivent permettre aux bénéficiaires de :

- retrouver un rythme de travail ;
- s'intégrer dans une équipe ;
- acquérir de nouvelles compétences professionnelles et personnelles ;
- prendre conscience que leurs qualités personnelles (présentation, dynamisme, persévérance, intérêt, curiosité) jouent un rôle important dans la recherche d'un emploi.

6.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour le programme d'insertion. La commune est liée par un contrat de prestations avec le Canton.

6.3. ACTIVITE 2015

ADMINISTRATION

Trois bénéficiaires à temps complet (ou quatre à temps partiel) œuvrent dans ce secteur sous la direction d'une responsable. L'atelier est divisé en deux secteurs, l'administration et la réception.

Les activités de l'administration sont les suivantes :

- gestion des heures de présences/absences des bénéficiaires ;
- travaux administratifs de gestion des dossiers des bénéficiaires ;
- petite correspondance, classement ;
- travaux administratifs de soutien à la recherche d'emploi ;
- réception (centrale téléphonique, accueil visiteurs et clients) ;
- tenue du journal interne, le « P'tit Eco ».

Quant à celles de la réception, elles consistent en des tâches de :

- réception téléphonique ;
- accueil des visiteurs et des clients ;
- divers travaux de secrétariat.

Une collaboration avec le CEFNA de Neuchâtel permet à EcoVal d'accéder à des formations en ligne. Ces prestations complètent des formations théoriques mises en pratique durant toute la période du contrat du bénéficiaire.

INFORMATIQUE, LOGISTIQUE ET VENTE

Ces ateliers en lien avec l'informatique se rapprochent aussi des métiers de gestionnaire de commerce de détail, magasiniers et vendeurs. Ils comportent trois secteurs d'activités où un nouvel outil de gestion a été installé : une GPAO (gestion d'une production assistée par ordinateur). Le nouveau formateur complète l'encadrement qui spécialise les bénéficiaires sur cet outil et qui augmente leur employabilité dans des techniques industrielles actuelles.

- Logistique
 - Gestion du stock par GPAO (gestion de production assistée par ordinateur)
 - Collecte d'équipements informatiques, nettoyage du matériel, tri, recyclage
- Préparation et installation du matériel pour la vente géré par GPAO
 - Formatage des disques durs et installation des ordinateurs par procédure GPAO
 - Test du matériel, dépannage par procédure et suivi GPAO
- Vente et gestion clientèle par procédure et suivi GPAO
 - Organisation de la surface de vente du magasin par GPAO
 - Gestion du service après-vente

Des formations complémentaires théoriques sont mises en pratique durant toute la période de la formation.

Quelques chiffres quant aux ventes réalisées en 2015 :

Descriptif	Recette	Nombre
PC fixes	7'420.30	73
PC portables	14'038.00	86
Ecrans seuls	1'082.70	29

Vente de matériel divers	3'653.70	152
Dépannages	741.60	12
Vente externe par nos partenaires et internet	3'512.00	30
Chiffre d'affaires 2015	30'448.30	

POSEUR EN MENUISERIE

La collaboration régulière avec des entreprises du bâtiment permet de définir continuellement les compétences nécessaires pour s'insérer dans ce secteur. Avec l'appui du Service de l'emploi, une formation théorique et trois formations pratiques sont dispensées:

- Poseur de battants
 - Pose d'éléments de fermetures, fenêtres, volets, portes d'entrée et de communication
- Agenceur
 - Montage et pose de différents éléments d'agencement de menuiserie, cuisines, salles de bain, caissons, etc.
- Poseur de parquet
 - Pose de différentes sortes de parquets collés ou flottants

La formation dispensée inclut la dimension d'assainissement des bâtiments selon les normes en vigueur. Elle correspond ainsi aux nouvelles pratiques de rénovation des bâtiments, qui ne demandent pas des compétences approfondies en menuiserie, mais un savoir-faire dans la pose d'éléments préfabriqués en grande série.

MISE EN SITUATION HORLOGERE

L'augmentation de la demande de formation dans ce domaine a permis de créer un nouvel atelier dans des locaux plus adaptés attenant au bâtiment (côté est). Il offre un volume répondant à cette augmentation des effectifs, tout en s'adaptant à de nouvelles activités répondant aux attentes du secteur.

Cet atelier de mise en situation horlogère est en adéquation avec les besoins du marché du travail régional. Des collaborations avec des entreprises horlogères de la place ont permis de définir précisément quelques compétences actuellement recherchées dans la production horlogère.

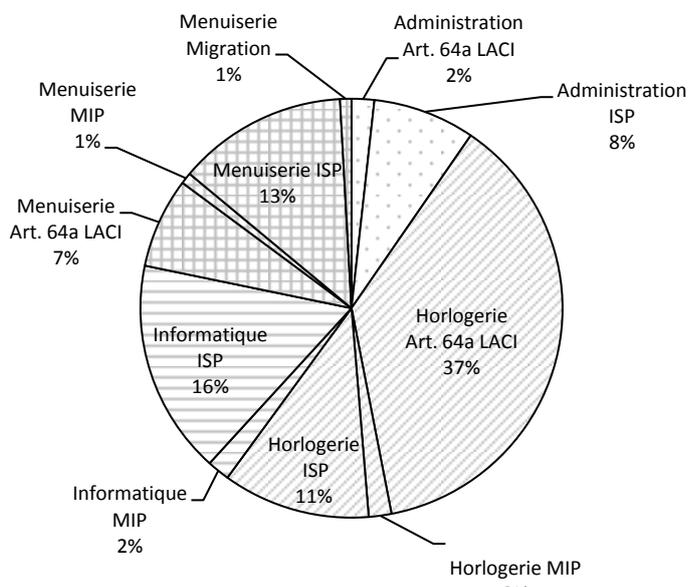
Les activités sont diversifiées :

- garnissage de platines et ponts (T0) ;
- montage de différents mouvements horlogers (T1) ;
- pose de cadrans et d'aiguilles (T2) ;
- montage de bracelets (T3) ;
- encartage d'aiguilles de montres ;
- pose d'appliques, mise en plaque et pose sur cadrans ;
- pose de pierres et tenons sur chargeurs au binoculaire ;
- opérations de contrôle qualité, visuel et dimensionnel ;
- théorie horlogère.

BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

Durant l'année 2015, 115 personnes ont intégré le programme.

Nombre de contrats par provenance et par secteur d'activité		
Administration	Art. 64a LACI	2
	ISP	9
Horlogerie	Art. 64a LACI	43
	MIP	2
Informatique	MIP	2
	ISP	19
Menuiserie	Art. 64a LACI	8
	MIP	1
	ISP	15
	Migration	1
Total		115

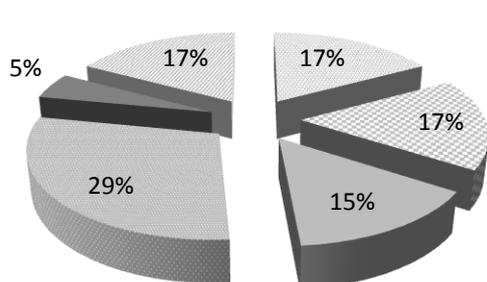


Situation des bénéficiaires provenant de l'Office des emplois temporaires (OFET) (Art. 64a LACI/ MIP/ Migration) et de l'Aide sociale (ODAS) – statistiques du 1.1.2015 au 31.12.2015			
Provenance	OFET	ODAS	OFET + ODAS
Nbre total ayant transité par EcoVal	59	56	115
Nbre se trouvant encore à EcoVal	13	18	31
Nbre de résiliations de contrats	2	18	20
Nbre de reprises de formation	0	0	0
Nbre de fins de contrats	30	16	46
Nbre ayant retrouvé un emploi	14	4	18
Nbre total ayant quitté EcoVal	46	38	84
Pourcentage d'insertion	30%	11%	21%

Ainsi, sur 84 personnes ayant quitté EcoVal au cours de l'exercice 2015, 18 ont retrouvé un emploi, ce qui correspond à un taux d'insertion de 21 %.

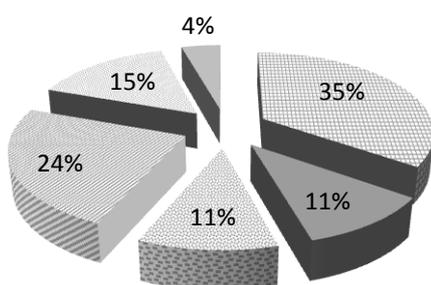
Pour mesurer l'impact de nos prestations sur les bénéficiaires ayant quitté EcoVal en 2015, un sondage a été effectué pour connaître leur situation au 1^{er} mars 2016, dont voici les résultats :

Situation actuelles des anciens bénéficiaires de l'ODAS au 1.3.2016



- 7 En emploi
- 7 En ISP/ MIP dans une autre institution
- 6 En stage, apprentissage ou en formation
- 12 Uniquement aux services sociaux
- 2 Avec une demande AI en cours
- 7 Dont nous n'avons pas pu avoir d'informations

Situation actuelle des anciens bénéficiaires de l'OFET au 1.3.2016



- 16 Retour en emploi
- 3 En ISP/ MIP dans une autre institution
- 4 Retour en apprentissage
- 11 En recherche d'emploi
- 5 Autres / Retraite / Services Sociaux ...
- 2 Dont nous n'avons pas pu avoir d'informations

6.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Quatre ateliers sont actuellement en fonction au sein d'EcoVal.

- Administration (une responsable à 80% pour trois bénéficiaires) ;
- Horlogerie (un responsable à 100% pour quinze bénéficiaires) ;
- Informatique (deux responsables à 60% et 50% pour huit bénéficiaires) ;
- Menuiserie (un responsable à 80% pour sept bénéficiaires).

Le programme compte, en outre, un formateur en mathématiques et en français pour l'équivalent d'un 20%, un consultant externe à 10% assumant des soutiens individuels privés dans l'administratif et le juridique, enfin un directeur à 100% assumant également des fonctions relatives à la formation et en job coaching ainsi que des remplacements.

Au total, le personnel d'encadrement et de direction est composé de 8 personnes pour l'équivalent de 5 EPT.

6.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2015

ENGAGEMENT D'UN COLLABORATEUR EN LOGISTIQUE

La mise en place d'une GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur) a pris une place importante dans la gestion des ateliers informatique/logistique et vente. L'engagement d'un responsable logistique a permis d'amplifier les activités et les formations dans ce domaine. Plusieurs collaborations avec des agences de placement et des entreprises

confirment que ces formations répondent aux besoins de l'économie, ce qui permettra d'avoir un retour rapide et durable des bénéficiaires en emploi.

FORMATIONS EN MATHEMATIQUES ET EN FRANCAIS

Nos formations en mathématiques et en français sont dispensées aux bénéficiaires par un enseignant qualifié. Elles leur permettent de réviser ou d'acquérir certaines notions indispensables pour travailler dans les domaines visés par les activités d'EcoVal. Elles sont dispensées deux demi-jours par semaine, selon une formule modulaire et adaptée aux besoins des participants. Les services placeurs sont totalement convaincus par ces prestations qui apportent un réel renforcement de l'employabilité des bénéficiaires.

JOB COACHING

La nouvelle organisation de l'encadrement permet au directeur d'apporter un suivi bimensuel aux bénéficiaires dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Cette offre permet :

- une réévaluation et une concrétisation des projets professionnels des bénéficiaires ;
- une remise à niveau des documents de recherche d'emploi des bénéficiaires ;
- la mise en place et le suivi de stages de validation d'acquis en entreprise ;
- de meilleurs partenariats avec des entreprises et un meilleur suivi des ex-bénéficiaires ayant retrouvé un emploi.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES CIBLEES AUX BESOINS DES BENEFICIAIRES

Afin de compléter les formations pratiques, divers modules de formations spécifiques ont été développés et donnés en 2015. Certains bénéficiaires ont ainsi reçu des enseignements dans les domaines suivants :

- communication employé-employeur afin de comprendre les attentes et besoins actuels des entreprises ;
- appréhender les risques liés aux produits toxiques ;
- formation de secouriste d'entreprise avec la collaboration des ambulanciers communaux.

FINANCEMENT DE SOUTIENS INDIVIDUELS PRIVES DANS L'ADMINISTRATIF

Le consultant mandaté continue à offrir aux bénéficiaires d'EcoVal ses services pour toutes sortes de travaux administratifs, juridiques, comptables et fiscaux. Des subventions supplémentaires ont permis de financer ce poste à 10%. Ce soutien précieux permet aux bénéficiaires de trouver un appui pour mieux affronter des problèmes personnels qui empêchent souvent de s'investir dans un projet professionnel.

6.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2015

Les comptes d'EcoVal avant régularisation se clôturent par un déficit dû à plusieurs imprévus durant les travaux d'aménagement du nouvel atelier d'horlogerie et de la salle de formation. Pour réduire avant bouclage ce déficit, des frais de fonctionnement ont été diminués et certains entretiens ont été reportés à l'année suivante. Le dépassement résiduel sera compensé par des subventions ainsi que le prévoit par le mandat de prestations et un prélèvement à la réserve.

L'engagement du nouveau responsable logistique a par ailleurs engendré des charges salariales non prévues. Des frais de formation et d'extension pour la GPAO ont eux aussi engendré des coûts non budgétisés. Tous ces coûts supplémentaires ont été validés en amont par le Service de l'emploi et pris en compte dans les subventions finales.

EcoVal a la satisfaction de clore un nouvel exercice qui a vu la confiance des organes subventionneurs non seulement confirmée, mais aussi étendue à des places et des prestations supplémentaires. Depuis la nouvelle orientation donnée à la structure en 2012, celle-ci n'a cessé de progresser, ce qui est réjouissant. Dans un contexte de plus en plus mouvant, où les demandes des organes subventionneurs tendent à devoir trouver des réponses toujours plus rapidement, une réflexion a été initiée pour offrir davantage de réactivité à EcoVal et lever d'éventuels freins à son développement. Ses conclusions devraient être connues en 2016.

DICASTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL

Frédéric Mairy